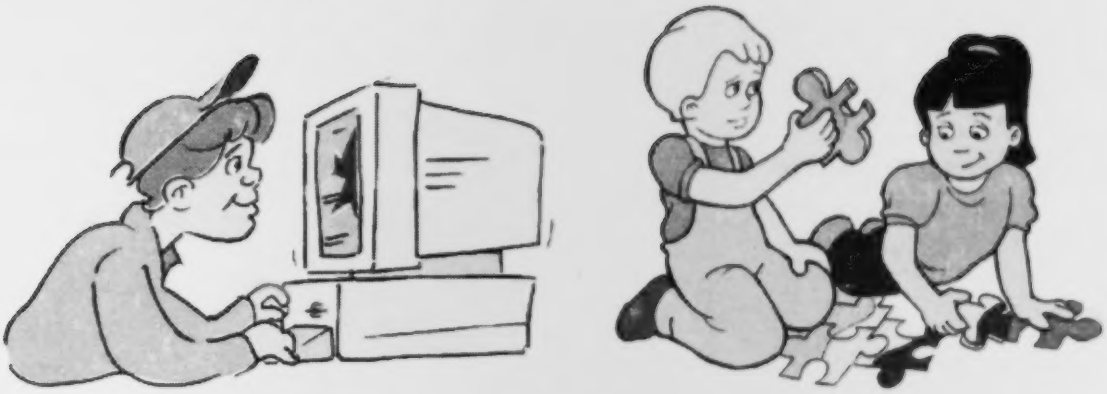

PLANS ET RAPPORTS

GUIDE À L'INTENTION DES AUTORITÉS SCOLAIRES

Mars 2004

Préparation des plans d'éducation
des autorités scolaires et des écoles 2004-2005 à 2006-2007
et des RRAÉ de novembre 2004 et 2005.

Alberta
LEARNING

104-07329/

PLANS ET RAPPORTS

GUIDE À L'INTENTION DES AUTORITÉS SCOLAIRES

Mars 2004

Personne-ressource :

Sharon Campbell, directrice administrative
Performance Measurement and Reporting
Alberta Learning
Commerce Place, 9e étage
10155, 102e Rue
Edmonton (Alberta) T5J 4L5
Téléphone : (780) 427-8217*
Télécopie : (780) 422-5255
Adresse électronique : **measurement.learning@gov.ab.ca**

* Pour obtenir la communication sans frais de l'extérieur de la région d'Edmonton, composez d'abord le 310-0000.

Dans la présente publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Version anglaise : Guide for school board planning and results reporting. ISSN 1494-9342

ISSN : 1494-9350

Copyright © 2004, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Learning.

Alberta Learning autorise la reproduction de la présente publication à des fins d'information et sans but lucratif.

Les commentaires sur cette publication peuvent être envoyés par courrier électronique à : **measurement.learning@gov.ab.ca**

TABLE DES MATIÈRES

Quoi de neuf? v

Quelles sont les précisions apportées? vi

I. Introduction 1

II. Vue d'ensemble de la planification et de la communication des rapports 3

- Cadre de référence en matière de responsabilisation du gouvernement de l'Alberta 3
- Cadre du renouvellement du financement d'Alberta Learning 3
- Cycle de responsabilisation en vue de l'amélioration scolaire continue, du préscolaire à la 12e année 4

III. Plans d'éducation 7

- Préparation et mise à jour des plans 7
- Communication 7
- Éléments des plans d'éducation 8
- Plans d'amélioration des écoles 14

IV. Rapports sur les résultats

- Rapports des autorités scolaires 16
- Éléments des rapports sur les résultats annuels en éducation 16
- Rapports des résultats des écoles 20
- Moyennes des effectifs de classes 21

V. Liens

1. Liste de vérification — Exigences par rapport aux plans d'éducation triennaux, 2004-2005 – 2006-2007 22
2. Liste de vérification — Exigences relatives à la communication des plans et rapports en 2005 pour l'année scolaire 2004-2005 29
3. Liste de vérification — Exigences révisées pour les rapports de 2004 pour l'année scolaire 2003-2004 36
4. Mesures et cibles du pilier de la responsabilisation 39
5. Exigences relatives à la publication et à la notification des plans des autorités scolaires 43
6. Liste des mesures de rendement exigées dans les plans des autorités scolaires, 2004-2005 à 2006-2007 44

VI. Annexes

1. Autorité législative 46
2. L'éducation de base en Alberta – Définition 47
3. Résultats et cibles de la province pour les mesures de rendement des autorités scolaires et des écoles 49
4. Mesures de rendement 54
5. Établissement des cibles du rendement scolaire au niveau local 56

© Alberta Learning, Canada

VI. Annexes (suite)

6. Établissement des cibles pour les mesures de rendement 67
7. Sondages servant à mesurer le rendement 75
8. Glossaire 92
9. Plan d'éducation triennal des autorités scolaires regionales 2004-2005 à 2006-2007 95

©Alberta Learning, Canada

Quoi de neuf?

- Nous avons tenu compte des exigences en matière de rapports recommandées par l'*Alberta Commission on Learning* (p. 151 du rapport de la Commission), plus précisément :
  - les moyennes des effectifs de classe au niveau des écoles et des autorités scolaires;
  - les mesures de soutien pour les écoles telles que les aides-enseignants, les bibliothécaires-enseignants et les conseillers;
  - les faits saillants des plans de perfectionnement professionnel des enseignants;
  - les montants visés par les campagnes de collecte de fonds et l'utilisation des fonds recueillis.
- On a inclus, pour les plans triennaux et les RRAÉ des autorités scolaires, les répercussions du cadre de renouvellement du financement, notamment le pilier de la responsabilisation (*accountability pillar*). On a supprimé deux des résultats financiers du premier objectif.
- On a remis en vigueur l'exigence d'inclure un énoncé des responsabilités dans les plans de l'autorité et dans le RRAÉ.
- Nous avons intégré de nouvelles mesures locales en ce qui a trait au rendement de populations spéciales d'enfants ou d'élèves ainsi qu'au rendement d'élèves relevant de programmes offerts de manières autres que les manières habituelles (le cas échéant).
- On a incorporé un ensemble élargi de mesures pour tenir compte du pilier de la responsabilisation du cadre du renouvellement du financement. Les autorités doivent identifier des résultats et des mesures à partir de ceux proposés par le *Review Committee on Outcomes* (RCO), établir des cibles et communiquer les résultats aux tests de rendement : les résultats pour chaque test ainsi que les résultats combinés (toutes les matières et tous les niveaux).
- Dans les plans, il y a lieu de présenter les résultats les plus récents des mesures, et non pas les résultats portant sur plusieurs années. Ceux-ci doivent être accompagnés des cibles pertinentes.
- On a inclus la liste des résultats et des mesures RCO, mettant en évidence les mesures du pilier de la responsabilisation, afin d'aider les autorités scolaires à choisir une mesure et un résultat RCO pour compléter leur ensemble de mesures relatives au pilier de la responsabilisation.
- En réponse aux recommandations de la revue sur les conseils d'écoles, on a ajouté une exigence qui doit être reflétée dans les plans des écoles, à savoir que les conseils d'écoles doivent avoir la possibilité de :
  - participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de l'école;
  - identifier des stratégies pour le plan de l'école.
- L'annexe 6, *Établissement des cibles pour les mesures de rendement*, a été révisée en profondeur et inclut un échéancier dans l'établissement de cibles pour les résultats aux examens du diplôme dans les années à venir.

© Alberta Learning, Canada

- L'annexe 7, *Sondages servant à mesurer le rendement*, a été révisée en profondeur et contient les renseignements suivants :
  - les nouveaux sondages provinciaux auprès des élèves, des parents, des enseignants (4e, 7e et 10e année) et des conseillers scolaires; (pilier de la responsabilisation)
  - une nouvelle ressource pour les autorités relative aux sondages.
- On a ajouté un glossaire. (Annexe 8)
- On a inclus une liste des exigences relatives aux rapports de 2004 (d'après l'édition 2003 du guide), y compris la communication des effectifs de classes..
- On a inclus un format optionnel pour les plans triennaux des autorités scolaires.

Quelles sont les précisions apportées?

- Communication, dans le RRAÉ, des mesures selon chaque but et résultat.
- Inclusion de l'évaluation des progrès et du rendement ainsi que la communication des résultats dans le RRAÉ.
- Façon de rédiger les rapports pour respecter la vie privée des individus quand il y a seulement un petit nombre d'élèves ou de répondants à un sondage.
- Prolongement de la date d'échéance au 30 juin 2004 pour les plans d'éducation triennaux des conseils scolaires, de 2004-2005 à 2006-2007.
- Communication de toutes les mesures relatives aux faits saillants du RRAÉ.

©Alberta Learning, Canada

I. Introduction

Révisé

Ce guide a pour but d'aider les autorités scolaires (conseils scolaires publics et séparés, autorités régionales francophones) et les écoles de l'Alberta à préparer leurs plans d'éducation triennaux, à les mettre à jour et à faire des rapports sur la réalisation de ces plans. Il contient les renseignements pour le plan triennal de 2004-2005 à 2006-2007 et pour le Rapport sur les résultats annuels en éducation (RRAÉ) de novembre 2005. Il renferme également des informations révisées pour le RRAÉ de novembre 2004. Nous avons indiqué les sections qui sont nouvelles ou révisées.

But de la planification et de la communication des résultats par les autorités scolaires

Élaborer des plans et communiquer les résultats sont des éléments clés de l'amélioration continue et de la responsabilisation en éducation. Ces documents permettent aux autorités scolaires :

- d'améliorer l'éducation des élèves de la maternelle à la 12^{e} année;
- d'identifier les priorités d'apprentissage des élèves;
- de guider la préparation du budget et la prise de décisions;
- de tenir compte des orientations provinciales et des besoins locaux;
- d'améliorer la communication avec les parents et le grand public.

But de ce guide

Révisé

Ce guide présente les exigences spécifiques pour les plans triennaux des autorités scolaires de 2004-2005 à 2006-2007 (à remettre avant le 31 mai 2004) et pour le Rapport annuel en éducation de l'année scolaire 2004-2005 (à remettre avant le 30 novembre 2005). **On y a intégré les recommandations de l'*Alberta Commission on Learning* en matière de préparation de rapports ainsi que les répercussions sur les plans et les rapports des autorités scolaires découlant du pilier de la responsabilisation (*accountability pillar*) par rapport au renouvellement du financement. Ces éléments constituent les principaux changements apportés au guide.**

Dans ce document, les renseignements généraux sur la planification et la communication des résultats sont présentés séparément des exigences en matière des plans des autorités scolaires et des écoles de 2004-2005 à 2006-2007 et des RRAÉ de 2004-2005. Les renseignements généraux figurent aux sections I à IV, tandis qu'à la section V, nous présentons les exigences provinciales particulières. Les liens n^{os} 1 à 3 énumèrent les exigences pour les plans et la communication des résultats des autorités scolaires et des écoles. Ces exigences font l'objet de révisions annuelles. Les références connexes se trouvent en annexe, soit à la section VI.

Liste des exigences des plans d'éducation triennaux, de 2004-2005 à 2006-2007 (Lien n^{o} 1)

Liste des exigences en matière du rapport de 2005 pour l'année scolaire 2004-2005 (Lien n^{o} 2)

© Alberta Learning, Canada

Nouveau **Liste des exigences révisées en matière du rapport de 2004 pour l'année scolaire 2003-2004 (Lien n° 3)**

Bien que ce guide s'adresse aux autorités scolaires et aux écoles de l'Alberta, il peut servir à n'importe quel organisme désirant planifier ses objectifs, mesurer ses progrès, faire des améliorations et communiquer son rendement, puisqu'il repose sur des principes valables de planification et de communication de rapports.

©Alberta Learning, Canada

II. Vue d'ensemble de la planification et de la communication des rapports

Les plans et les rapports préparés par les autorités scolaires et les écoles de l'Alberta doivent être conformes au cadre de référence du gouvernement en matière de responsabilisation et de financement renouvelé.

Cadre de référence en matière de responsabilisation du gouvernement de l'Alberta

Le cadre de référence du gouvernement en matière de responsabilisation pour le système d'apprentissage, tel que fondé sur la *Government Accountability Act*, est un cycle permanent qui permet l'amélioration continue et soutient la réflexion critique en :

- établissant les priorités, en mesurant les progrès, et en s'appuyant sur les résultats pour améliorer continuellement l'éducation des élèves;
- faisant en sorte que les objectifs et les priorités des autorités scolaires cadrent avec ceux de la province;
- tenant compte de la rétroaction de la communauté;
- affectant des ressources pour atteindre les objectifs et améliorer les résultats;
- communiquant avec les parties intéressées (le personnel, les élèves, les parents, les conseils d'école, le grand public et Alberta Learning) à propos de l'orientation et des résultats des autorités scolaires et des écoles

Nouveau

Cadre du renouvellement du financement d'Alberta Learning

Dans le contexte du cadre de responsabilisation du gouvernement de l'Alberta et de la responsabilité provinciale en matière d'éducation de base, Alberta Learning a travaillé de concert avec un comité composé de plusieurs intervenants à la révision du cadre du renouvellement du financement. Ce cadre présente une manière d'attribuer le financement aux autorités scolaires pour qu'elles offrent une éducation de qualité à la lumière des besoins des élèves et de la société. Il est doté de trois grands piliers : **la souplesse, la responsabilisation et les formules**. En voici les caractéristiques fondamentales :

- la répartition équitable des fonds;
- une souplesse maximale afin de permettre la prise de décisions à l'échelle locale;
- l'obligation de rendre compte au grand public en ce qui a trait à l'utilisation des ressources et des résultats atteints.

Les piliers de la souplesse et de la responsabilisation ont été mis en œuvre en 2003-2004. Quant aux formules, elles ont été conçues en 2003-2004 dans le but d'être mises en œuvre en 2004-2005.

Grâce au pilier de la souplesse, les autorités scolaires disposent d'un plus grand pouvoir décisionnel. Puisque la répartition des fonds se fait moyennant très peu de conditions et selon très peu de lignes directrices en matière de dépenses, c'est aux conseils scolaires qu'il incombe de décider comment ils utiliseront leurs ressources et comment ils procéderont pour mettre en œuvre les différents programmes qu'ils offrent, et ce, en fonction des besoins de leurs élèves et des priorités locales.

© Alberta Learning, Canada

Quant au pilier de la responsabilisation, il met davantage l'accent sur la réalisation des résultats d'apprentissage, sur la communication des résultats et des cibles, de même que sur l'utilisation des résultats afin de prendre des décisions averties en vue d'améliorer les programmes et les résultats des élèves au cours des années à venir. En se fondant sur les méthodes et les pratiques actuelles en matière de responsabilisation, les conseils scolaires continueront d'être responsables de répondre aux besoins d'apprentissage de tous les élèves, et d'assurer le respect des politiques, des lois, des règlements et des normes de la province. Le rendement des autorités scolaires fera l'objet de mesures et de rapports qui se voudront le fruit de l'évaluation des résultats actuels par rapport aux résultats antérieurs ainsi que par rapport aux cibles spécifiques et bien définies qui auront été déterminées par les conseils scolaires quant à une série de mesures communes à toutes les autorités scolaires.

Exigences relatives aux mesures et aux cibles de rendement du pilier de la responsabilisation (Lien n° 4)

Le pilier des formules, pour sa part, assure une répartition des fonds qui tient compte des coûts différentiels qui existent d'une autorité scolaire à l'autre, notamment en ce qui concerne les caractéristiques des élèves et de la communauté, la taille de l'école et son emplacement. Le financement faisant l'objet d'une enveloppe budgétaire vise un nombre restreint d'initiatives provinciales spécifiques.

Pour en savoir plus sur le cadre de renouvellement du financement, se reporter à la partie I du *Funding Manual for School Authorities for the 2004/05 School Year*, accessible en ligne à « http://www.learning.gov.ab.ca/funding/FundingManual/ ».

Cycle de responsabilisation en vue de l'amélioration scolaire continue, du préscolaire à la 12e année

©Alberta Learning, Canada

Chaque palier du cadre de responsabilisation joue un rôle important.

Le gouvernement de l'Alberta

- établit l'orientation générale de la province;
- affecte les fonds aux ministères;
- surveille les progrès et fait des rapports sur ces progrès;
- s'appuie sur les résultats pour planifier les améliorations.

Révisé

Alberta Learning

- prépare le plan d'activités triennal et les lignes directrices du système d'apprentissage, qui servent de fondement à la planification et aux rapports des autorités scolaires et des établissements postsecondaires, en fonction de l'orientation donnée par la province;
- mène des évaluations et fait des rapports annuels sur les résultats et se fonde sur les résultats pour établir des cibles et planifier les améliorations;
- détermine les secteurs prioritaires de la province en matière d'amélioration;
- affecte les fonds aux autorités scolaires et aux établissements postsecondaires;
- définit l'éducation de base; détermine les résultats pour le système d'apprentissage M-12; examine les plans et les résultats des autorités scolaires et des établissements d'enseignement postsecondaire afin d'évaluer leur conformité aux exigences de la province, afin de prendre connaissance des améliorations et afin d'identifier les incidences de ces plans et résultats sur la planification au niveau provincial.

Révisé

Les conseils scolaires

- planifient et mettent en œuvre, pour leur autorité scolaire, les plans d'éducation triennaux formulés en fonction de l'orientation donnée par le Ministère;
- affectent les ressources aux écoles et aux programmes;
- surveillent les progrès;
- mènent des évaluations et présentent des rapports annuels sur leurs résultats aux diverses parties intéressées et au Ministre;
- planifient les améliorations et établissent des cibles à la lumière des résultats obtenus.

Révisé

Les écoles

- planifient et mettent en œuvre les plans d'éducation triennaux conformément à l'orientation donnée par leur autorité scolaire;
- surveillent les progrès;
- mènent des évaluations et présentent des rapports annuels sur leurs résultats aux parties intéressées;
- planifient les améliorations à la lumière des résultats obtenus.

© Alberta Learning, Canada

Références

- Autorité législative (Annexe 1)
- L'éducation de base en Alberta (Annexe 2)
- Le plan d'activités d'Alberta Learning : 2004-2005 à 2006-2007
  « http://www.learning.gov.ab.ca/french/ » (Cliquez sur « Documents administratifs »)
- Le *Funding Manual* à l'intention des autorités scolaires pour l'année scolaire 2004-2005, « http://www.learning.gov.ab.ca/funding/FundingManual/ ».

©Alberta Learning, Canada

III. Plans d'éducation

Les plans des autorités scolaires et des écoles, qui s'inscrivent dans un échéancier de trois ans, sont axés sur l'apprentissage des élèves. Certains éléments de ces plans, tels que les stratégies et les priorités, sont mis à jour annuellement, de sorte que lorsqu'une année scolaire se termine et qu'une autre s'amorce, les plans s'enchaînent et continuent d'englober trois années. Grâce à cette formule, les autorités scolaires et les écoles peuvent réagir aux résultats et aux changements récents en matière de rendement dans leur milieu, et ainsi la continuité se maintient d'une année à l'autre.

Il arrive rarement que les autorités scolaires et les écoles doivent préparer des plans entièrement nouveaux. Cependant, ils font la mise à jour de certaines composantes de leurs plans annuellement. À quelques années d'intervalle, ils révisent et modifient leur vision, leur mission et leurs croyances (au début du mandat d'un conseil scolaire, par exemple).

Préparation et mise à jour des plans

Tous les ans, les autorités scolaires et les écoles mettent leurs plans d'éducation triennaux à jour en tenant compte du principe de l'amélioration continue et d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- les résultats obtenus par l'autorité scolaire et l'école;
- les commentaires des parties intéressées, comme les conseils d'école, les élèves, les parents et le grand public;
- les ressources disponibles;
- le plan triennal et les résultats annuels d'Alberta Learning;
- la rétroaction d'Alberta Learning.

Les plans triennaux des autorités scolaires et des écoles reposent sur la vision, la mission, les objectifs et les résultats préconisés par Alberta Learning et doivent s'y conformer. Les autorités scolaires et les écoles peuvent ajouter aux **objectifs et aux résultats exigés par la province** et y intégrer les objectifs et les résultats locaux afin de tenir compte des caractéristiques et des circonstances qui leur sont propres.

Communication

Les plans d'éducation triennaux sont des outils précieux pour communiquer avec le personnel des écoles et des autorités scolaires, les conseils d'école, les élèves, les parents et les groupes communautaires importants. Les autorités scolaires et les écoles ont l'obligation de recourir à des moyens variés pour informer les parents et le grand public de leurs objectifs, plans, résultats et priorités en matière d'amélioration de l'éducation des élèves ainsi qu'en matière d'utilisation des installations et des ressources.

Exigences relatives à la publication et à la notification des plans des autorités scolaires (Lien n° 5)

Le personnel d'Alberta Learning examine les plans et les rapports sur les résultats des autorités scolaires. On vérifie s'ils cadrent avec les objectifs et les priorités de la province

© Alberta Learning, Canada

en matière d'amélioration. On prend note également de renseignements ou de données utiles à la planification provinciale du système d'apprentissage. Des rapports mettant en évidence les constatations découlant de l'examen et de l'analyse de ces plans et rapports sont ensuite préparés à l'intention du personnel du Ministère et fournis aux autorités scolaires.

Éléments des plans d'éducation

Les éléments qui doivent normalement figurer dans un bon plan sont indiqués ci-dessous. Certains de ces éléments sont exigés par Alberta Learning, tel qu'indiqué.

Révisé Les énoncés fondamentaux, tels que la vision, la mission, les principes et (ou) les croyances, traduisent la raison d'être de l'autorité scolaire. L'information contextuelle, comme le profil de l'autorité scolaire ou les enjeux et les tendances en matière de fonctionnement, décrit le milieu visé par la planification. Alberta Learning **exige** que les plans d'éducation comprennent les éléments suivants :

- un énoncé par rapport à la responsabilisation;
- les objectifs provinciaux et les résultats connexes;
- les priorités de la province en matière d'amélioration;
- les mesures de rendement par rapport aux résultats et aux secteurs prioritaires à améliorer;
- les cibles locales pour les mesures de rendement;
- les stratégies pour obtenir les résultats et réaliser les priorités en matière d'améliorations;
- les faits saillants des plans d'immobilisations et financiers de l'autorité scolaire.

Ces éléments des plans d'éducation communiquent, dans leur ensemble, aux membres du personnel de l'autorité et aux parties intéressées, l'orientation que l'autorité scolaire veut prendre, comment elle entend y parvenir, comment elle mesurera les progrès et comment elle emploiera les ressources pour y arriver.

Nouveau • ***Déclaration en matière de responsabilisation*** *[Élément requis]*

La déclaration en matière de responsabilisation, signée par le directeur général ou le président du conseil scolaire, représente l'engagement de l'autorité scolaire à mettre le plan en œuvre et à réaliser les résultats et les cibles, comme suit :

> Le plan d'éducation de (nom de l'autorité scolaire) pour les trois années à compter du 1er septembre (année) a été préparé sous la direction du conseil scolaire, conformément aux responsabilités énoncées dans les politiques du gouvernement provincial en matière de comptabilité et conformément aux dispositions contenues dans les documents suivants : la *School Act*, la *Government Accountability Act* et la *Policy on School Authority Education Plans*. Les priorités dans ce plan d'éducation ont été élaborées dans le cadre des plans opérationnels et financiers du gouvernement provincial. Le conseil scolaire s'engage à atteindre les résultats visés dans ce plan.

©Alberta Learning, Canada

- **Énoncés fondamentaux**

La vision, la mission et les principes et/ou croyances d'un plan reflètent les visées et les valeurs des autorités scolaires.

VISION

La vision est axée sur l'avenir. Elle décrit une série de circonstances idéales que les autorités scolaires cherchent à atteindre. Ces idéaux portent sur les réalisations des élèves et sur les programmes ou les services qui permettent de maximiser les réalisations des élèves. La vision devrait être conforme à la vision d'Alberta Learning pour le système d'apprentissage de l'Alberta :

> *Le meilleur système d'apprentissage au monde.*

MISSION

L'énoncé de mission, c'est une description claire et concise de la raison d'être et du rôle de l'autorité scolaire dans son ensemble. Cet énoncé donne l'orientation aux programmes et aux services que fournit une autorité scolaire à ses élèves. La mission de l'autorité scolaire devrait être conforme à la mission d'Alberta Learning :

> *Grâce à son leadership et au travail accompli avec ses partenaires, Alberta Learning édifie une communauté d'apprenants, qui tout au long de leur vie, seront prêts à apprendre, à travailler et à exercer leurs responsabilités comme citoyens afin de contribuer au bien-être d'une société prospère fondée sur le savoir.*

PRINCIPES ET (OU) CROYANCES

Les énoncés de principes ou de croyances guident la prise de décisions et servent de fondement à la formulation des énoncés de mission et de vision de même qu'à l'élaboration des objectifs de l'autorité scolaire ou de l'école. Voici les principes d'Alberta Learning quant au système d'apprentissage :

> *centré sur l'apprenant, accessible, coopératif, responsable, réceptif, innovateur et équitable.*

Les énoncés de principes et/ou de croyances des autorités scolaires devraient refléter ces principes.

- **Information contextuelle**

Cette information se veut une description du contexte et du milieu propres à une autorité scolaire ou à une école.

PROFIL

Le profil, c'est une brève description de l'autorité scolaire et de l'école, description qui donne le contexte du plan. Il inclut les caractéristiques des communautés, des élèves, des programmes et des emplacements.

© Alberta Learning, Canada

ENJEUX ET TENDANCES

Les enjeux et les tendances aident les autorités scolaires et les écoles à déterminer les occasions et les défis qui sont susceptibles d'exercer une influence sur la planification, l'élaboration des budgets, la prestation des programmes et l'atteinte des résultats. Un enjeu, c'est un état qui peut empêcher un organisme de réaliser son mandat ou d'atteindre ses objectifs. Une tendance indique l'orientation que prennent les résultats au cours d'une certaine période, par exemple, l'augmentation du nombre d'élèves.

- **Objectifs, résultats, priorités, mesures et stratégies** *[Élément requis]*

Ces **éléments exigés** du plan d'éducation cadrent avec les objectifs, les priorités en matière d'amélioration, les résultats, les mesures et les cibles de la province, en plus de tenir compte des buts, des priorités et des circonstances propres à chaque autorité scolaire.

OBJECTIFS (Élément requis)

Les objectifs sont des énoncés généraux qui sont axés sur le long terme et qui orientent les organismes de manière à ce qu'ils puissent réaliser leur vision. Souvent, ils sont exprimés sous la forme de conditions ou de buts souhaitables. Les objectifs des autorités scolaires et des écoles reflètent les **objectifs exigés d'Alberta Learning**, en ce sens qu'ils intègrent l'orientation du système d'apprentissage dans son ensemble, tout en tenant compte de l'importance à accorder aux besoins et aux circonstances de la région.

RÉSULTATS (Élément requis)

Les résultats sont des énoncés mesurables de ce que les autorités scolaires et les écoles cherchent à réaliser. De façon générale, ils répondent à la question : À quoi ressemblera la situation quand nous aurons atteint le but visé? Les plans incluent les **résultats provinciaux et locaux exigés** dans le cadre des objectifs provinciaux et locaux. Chaque objectif doit être accompagné d'**au moins un résultat**.

Liste des mesures de rendement exigées dans les plans des autorités scolaires, 2004-2005 à 2006-2007 (Lien n° 6)

SECTEURS PRIORITAIRES À AMÉLIORER (Élément requis)

Les secteurs prioritaires à améliorer sont le reflet des priorités locales et provinciales, priorités qui nécessitent une attention immédiate et concertée. Lorsque les résultats ne répondent pas aux attentes, l'examen des résultats annuels joue un rôle important dans la sélection des priorités. Le choix des secteurs prioritaires à améliorer et la façon dont on fait face à ces priorités sont des aspects essentiels du cycle de responsabilisation en vue de l'amélioration continue de l'éducation de base en Alberta. Les plans des autorités scolaires **doivent renfermer des stratégies et des mesures** afin de répondre aux priorités provinciales et locales en matière d'amélioration.

©Alberta Learning, Canada

Révisé

Voici les priorités **requises** par la province en ce qui a trait à l'amélioration du système d'apprentissage de base et les mesures correspondantes **requises**. Les priorités sont présentées dans un ordre qui tient généralement compte de la progression d'une année scolaire à l'autre.

Priorités de la province –Amélioration	Mesures de rendement*
• Améliorer la littératie et la numération précoces.	• Pourcentages des élèves de la 3e année qui ont atteint la norme acceptable et la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux en anglais et en mathématiques (résultats de la cohorte).
• Améliorer la coordination des services destinés aux enfants.	• Pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de conseillers scolaires qui sont d'accord que les services et les soutiens offerts aux enfants à risque sont accessibles.
• Améliorer l'apprentissage grâce à une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication.	• Pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de conseillers scolaires qui sont satisfaits que les élèves ont accès à un grand choix de cours, y compris la **technologie**.
• Améliorer les programmes et les résultats des élèves inuits, métis et des Premières nations.	• Mesure locale du rendement des élèves autochtones.
• Améliorer le rendement des élèves du secondaire en mathématiques.	• Pourcentages des élèves de la 9e année qui ont atteint la norme acceptable aux tests de rendement provinciaux en mathématiques (résultats de la cohorte).
• Améliorer le taux d'achèvement des études secondaires.	• Taux d'achèvement des études secondaires.
• Améliorer la satisfaction du grand public par rapport à l'éducation.	• Pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de conseillers scolaires qui sont satisfaits de la qualité générale de l'éducation en Alberta.

* Toutes les mesures mentionnées quant aux priorités d'amélioration relèvent du pilier de la responsabilisation. Par ailleurs, il incombe aux autorités scolaires de choisir une mesure locale appropriée en ce qui a trait à la priorité concernant le rendement des élèves autochtones des Premières nations, des Métis et des Inuits. Alberta Learning s'efforce d'améliorer l'information relative au rendement des élèves autochtones.

Révisé

MESURES ET CIBLES DE RENDEMENT (Élément requis)

Les mesures de rendement, ce sont les outils d'évaluation auxquels recourent les autorités scolaires et les écoles pour déterminer où elles en sont dans l'atteinte des résultats dans leur plan. Les plans d'éducation renferment au moins une mesure par résultat. Les mesures peuvent être de nature quantitative ou qualitative. Les mesures quantitatives sont exprimées en « *nombre de* » ou en « *pourcentage de* ».

Dans leur plan, les autorités scolaires et les écoles font mention des mesures dont elles se serviront pour évaluer leurs résultats et en faire rapport, de même que les plus récents résultats obtenus pour ces mesures, le cas échéant. Ces mesures comprennent les **mesures exigées** par la province, (voir Lien n° 6) et les mesures déterminées localement en ce qui a trait aux résultats et aux secteurs prioritaires à améliorer identifiés par l'autorité scolaire.

© Alberta Learning, Canada

Les cibles sont des outils stratégiques qui aident les autorités scolaires et les écoles à se concentrer sur l'amélioration ou le maintien des résultats qui ont atteint un haut niveau. Les cibles indiquent les niveaux de rendement à atteindre avant qu'une certaine période se soit écoulée. Il faut **inclure des cibles établies localement** pour les mesures exigées où il existe des informations de tendance. On encourage l'identification de cibles pour toutes les mesures locales.

Plus précisément, des cibles **doivent** être fixées pour les mesures requises, notamment en ce qui a trait aux mesures portant sur le pilier de la responsabilisation :

- une cible pour la première année visée par un plan lorsqu'une mesure porte sur deux années;
- des cibles portant sur deux années lorsque les résultats englobent trois années;
- des cibles pour les trois années du plan lorsque les résultats portent sur trois années ou plus.

Liste des mesures de rendement exigées dans les plans des autorités scolaires, 2004-2005 à 2006-2007 (Lien n° 6).

Références

Résultats et cibles de la province pour les mesures de rendement des écoles et des autorités scolaires (Annexe 3)

Mesures de rendement (Annexe 4)

Ensemble de résultats et de mesures – Comité d'examen des résultats d'apprentissage (Annexe 5)

Établissement de cibles pour les mesures de rendement (Annexe 6)

Sondages servant à mesurer le rendement (Annexe 7)

Révisé **STRATÉGIES (Élément requis)**

Les stratégies sont des mesures que prennent les autorités scolaires pour atteindre les objectifs et les résultats prévus et ainsi tenir compte des besoins de leurs élèves. Les autorités scolaires sont **obligées d'élaborer des stratégies** pour chaque résultat, y compris des stratégies pour tenir compte des éléments suivants :

- les priorités provinciales et locales en matière d'amélioration;
- les initiatives de financement faisant l'objet d'une enveloppe budgétaire, soit le *Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta*, l'initiative de la santé des élèves et le réseautage à grande vitesse (*high speed networking*);
- lorsque les autorités mettent au point des stratégies dans le cadre de leurs plans, elles devraient tenir compte de ce qui suit :
  - les besoins de toute leur population étudiante, du préscolaire à la 12e année, ce qui comprend les élèves particuliers (comme les élèves ayant des besoins spéciaux, les

©Alberta Learning, Canada

enfants et les élèves autochtones, les enfants et les élèves dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, de même que les enfants et les élèves qui présentent des risques sur le plan scolaire) et les élèves inscrits aux programmes d'enseignement hors établissement, aux programmes d'apprentissage en ligne et aux programmes d'enseignement à domicile;
- les changements importants apportés aux programmes d'études;
- les besoins en services de soutien des écoles et des élèves (comme les aides-enseignants, les bibliothécaires-enseignants et les conseillers); et
- les besoins du personnel en matière de perfectionnement professionnel et de formation en cours d'emploi.

FAITS SAILLANTS DES PLANS DES INSTALLATIONS SCOLAIRES (Élément requis)

Cette section du plan triennal porte sur les trois prochaines années et met en évidence, pour les parents et le grand public, les importants projets de rénovation et de construction en cours ou planifiés par l'autorité scolaire pour les trois prochaines années. Les faits saillants présentés doivent :

- indiquer la raison d'être de ces projets du point de vue éducatif et les avantages qu'en tireront les élèves (p. ex. : construire une rallonge ou une nouvelle école pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'élèves, moderniser un laboratoire pour les cours des EPT);
- refléter les priorités de l'autorité scolaire par rapport au *Infrastructure Maintenance Program (IMP)*, auparavant désigné le *BQRP*, et le plan triennal d'immobilisations approuvé par le ministère de l'Infrastructure (ou soumis si l'approbation est en attente);
- indiquer au grand public où on peut obtenir des renseignements supplémentaires par rapport au plan d'immobilisations et aux priorités en matière de rénovation ou de construction de l'autorité scolaire.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET (Élément requis)

Cette section présente des renseignements sommaires tirés du budget de l'autorité scolaire pour la première année du plan triennal. Ces données, qui présentent les informations financières les plus importantes pour la prochaine année scolaire, doivent être présentées de façon à être pertinentes et faciles à comprendre par les parents et le grand public. On portera une attention spéciale aux changements anticipés d'ordre matériel par rapport à ceux de l'exercice courant.

Dans cette section, on peut parler de l'impact que les éléments suivants auront sur le budget : les changements dans le nombre d'élèves, le personnel certifié et non certifié, les programmes offerts, le financement, les revenus et dépenses, et enfin, les surplus/déficits annuels et les surplus accumulés. Enfin, cette section devrait renfermer les points suivants :

- les principes directeurs qui guident l'autorité scolaire dans sa planification financière;
- un sommaire de l'information du rapport budgétaire à l'aide de tableaux et de graphiques;
- indiquer où et comment le grand public peut avoir accès aux renseignements du budget.

© Alberta Learning, Canada

Plans d'amélioration des écoles

Les plans d'éducation des écoles, ce sont les outils dont se servent les autorités scolaires et les écoles pour donner lieu à une amélioration continue. Ces plans sont axés sur l'apprentissage et les résultats des élèves. Par ailleurs, puisque les plans des écoles sont conformes aux objectifs de la province et à l'orientation adoptée par l'autorité scolaire, ils aident à garantir que le système d'apprentissage de base dans son ensemble est axé sur les améliorations clés et sur les besoins des élèves de l'Alberta en matière d'éducation.

Ces plans tiennent compte également **des objectifs, des cibles et des mesures requis** du système d'apprentissage, de même que des objectifs, cibles, résultats, mesures et stratégies pour répondre aux priorités et aux besoins éducatifs de tous leurs élèves. Les plans des écoles s'inscrivent dans un échéancier de trois ans et sont mis à jour tous les ans afin d'intégrer l'orientation donnée par l'autorité scolaire et les commentaires obtenus dans la région, et afin de tenir compte des secteurs à améliorer qui ont été déterminés à partir des résultats. Ces plans indiquent de quelle manière les progrès seront mesurés et permettent la réflexion critique et l'amélioration continue. Les écoles doivent remettre leur plan à leur conseil scolaire et utiliser une variété de moyens pour le communiquer aux parents et au grand public.

Révisé Lorsqu'un grand nombre d'enfants ou d'élèves ont des besoins spéciaux ou des circonstances spéciales, comme dans le cas de l'anglais langue seconde ou d'une programmation particulière, ou lorsque beaucoup d'enfants suivent un programme d'enseignement à domicile ou des programmes d'enseignement hors établissement, les stratégies adoptées dans le plan de l'école **doivent** tenir compte de ces circonstances.

Nouveau Par ailleurs, les conseils d'école **doivent** avoir la possibilité de prendre part à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de l'école, de même qu'avoir la possibilité de préparer et d'inclure les stratégies que le conseil d'école prévoit préconiser en vue de soutenir la réalisation des résultats du plan de l'école.

Voir *Éléments des plans d'éducation* aux pages 8-13.

Exigences relatives aux objectifs, aux cibles et aux mesures des plans des écoles, 2004-2005 à 2006-2007

Les plans des écoles doivent inclure et tenir compte des trois objectifs de la province pour le système d'apprentissage de l'Alberta :

Premier objectif :	Possibilités d'un apprentissage de qualité pour tous.
Deuxième objectif :	Excellence des résultats des élèves.
Troisième objectif :	École hautement réceptive et responsable.

Pour le deuxième objectif, *Excellence des résultats des élèves*, les plans des écoles doivent contenir comme mesure les résultats des élèves aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme tel qu'indiqué ci-dessous :

- les pourcentages des élèves de 3e, 6e et 9e année qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence à chacun des tests de

©Alberta Learning, Canada

rendement provinciaux, y compris les résultats les plus récents ainsi que les résultats et les cibles de la province et les cibles de l'école pour chaque année du plan;

- les pourcentages des élèves de 3e, 6e et 9e année qui ont passé les tests de rendement provinciaux, (le plus récent taux de participation), par rapport au taux de participation provincial pour chacun des tests;
- les pourcentages des élèves de 12e année qui ont passé les examens en vue du diplôme et qui ont atteint la norme acceptable ou la norme d'excellence (les résultats les plus récents), ainsi que les résultats de la province et les cibles de l'école pour chaque examen;
- la participation des élèves aux cours comportant un examen en vue du diplôme (le plus récent taux de participation) par rapport au taux de participation provincial pour chacun des examens.

Voir l'annexe 3 pour les résultats provinciaux disponibles et les cibles pour les mesures exigées.

Voir l'annexe 6 pour y obtenir des renseignements au sujet de l'établissement de cibles. Cette annexe présente également des renseignements sur l'étape de l'établissement de cibles pour les résultats des examens en vue du diplôme une fois qu'on pourra comparer ces examens d'une année à l'autre.

Remarque. — Le Ministère fournit aux écoles des rapports pluriannuels sur les résultats des élèves et sur leur participation aux tests de rendement provinciaux et aux examens en vue du diplôme. Les écoles peuvent s'en servir dans le cadre de l'élaboration de leurs plans triennaux et dans l'établissement de cibles visant l'amélioration des résultats et des programmes offerts aux élèves.

© Alberta Learning, Canada

IV. Rapports sur les résultats

Les autorités scolaires et les écoles mènent des évaluations et préparent des rapports annuels sur leurs progrès et leurs réalisations. Ils s'appuient ensuite sur ces renseignements et leurs résultats pour cerner les améliorations dont ils devront tenir compte dans la mise à jour de leur plan. À quelques années d'intervalle, les autorités scolaires pourront choisir d'effectuer une rétrospective d'envergure, en évaluant leurs réalisations sur une plus longue période (par exemple, soit à la fin du mandat du conseil, soit en vue d'un important exercice d'établissement de l'orientation du prochain conseil).

Révisé

Rapports des autorités scolaires

Chaque année, les autorités scolaires mesurent leur rendement et préparent un rapport sur les progrès réalisés dans le cadre des objectifs et des résultats de leurs plans d'éducation triennaux. Il s'intitule : *Rapport sur les résultats annuels en éducation* (RRAÉ). L'outil principal dont se servent les autorités scolaires pour évaluer et communiquer leur rendement et pour déterminer les secteurs qui doivent être améliorés, ce sont les résultats.

Ce rapport sur les résultats annuels indique à toutes les parties intéressées où l'autorité scolaire se situe par rapport à l'atteinte de ses objectifs et résultats. Il montre que l'autorité scolaire est responsable du rendement scolaire et de l'utilisation à bon escient des ressources, et ce, afin d'offrir des programmes de qualité aux élèves et de tenir compte des secteurs prioritaires à améliorer. Les RRAÉ permettent aux autorités scolaires et aux écoles de résumer leurs réalisations en plus de faire connaître leur rendement.

- **Communication (Élément requis)**

  Les RRAÉ sont des documents publics. Les autorités scolaires et les écoles sont **obligées de communiquer** leurs résultats au grand public. Pour ce faire, ils peuvent recourir à diverses méthodes, notamment des intercalaires dans les journaux, des dépliants, des assemblées communautaires, leur site Web, etc. Le sommaire des résultats de l'autorité scolaire **doit inclure** les résultats par rapport aux mesures de rendement du plan, y compris les mesures relatives à la responsabilisation.

  Exigences relatives à la publication et à la notification des plans des autorités scolaires (Lien n° 5)

  Le personnel d'Alberta Learning examine les RRAÉ afin de vérifier s'ils cadrent avec les objectifs de la province et d'y trouver des suggestions utiles à la planification provinciale du système d'apprentissage. Ensuite, le Ministère prépare et publie, à l'intention du personnel du Ministère et des autorités scolaires, des rapports faisant ressortir les constatations découlant de cet examen.

Éléments des rapports sur les résultats annuels en éducation

Le *Rapport sur les résultats annuels en éducation* (RRAÉ) présente des renseignements sur les résultats et les principales réalisations de l'autorité scolaire et des écoles pour l'année qui vient de s'écouler, l'accent étant mis sur les résultats des élèves. Les éléments

©Alberta Learning, Canada

qui font généralement partie d'un rapport sur les résultats figurent ci-dessous. Les éléments qui sont exigés par Alberta Learning font l'objet d'une mention particulière.

Nouveau

- **Déclaration en matière de responsabilisation (Élément requis)**

  La déclaration en matière de responsabilisation, qui doit être signée par le directeur général et le président du conseil scolaire, mentionne qu'il incombe au conseil scolaire de prendre les mesures qui s'imposent en fonction des résultats obtenus, et ce, afin d'apporter une amélioration quand les résultats ne répondent pas aux attentes et de maintenir un bon rendement lorsque les résultats dépassent les attentes. Voici la formulation **requise** pour la déclaration en matière de responsabilisation :

  > Le *Rapport des résultats annuels en éducation* de (nom de l'autorité scolaire) pour l'année scolaire (année) a été préparé sous la direction du conseil scolaire, conformément aux politiques du gouvernement en matière de comptabilité et conformément aux responsabilités énoncées dans la *School Act*, la *Government Accountability Act*, la *Policy on Annual Education Results Reports*. Nous nous appuyons le plus possible sur les résultats pour apporter des améliorations continues, et ce, grâce à l'élaboration de stratégies identifiées dans notre plan d'éducation triennal. Grâce à ces stratégies, nous souhaitons que tous les élèves aient la possibilité d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir des membres autonomes, responsables, bienveillants et productifs de la société.

- **Faits saillants (Nouvelle exigence)**

  Cette information met en évidence les résultats et les principales activités de l'autorité scolaire au cours de la dernière année scolaire. On doit présenter les résultats obtenus sur les mesures exigées par rapport à la responsabilisation.

Révisé

- **Sommaire des réalisations**

  Ce sommaire met en évidence les principales activités de l'autorité scolaire dans la mise en œuvre de son plan d'éducation au cours de la dernière année. Cette section fournit également l'occasion de célébrer les succès de l'autorité scolaire.

  Les autorités scolaires ont l'**obligation** de faire des rapports sur les progrès et les résultats obtenus dans le cadre d'initiatives provinciales spécifiques qui font l'objet d'une enveloppe budgétaire en vertu du cadre de renouvellement du financement, notamment le PARSA, l'initiative de la santé des élèves et le réseautage à grande vitesse. Ce rapport peut être intégré à une section portant sur les réalisations.

  Remarque. – Les autorités scolaires sont **tenues de communiquer** le sommaire des projets entrepris dans le cadre du PARSA. On doit mettre en évidence les résultats obtenus. Quant aux projets triennaux qui viennent de prendre fin, on doit présenter les éléments clés des résultats contenus dans l'évaluation sommative (se reporter aux pages 26 et 27 du *Guide administratif du PARSA* - « http://www.learning.gov.ab.ca/french/m_12/information/parsa/Guide.pdf »).

© Alberta Learning, Canada

Nouveau

Les conseils scolaires disposent de beaucoup de souplesse et de pouvoir discrétionnaire quand vient le temps de déterminer comment les fonds qu'ils reçoivent seront répartis et utilisés. Ils continuent d'être responsables d'offrir des programmes appropriés pour tous leurs élèves et d'assurer leur rendement. Par conséquent, leur rapport devrait faire mention des faits saillants suivants :

- les mesures prises (p. ex. des programmes offerts et modifiés) ainsi que les progrès réalisés pour répondre aux besoins de populations spéciales d'élèves (le cas échéant) :
  - les enfants ou les élèves dont l'anglais n'est pas la langue maternelle;
  - les enfants ou les élèves autochtones;
  - les enfants ou les élèves ayant des besoins spéciaux;
  - les enfants ou les élèves qui présentent des risques sur le plan scolaire.
- les programmes où l'enseignement est offert différemment, y compris (le cas échéant) :
  - les programmes d'enseignement à domicile;
  - les programmes d'enseignement en ligne;
  - les programmes d'enseignement hors établissement.

Nouveau

Les enseignants ont l'obligation de se doter de plans de perfectionnement professionnel et de tenir à jour leurs connaissances et leurs habiletés. Le rapport doit inclure les grandes lignes des plans de perfectionnement professionnel des enseignants (en cours d'élaboration). De plus amples renseignements seront fournis sur cette exigence lorsqu'ils seront connus.

Le sommaire des réalisations devrait également faire mention de toute autre initiative d'importance, comme la mise en œuvre d'un nouveau programme d'études.

- **Résultats des mesures de rendement (Élément requis)**

Révisé

Les autorités scolaires **doivent** évaluer et communiquer les résultats des mesures de rendement en ce qui a trait aux objectifs, aux résultats d'apprentissage et aux secteurs prioritaires à améliorer énoncés dans leur plan triennal pour :

- les mesures **requises**, y compris les mesures du pilier de la responsabilisation;
- les mesures locales.

Révisé

Pour ces mesures, les RRAÉ **doivent** faire état des résultats de l'autorité scolaire et de la province échelonnés sur cinq ans (ou sur le plus grand nombre d'années possible si les résultats de cinq années ne sont pas disponibles), en prenant soin d'inclure les cibles de la province et de l'autorité scolaire pour ce qui est des résultats des années les plus récentes. Après avoir analysé les résultats de rendement, les autorités scolaires **doivent** inclure, dans leur RRAÉ, l'évaluation de leurs progrès quant aux résultats et aux objectifs énoncés dans leur plan triennal, ce qui comprend leur rendement au fil du temps par rapport aux cibles visées. Au besoin, les autorités peuvent fournir des renseignements contextuels afin d'expliquer les résultats et de décrire le milieu dans lequel les résultats ont été atteints. Toute information qualitative de ce genre aide à mieux comprendre les résultats quantitatifs, et contribue à l'évaluation générale des progrès et des réalisations, de même qu'à la formulation des rapports.

©Alberta Learning, Canada

Remarque. – Alberta Learning fournit aux autorités scolaires les résultats de toutes les mesures du pilier de la responsabilisation au moyen d'Extranet. Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, lorsque le nombre d'enfants d'un groupe d'élèves ou le nombre d'un groupe visé par un sondage est de six ou inférieur à six, les données ne peuvent pas faire l'objet d'un rapport afin de protéger la vie privée.

Liste des exigences en matière du rapport de 2005 pour l'année scolaire 2004-2005 (Lien n° 2)

Liste des exigences révisées en matière du rapport de 2004 pour l'année scolaire 2003-2004 (Lien n° 3)

Les résultats et les cibles de la province en ce qui a trait aux mesures du pilier de la responsabilisation figurent à l'annexe 3.

Résultats et cibles de la province pour les mesures de rendement des écoles et des autorités scolaires (Annexe 3)

- **Défis à venir (Élément requis)**

Cette section met en évidence, de façon sommaire, les principaux enjeux ainsi que les principales préoccupations et priorités auxquels les autorités scolaires feront face au cours des prochaines années, ce qui comprend les secteurs prioritaires à améliorer, et ce, à partir de l'évaluation des résultats. Elle fait également ressortir les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux qui ont des incidences sur l'autorité scolaire.

- **Faits saillants des projets d'installations scolaires (Élément requis)**

Les autorités scolaires font ressortir, à l'intention des parents et du grand public, les progrès effectués à l'égard des projets importants d'installations scolaires (projets de rénovation ou de construction subventionnés par le ministère de l'Infrastructure) réalisés au cours de l'année scolaire précédente, en mettant l'accent sur les avantages que tirent les élèves de ces projets.

Révisé

- **Sommaire financier (Élément requis)**

Dans leur sommaire financier, les conseils scolaires communiquent, au grand public, les messages clés qui se dégagent de leurs états financiers vérifiés, messages qui sont pertinents à l'évaluation du bilan financier de l'année en question. Cette section doit être à la fois transparente, compréhensible et

- fournir au lecteur d'importants renseignements financiers au sujet de l'année scolaire, comme les changements d'importance par rapport à l'année précédente, l'excédent ou le déficit d'exploitation de l'année, l'excédent d'exploitation cumulé et les réserves de capital;
- inclure des renseignements sur les dépenses de programmation, sous la forme de tableaux ou de diagrammes destinés au public cible principal, soit les parents et les autres membres de la communauté;

© Alberta Learning, Canada

Nouveau

- faire état des sommes totales prélevées grâce aux campagnes de collecte de fonds, de même que les principales sources et utilisations de ces fonds (en cours d'élaboration). De plus amples renseignements seront fournis sur cette exigence lorsqu'ils seront connus;

Nouveau

- faire mention des mesures de soutien à la disposition des écoles et des élèves, comme les aides-enseignants, les bibliothécaires-enseignants et les conseillers (en cours d'élaboration). De plus amples renseignements seront fournis sur cette exigence lorsqu'ils seront connus;
- indiquer de quelle manière les lecteurs peuvent avoir accès à de l'information financière plus détaillée.

Nouveau

- **Moyennes des effectifs de classes (Élément requis)**

  On doit communiquer les renseignements relatifs aux moyennes des effectifs de classes pour la maternelle à la 3e année, la 4e à la 6e année, la 7e à la 9e année, puis la 10e à la 12e année, et ce, au 30 septembre 2004 et chaque année suivante. Les données suivantes sont **requises** : les moyennes des effectifs des quatre groupes de niveaux pour l'année en cours et les années précédentes, et ce, pour chaque école et pour l'autorité scolaire dans son ensemble.

  Les données d'Alberta Learning concernant les moyennes des effectifs de classes, tant pour les autorités scolaires que pour la province, sont accessibles en ligne à « http://www.learning.gov.ab.ca/news/2004/January/bg-CSResults.asp ». Ces données sont fondées sur les sondages réalisés l'automne précédent. La marche à suivre, les définitions et les gabarits pour cette nouvelle exigence seront fournis plus tard, lorsqu'ils seront disponibles.

Rapports des résultats des écoles

Nouveau

Les écoles présentent des rapports annuels aux parents et aux communautés sur le rendement de leurs élèves et sur l'utilisation des ressources. Ces rapports comprennent des renseignements sur tous les objectifs et les résultats atteints pour toutes les mesures de rendement énoncées dans le plan de l'école, notamment les **mesures de rendement scolaire requises**. Les rapports des écoles doivent également inclure les éléments spécifiques exigés par l'autorité scolaire.

- **Exigences relatives au rapport des écoles pour l'année scolaire 2004-2005**

  Conformément au deuxième objectif du plan d'Alberta Learning, *Excellence des résultats des élèves*, le rapport des écoles doit porter sur les mesures provinciales **requises**, soit les résultats des élèves aux tests de rendement provinciaux et aux examens en vue du diplôme. Ce rapport doit aussi comprendre l'évaluation des progrès comparativement aux cibles et au rendement antérieur.

  Remarque. – Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, lorsque le nombre d'enfants d'un groupe d'élèves ou le nombre d'un groupe visé par un sondage est de six ou inférieur à six, les données ne peuvent pas faire l'objet d'un rapport afin de protéger la vie privée.

©Alberta Learning, Canada

Les mesures de rendement ***exigées*** :

- les pourcentages des élèves de 3e, 6e et 9e année qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux (résultats sur cinq ans) par rapport aux résultats de la province pour chaque année et par rapport aux cibles de l'école et de la province pour l'année scolaire 2004-2005;
- les pourcentages des élèves de 3e, 6e et 9e année qui ont passé les tests de rendement provinciaux (taux de participation sur cinq ans) par rapport au taux de participation provincial pour chaque test;
- les pourcentages des élèves de 12e année qui ont atteint la norme acceptable ou la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (résultats sur cinq ans) par rapport aux résultats de la province pour chaque examen;
- le taux de participation des élèves aux cours comportant un examen en vue du diplôme par rapport aux taux de participation provincial (taux de participation sur cinq ans pour chaque examen).

De plus, les écoles **doivent communiquer** toutes les mesures et toutes les cibles présentées dans leurs plans et inclure toute autre information exigée par leur conseil scolaire.

Nouveau ***Moyennes des effectifs de classes (Élément requis)***

- On doit communiquer les renseignements relatifs aux moyennes des effectifs de classes pour la maternelle à la 3e année, la 4e à la 6e année, la 7e à la 9e année, puis la 10e à la 12e année (le cas échéant), et ce, au 30 septembre 2004 et chaque année suivante. La donnée suivante est **requise** : les moyennes des effectifs de classes de l'école et de l'autorité scolaire pour les années précédentes. La marche à suivre, les définitions et les gabarits de rapports pour cette nouvelle exigence seront fournis plus tard, lorsqu'ils seront disponibles.

Le lien n° 2 renferme une liste de vérification des exigences des écoles par rapport à la communication pour l'année scolaire 2004-2005.

Liste des exigences en matière du rapport de 2005 pour l'année scolaire 2004-2005 (Lien n° 2)

Les exigences révisées des écoles par rapport à la communication pour l'année scolaire 2003-2004 sont présentées au lien n° 3.

Liste des exigences révisées en matière du rapport de 2004 pour l'année scolaire 2003-2004 (Lien n° 3)

© Alberta Learning, Canada

V. Liens

Lien n° 1 – Liste de vérification — Exigences par rapport aux plans d'éducation triennaux, 2004-2005 – 2006-2007

A. Plans des autorités scolaires
(la date limite a été reportée au 30 juin 2004)

- ❒ Indiquer comment les renseignements au sujet de votre plan ont été ou seront communiqués aux parents et au grand public.
- ❒ Énoncé de responsabilisation.

Objectifs, Résultats, Priorités en matière d'amélioration, Stratégies, Mesures et Cibles

Dans l'élaboration de leurs stratégies, les plans des autorités scolaires **doivent** tenir compte d'initiatives de financement provinciales spécifiques, comme le PARSA, l'initiative de la santé des élèves et le réseautage à grande vitesse (*high speed networking*), puis considérer ce qui suit :

- les programmes d'études nouveaux ou révisés;
- les programmes offerts à tous les enfants ou élèves du préscolaire à la 12^{e} année qui relèvent de l'autorité scolaire, ce qui comprend les populations spéciales (s'il y a lieu), comme les enfants ou les élèves dont l'anglais n'est pas la langue maternelle, les enfants ou les élèves ayant des besoins spéciaux, les enfants ou les élèves autochtones, les enfants ou les élèves qui présentent des risques sur le plan scolaire, et les élèves inscrits à un programme d'enseignement à domicile, d'enseignement en ligne ou d'enseignement hors établissement;
- la prestation de services de soutien à l'intention des élèves et des classes, comme les aides-enseignants, les bibliothécaires-enseignants et les conseillers;
- les besoins en perfectionnement professionnel et en formation en cours d'emploi.

En plus des résultats d'apprentissage et des mesures dont il est question plus loin, les autorités **doivent**, dans le cadre du pilier de la responsabilisation, choisir un résultat d'apprentissage et une mesure connexe à partir de la série de mesures et de résultats d'apprentissage déterminés par le comité d'examen des résultats d'apprentissage (*Review Committee on Outcomes*), et faire le lien entre ceux-ci et un objectif approprié d'envergure provinciale ou locale. La liste des résultats d'apprentissage et des mesures du comité fait partie de l'annexe 5 du présent document. Elle est également accessible en ligne à « http://www.learning.gov.ab.ca/rco/ ».

Révisé À l'aide d'Extranet, Alberta Learning fournit, aux autorités scolaires, les résultats des mesures requises, ce qui comprend les mesures du pilier de la responsabilisation, pour qu'elles puissent s'en servir dans leurs plans et leurs rapports. Dans le cas des mesures comportant des résultats, il y a lieu d'inclure les résultats les plus récents de la province et de l'autorité scolaire. Dans le cas des mesures obtenues au moyen d'un sondage, il faut indiquer la mesure et mentionner qu'elle est en cours d'élaboration. Les cibles et les résultats provinciaux les plus récents figurent à l'annexe 3.

©Alberta Learning, Canada

Remarque. – Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, lorsque le nombre d'enfants d'un groupe d'élèves ou le nombre d'un groupe visé par un sondage est de six ou inférieur à six, les données ne peuvent pas faire l'objet d'un rapport afin de protéger la vie privée.

Premier objectif : Possibilités d'un apprentissage de grande qualité pour tous

Résultat : Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie.

❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

Secteur prioritaire de la province à améliorer : Améliorer l'apprentissage grâce à une utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication.

❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

Mesure :

Nouveau

❒ Les pourcentages d'élèves, d'enseignants et de membres du conseil scolaire qui sont satisfaits du choix de cours qui est offert, y compris les beaux-arts, les carrières, la **technologie**, la santé, et l'éducation physique (en cours d'élaboration).
Remarque. – La composante « technologie » de cette mesure représente la mesure de la priorité portant sur l'usage efficace de la technologie. Les autorités scolaires devraient en prendre note dans leur plan.

Secteur prioritaire de la province à améliorer : Améliorer la satisfaction du grand public par rapport à l'éducation.

❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

Mesure :

Nouveau

❒ Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont satisfaits de la qualité générale de l'éducation en Alberta (en cours d'élaboration).

Autres mesures pour ce résultat :

Nouveau

❒ Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont d'accord que l'école offre un milieu sécuritaire aux élèves, que les élèves y apprennent l'importance de faire preuve de bienveillance envers les autres et qu'ils y sont traités de manière juste (en cours d'élaboration).

Résultat : Tous les Albertains peuvent prendre part à un apprentissage de qualité.

❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

Secteur prioritaire à améliorer : Améliorer l'accès des enfants aux services grâce à la coordination des services.

❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

© Alberta Learning, Canada

Mesure :

Nouveau

- ❒ Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont d'accord sur le fait qu'on a accès, facilement et de façon ponctuelle, aux services et aux mesures de soutien à l'endroit des enfants à risques (en cours d'élaboration).

Deuxième objectif : Excellence des résultats des élèves

Résultat : Les apprenants atteignent des normes élevées.

- ❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

Secteur prioritaire de la province à améliorer : Améliorer les programmes et le taux de réussite des apprenants inuits, métis et des Premières nations.

- ❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

Nouveau

- ❒ Mesure locale pour le rendement des élèves autochtones.

Secteur prioritaire de la province à améliorer : Améliorer la littératie et la numération précoces.

- ❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

Secteur prioritaire de la province à améliorer : Améliorer le rendement des élèves du secondaire en mathématiques.

- ❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

Mesure :

- ❒ Les pourcentages des élèves (qui passent l'examen et la cohorte) de 3^{e}, 6^{e} et 9^{e} année qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence à chacun des tests de rendement provinciaux. Il faut également inclure, d'après le nombre d'élèves passant les tests et la cohorte, les résultats combinés pour toutes les matières et les années scolaires. Plus précisément :
  - fournir, sous la forme de tableaux, les résultats de l'année la plus récente pour l'autorité et la province de même que les cibles de l'autorité et de la province, et ce, pour chaque année visée par le plan (des exemples figurent aux pages 8 et 9 de l'annexe 9);
  - indiquer sur le tableau des résultats et des cibles de la **cohorte** que :
    - les résultats de la 3^{e} année pour ce qui est de la norme acceptable en arts langagiers et en mathématiques mesurent la priorité provinciale suivante : *Améliorer la littératie et la numération précoces*;
    - les résultats de la 9^{e} année pour ce qui est de la norme acceptable en mathématiques mesurent la priorité provinciale suivante : *Améliorer le rendement des élèves du secondaire en mathématiques.*

©Alberta Learning, Canada

Remarque. –

- Le résultat ou la cible combinés (pour toutes les matières et toutes les années scolaires) est la moyenne non pondérée des résultats ou des cibles pour les normes acceptable et d'excellence, et ce, pour toutes les matières et toutes les années scolaires d'une année donnée.

Autres mesures pour ce résultat :

- ❒ Les pourcentages des élèves qui ont atteint la norme acceptable ou la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (les résultats les plus récents de l'autorité scolaire et de la province pour chaque cours). On n'exige pas de cible dans le plan 2004-2005 à 2006-2007.
- ❒ Le taux de participation aux cours comportant un examen en vue du diplôme (les taux de participation les plus récents de l'autorité scolaire et de la province pour chaque cours).

Nouveau

- ❒ Les pourcentages des élèves de la 12e année admissibles aux bourses Rutherford (inclure les résultats les plus récents de l'autorité et de la province et les cibles pour chaque année du plan).

Nouveau

- ❒ Les résultats par rapport aux mesures locales de rendement pour des populations désignées d'enfants/d'élèves et pour les élèves qui reçoivent leur instruction différemment (le cas échéant) :
  - les enfants/les élèves pour qui l'anglais est leur langue seconde;
  - les enfants/les élèves ayant des besoins spéciaux;
  - les enfants/les élèves qui sont à risque sur le plan de l'apprentissage;
  - les programmes d'enseignement à domicile;
  - les programmes d'enseignement en ligne;
  - les programmes d'enseignement hors établissement.

Résultat : Les apprenants terminent leurs programmes de formation.

- ❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

Secteur prioritaire de la province à améliorer : Accroître le taux d'achèvement des études secondaires.

- ❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

Mesure :

- ❒ Les pourcentage d'élèves qui terminent leurs études secondaires dans les trois ans et les cinq ans suivant leur entrée en 10e année (inclure les résultats les plus récents pour l'autorité et la province et donner les cibles de l'autorité et de la province par rapport au taux sur cinq ans pour chaque année du plan).

Résultat : Les apprenants sont bien préparés à l'apprentissage continu.

- ❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

© Alberta Learning, Canada

Mesure :

Nouveau

❒ Les pourcentages d'enseignants et de parents qui estiment que les élèves du secondaire possèdent les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour apprendre pendant toute leur vie (en cours d'élaboration).

Résultat : Les apprenants sont bien préparés pour le monde du travail.

❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

Mesure :

Nouveau

❒ Les pourcentages d'enseignants, de parents et de membres du conseil scolaire qui s'entendent pour dire que les élèves possèdent des attitudes qui seront un gage de succès dans le monde du travail (en cours d'élaboration).

Résultat : Les apprenants sont bien préparés à assumer leur rôle de citoyen.

❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

Mesure :

Nouveau

❒ Les pourcentages d'enseignants, de parents et de membres du conseil scolaire qui estiment que les élèves possèdent les caractéristiques nécessaires pour bien exercer leur rôle de citoyens (en cours d'élaboration).

Troisième objectif : Autorité scolaire hautement réceptive et responsable

Résultat : Résultats améliorés grâce à des relations de travail efficaces dans le cadre des initiatives interministérielles et avec les parties intéressées.

❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

Mesure :

Nouveau

❒ Les pourcentages d'enseignants, de parents et de membres du conseil scolaire qui sont satisfaits du degré de participation des parents aux décisions prises au sujet de l'éducation de leur enfant (en cours d'élaboration).

Résultat : L'autorité scolaire fait preuve de leadership et d'amélioration continue.

❒ Au moins une stratégie pour ce résultat.

Mesure :

Nouveau

❒ Les pourcentages d'enseignants, de parents et de membres du conseil scolaire qui indiquent, dans le cadre d'un sondage, que leur école et les écoles relevant de leur autorité scolaire ont fait preuve d'amélioration, n'ont pas changé ou ont manifesté un recul ces trois dernières années (en cours d'élaboration).

©Alberta Learning, Canada

Autre :

- ❒ Objectif(s) local (locaux), s'il y a lieu.
  - Résultats locaux pour chaque objectif. Spécifiez :
    - au moins une stratégie pour chaque résultat au niveau local;
    - au moins une mesure pour chaque résultat au niveau local.
  - Priorités d'amélioration au niveau local, s'il y a lieu. Se rapporte à tout objectif que l'autorité scolaire juge pertinent. **Veuillez spécifier l'objectif.**
    - au moins une stratégie pour chaque priorité au niveau local.
    - au moins une mesure pour chaque priorité d'amélioration au niveau local.

Faits saillants des plans des installations scolaires (page 13)

- ❒ Indiquer la raison d'être de ces projets du point de vue éducatif et les avantages qu'en tireront les élèves.
- ❒ Refléter les priorités *Infrastructure Maintenance Program* (IMP) de l'autorité scolaire, auparavant le *Building Quality Restoration Program* (BQRP), et le plan triennal d'immobilisations.
- ❒ Indiquer où le grand public peut obtenir des renseignements supplémentaires.

Faits saillants du budget (page 13)

- ❒ Énoncer les principes directeurs qui guident l'autorité scolaire dans sa planification financière.
- ❒ Présenter clairement au principal auditoire, soit les parents et les autres membres de la communauté, un sommaire de l'information du rapport budgétaire à l'aide de tableaux et de graphiques.
- ❒ Indiquer où et comment le grand public peut avoir accès aux renseignements du budget.

B. PLANS D'AMÉLIORATION DES ÉCOLES, 2004-2005 À 2006-2007 (pages 14-15)

- ❒ Les trois objectifs du système d'apprentissage :
  - Premier objectif – Possibilités d'un apprentissage de grande qualité pour tous
  - Deuxième objectif – Excellence des résultats des élèves
  - Troisième objectif – École hautement réceptive et responsable

Mesures exigées pour le deuxième objectif :

- ❒ Les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux; inclure, pour chaque test, les résultats les plus récents de l'école et de la province ainsi que les cibles de l'école et de la province pour chaque année du plan.
- ❒ Les taux de participation aux tests de rendement (les taux de participation les plus récents de l'école et de la province pour chaque test).

© Alberta Learning, Canada

- ❒ Les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme; (inclure, pour chaque examen, les résultats les plus récents de l'école et de la province).
- ❒ Les pourcentages des élèves de 12e année inscrits aux cours comportant un examen en vue du diplôme (inclure, pour chaque cours, les taux de participation les plus récents de la province et de l'école).
- ❒ Mesures pour les résultats et les priorités au niveau local.

Remarque. — Voir l'annexe 3 pour obtenir les résultats et les cibles de la province pour les mesures exigées.

Nouveau

Autre :

- ❒ Renseignements concernant :
  - le rôle que joue le conseil d'école dans l'élaboration du plan (ou l'occasion qu'il a de jouer un rôle);
  - les stratégies du conseil d'école (le cas échéant).
- ❒ Tout autre renseignement demandé par le conseil scolaire.

©Alberta Learning, Canada

Lien n° 2 – Liste de vérification — Exigences relatives à la communication des plans et rapports en 2005 pour l'année scolaire 2004-2005

A. LES RRAÉ DES AUTORITÉS SCOLAIRES (novembre 2005)

- ❒ Indiquer comment les informations au sujet des résultats ont été ou seront communiquées aux parents et au grand public.
- ❒ Indiquer comment les RRAÉ des écoles ont été communiqués aux parents et au grand public.

Sommaire des réalisations, y compris les initiatives de la province qui ont été l'objet d'une enveloppe budgétaire, mettant l'accent sur les progrès et les résultats (pages 13-14) :

- ❒ La santé des élèves
- ❒ Le réseautage à grande vitesse (*high speed networking*)
- ❒ Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta (PARSA) « http://www.learning.gov.ab.ca/french/m_12/information/parsa/parsa.asp »

Autre

- ❒ Programmes et progrès réalisés chez des populations spéciales d'élèves ou chez les élèves qui ne reçoivent pas leur enseignement dans un cadre scolaire.
- ❒ Faits saillants des plans de perfectionnement professionnel des enseignants.
- ❒ Autres réalisations découlant de la mise en œuvre des stratégies énoncées dans le plan, comme la mise en œuvre de nouveaux programmes d'études.

Communication et analyse des mesures de rendement (page 44, lien n° 6)

Il y a lieu de communiquer les résultats pour les mesures indiquées dans le plan et pour l'évaluation des progrès. Notamment, il faut faire un rapport sur les mesures requises au lien 5 en ce qui a trait aux résultats provinciaux (inclure des données échelonnées sur cinq ans si possible) et aux cibles de l'autorité et de la province pour l'année 2004-2005. Il faut aussi faire mention des progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs et des résultats d'apprentissage.

Remarques. —

- Les mesures qui se rapportent aux priorités provinciales sont indiquées.
- En plus des mesures dont il est question ci-dessous, il faut faire un rapport sur la mesure choisie par le conseil scolaire à partir de la liste du comité d'examen des résultats d'apprentissage (*Review Committee on Outcomes*), et ce, à la lumière de son objectif et de son résultat d'apprentissage connexes.
- Alberta Learning fournit les résultats des mesures requises aux autorités scolaires. Les résultats et les cibles de la province quant aux mesures requises figurent à l'annexe 3.

© Alberta Learning, Canada

- Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, lorsque le nombre d'enfants d'un groupe d'élèves ou le nombre d'un groupe visé par un sondage est de six ou inférieur à six, les données ne peuvent pas faire l'objet d'un rapport afin de protéger la vie privée.

Premier objectif : Possibilités d'un apprentissage de grande qualité pour tous

Résultat : Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie.

Secteurs prioritaires à améliorer :

- Améliorer l'apprentissage grâce une utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication.
- Améliorer la satisfaction du grand public par rapport à l'éducation.

Mesures à être communiquées et évaluées :

- ❒ Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont satisfaits du choix de cours qui est offert, y compris les beaux-arts, les carrières, la santé, l'éducation physique, **la technologie** et, s'il y a lieu, l'enseignement religieux (deux années de résultats de l'autorité scolaire et de la province). Indiquer que les résultats pour la question relative à la technologie mesure cette priorité provinciale : *Améliorer l'apprentissage grâce à une utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication.*
- ❒ Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil qui sont satisfaits de la qualité générale de l'éducation en Alberta (résultats de l'autorité scolaire et de la province échelonnés sur deux ans). Il faut indiquer que ces résultats mesurent la priorité provinciale suivante : *Améliorer la satisfaction du grand public par rapport à l'éducation.*
- ❒ Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont d'accord que les écoles offrent un milieu sécuritaire aux élèves, que les élèves y sont traités de manière juste et qu'ils y apprennent l'importance de faire preuve de bienveillance envers les autres (deux années de résultats de l'autorité scolaire et de la province).

Résultat : Tous les Albertains peuvent prendre part à un apprentissage de qualité.

Secteur prioritaire à améliorer : Améliorer l'accès des enfants aux services grâce à la coordination des services.

Mesure à être communiquée et évaluée :

- ❒ Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont d'accord sur le fait que les enfants à risque ont accès, facilement et de façon ponctuelle, aux services et aux mesures de soutien (deux années de résultats de l'autorité scolaire et de la province). Indiquer que ces résultats mesurent cette priorité provinciale : *Améliorer l'accès des enfants aux services grâce à la coordination des services.*

©Alberta Learning, Canada

Deuxième objectif : Excellence des résultats des élèves

Résultat : Les apprenants atteignent des normes élevées.

Secteur prioritaire à améliorer : Améliorer le taux de réussite des apprenants inuits, métis et des Premières nations.

Mesure à être communiquée et évaluée :

- ❒ Mesure locale du rendement des élèves autochtones.

Secteurs prioritaires à améliorer :

- Améliorer la littératie et la numération précoces.
- Améliorer le rendement des élèves du secondaire en mathématiques.

Mesures à être communiquées et évaluées :

- ❒ Les pourcentages des élèves (les résultats de la cohorte et des élèves qui passent l'examen) de 3e, 6e et 9e année qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux. Plus précisément :
  - Fournir, sous la forme de tableaux ou de diagrammes, les résultats de l'autorité et de la province sur cinq ans par rapport à la norme acceptable et à la norme d'excellence à chaque test, tant pour les élèves ayant passé l'examen que pour la cohorte. Il faut aussi inclure les résultats combinés (toutes les matières et toutes les années scolaires) portant sur cinq ans par rapport à la norme acceptable et à la norme d'excellence, pour les élèves ayant passé l'examen et pour la cohorte.
  - Faire un rapport sur les cibles de l'autorité scolaire et de la province pour l'année 2004-2005, tant pour les élèves ayant passé le test que pour la cohorte, pour chaque test et pour les résultats combinés par rapport aux résultats de 2004-2005.
  - Indiquer également sur le tableau des résultats de la **cohorte** que :
    - les résultats de la 3e année pour ce qui est de la norme acceptable en arts langagiers et en mathématiques mesurent la priorité provinciale suivante : *Améliorer la littératie et la numération précoces*;
    - les résultats de la 9e année pour ce qui est de la norme acceptable en mathématiques mesurent la priorité provinciale suivante : *Améliorer le rendement des élèves du secondaire en mathématiques.*

      Remarque. – La cible ou le résultat combiné (pour toutes les matières et toutes les années scolaires par rapport à la norme acceptable et à la norme d'excellence) d'une année particulière est la moyenne non pondérée des résultats ou des cibles pour toutes les matières et toutes les années scolaires.
- ❒ Les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (inclure pour chaque examen, les résultats sur cinq ans de l'autorité scolaire et de la province).
- ❒ Les taux de participation aux cours comportant un examen en vue du diplôme (inclure pour chaque cours, les taux sur cinq ans de l'autorité scolaire et de la province).

© Alberta Learning, Canada

Remarque. – La cible ou le résultat combiné (pour toutes les matières et toutes les années scolaires) est la moyenne non pondérée des résultats ou des cibles par rapport à la norme acceptable ou à la norme d'excellence pour toutes les matières et toutes les années scolaires d'une année donnée.

- ❒ Les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (les résultats sur cinq ans de l'autorité scolaire et de la province pour chaque cours).
- ❒ Les taux de participation aux cours comportant un examen en vue du diplôme (les taux de participation sur cinq ans de l'autorité scolaire et de la province pour chaque cours).
- ❒ Le pourcentage des élèves de la 12e année admissibles aux bourses Rutherford (inclure les résultats sur cinq ans de l'autorité scolaire et de la province et les résultats 2004-2005 de l'autorité scolaire par rapport à la cible de l'autorité).
- ❒ Les résultats par rapport aux mesures locales de rendement pour des populations spéciales d'enfants/d'élèves et pour les élèves qui reçoivent leur enseignement différemment (le cas échéant) :
  - les enfants/les élèves pour qui l'anglais est leur langue seconde;
  - les enfants/les élèves ayant des besoins spéciaux;
  - les enfants/les élèves qui sont à risque sur le plan de l'apprentissage;
  - les programmes d'enseignement à domicile;
  - les programmes d'enseignement en ligne;
  - les programmes d'enseignement hors établissement.

  Remarque. – Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, lorsque le nombre d'enfants d'un groupe d'élèves ou le nombre d'un groupe visé par un sondage est de six ou inférieur à six, les données ne peuvent pas faire l'objet d'un rapport afin de protéger la vie privée.

Résultat : Les apprenants terminent leurs programmes de formation.

Secteur prioritaire à améliorer : Améliorer le taux d'achèvement des études secondaires.

Mesure à être communiquée et évaluée :

- ❒ Les pourcentages d'élèves qui ont terminé leurs études secondaires dans les trois ans et cinq ans suivant leur entrée en 10e année (inclure cinq années de résultats de l'autorité scolaire et de la province) et les résultats pour l'année scolaire 2004-2005 par rapport aux cibles sur cinq ans de l'autorité et de la province. Indiquer que ces résultats mesurent cette priorité provinciale : *Accroître le taux d'achèvement des études secondaires.*

Résultat : Les apprenants sont bien préparés à l'apprentissage continu. (deux années de résultats de l'autorité scolaire et de la province)

©Alberta Learning, Canada

Mesure à être communiquée et évaluée :

- ❒ Les pourcentages d'enseignants et de parents qui sont satisfaits que les élèves du secondaire deuxième cycle possèdent les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour apprendre pendant toute leur vie.

Résultat : Les apprenants sont bien préparés pour le monde du travail.

Mesure à être communiquée et évaluée :

- ❒ Les pourcentages d'enseignants, de parents et de membres du conseil scolaire qui sont d'accord que les élèves possèdent les attitudes qui seront un gage de succès dans le monde du travail (deux années de résultats de l'autorité scolaire et de la province).

Résultat : Les apprenants sont bien préparés à assumer leur rôle de citoyen.

Mesure à être communiquée et évaluée :

- ❒ Les pourcentages d'enseignants, de parents et de membres du conseil scolaire qui estiment que les élèves possèdent les caractéristiques nécessaires pour bien exercer leur rôle de citoyen. (deux années de résultats de l'autorité scolaire et de la province)

Troisième objectif : Autorité scolaire hautement réceptive et responsable

Résultat : Améliorer les résultats grâce à des relations de travail efficaces dans le cadre des initiatives interministérielles et avec les parties intéressées.

Mesure à être communiquée et évaluée :

- ❒ Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont satisfaits du degré de participation des parents aux décisions prises au sujet de l'éducation de leur enfant (deux années de résultats de l'autorité scolaire et de la province).

Résultat : L'autorité scolaire fait preuve de leadership et d'amélioration continue.

Mesure à être communiquée et évaluée :

- ❒ Les pourcentages d'enseignants, de parents et de membres du conseil scolaire qui affirment que les écoles dans leur autorité scolaire ont fait preuve d'amélioration, n'ont pas changé ou ont manifesté un recul ces trois dernières années (deux années de résultats de l'autorité scolaire et de la province).

Remarque. – Les autorités scolaires font état également de la mesure choisie parmi les mesures du *Review Committee on Outcomes* (RCO) par rapport à son objectif et résultat (cinq années de résultats si disponibles) et par rapport à la cible pour l'année scolaire 2004-2005 (si disponible).

© Alberta Learning, Canada

Autre

- ❒ Défis à venir – principales questions, préoccupations et priorités au cours des prochaines années (page 19)
- ❒ Faits saillants des projets d'installations scolaires cette année, y compris les avantages qu'en tireront les élèves (page 19)
- ❒ Sommaire financier (page 19) – inclure :
  - l'information financière clé par rapport à la l'année scolaire précédente, mettant en évidence les changements d'importance;
  - les sommes totales prélevées grâce aux campagnes de collecte de fonds, de même que les principales sources et utilisations de ces fonds (en cours d'élaboration). De plus amples renseignements seront fournis sur cette exigence lorsqu'ils seront connus;
  - les services de soutien à la disposition des écoles et des élèves, comme les aides-enseignants, les bibliothécaires-enseignants et les conseillers (en cours d'élaboration). De plus amples renseignements seront fournis sur cette exigence lorsqu'ils seront connus;
  - les dépenses de programmes présentées sous forme de tableaux ou de diagrammes;
  - des renseignements sur comment on peut obtenir de l'information financière supplémentaire (page 20).

Moyennes des effectifs de classes [Élement requis]

On doit communiquer les moyennes des effectifs de classes pour la maternelle à la 3e année, la 4e à la 6e année, la 7e à la 9e année, puis la 10e à la 12e année, et ce, au 30 septembre. Il faut indiquer la taille des classes échelonnée sur plusieurs années par rapport à la moyenne provinciale, y compris la taille des classes au sein de l'autorité scolaire en septembre 2005.

Les données d'Alberta Learning concernant les moyennes des effectifs de classes, tant pour les autorités scolaires que pour la province, sont accessibles en ligne à « http://www.learning.gov.ab.ca/news/2004/January/bg-CSResults.asp ». Pour cette nouvelle exigence de rapport, la marche à suivre, les définitions et les gabarits seront fournis plus tard, lorsqu'ils seront disponibles.

B. RAPPORTS DES RÉSULTATS DES ÉCOLES – 2004-2005 (page 16)

Faire rapport sur les trois objectifs de la province et sur les **mesures suivantes exigées** pour le deuxième objectif : *Excellence des résultats des élèves*. Inclure une évaluation des progrès par rapport à un certain nombre d'années et aux cibles atteintes.

- ❒ Les pourcentages des élèves qui ont passé les tests de rendement de 3e, 6e et 9e année et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable ou la norme d'excellence sur chaque test (cinq années de résultats de l'autorité scolaire et de la province) par rapport aux cibles l'autorité scolaire et de la province pour l'année 2004-2005.

©Alberta Learning, Canada

- ❒ Les taux de participation des élèves de 3e, 6e et 9e année sur chaque test de rendement (cinq années de résultats de l'autorité scolaire et de la province).
- ❒ Les pourcentages d'élèves qui ont passé les examens en vue du diplôme et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable ou la norme d'excellence (pour chaque examen, cinq années de résultats de l'autorité scolaire et de la province).
- ❒ Les taux de participation des élèves de 12e année aux cours comportant un examen en vue du diplôme (pour chaque cours, cinq années de résultats de l'autorité scolaire et de la province.
- ❒ Les résultats des mesures locales (si utilisées).
- ❒ Toute autre information exigée par l'autorité scolaire.

Moyennes des effectifs de classes [Élement requis]

On doit communiquer les moyennes des effectifs de classes pour la maternelle à la 3e année, la 4e à la 6e année, la 7e à la 9e année, puis la 10e à la 12e année (le cas échéant), et ce, au 30 septembre 2005, en plus des moyennes des effectifs de classes de l'autorité scolaire et de l'école des années précédentes pour chacun des groupes de niveaux. La marche à suivre, les définitions et les gabarits de rapports pour cette nouvelle exigence seront fournis plus tard, lorsqu'ils seront disponibles.

Remarque. – Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, lorsque le nombre d'enfants d'un groupe d'élèves ou le nombre d'un groupe visé par un sondage est de six ou inférieur à six, les données ne peuvent pas faire l'objet d'un rapport afin de protéger la vie privée.

© Alberta Learning, Canada

Lien n° 3 – Liste de vérification — Exigences révisées pour les rapports de 2004 pour l'année scolaire 2003-2004

Cette liste de vérification repose sur les exigences énoncées dans l'édition 2003 de « Plans et Rapports ».

LES RAPPORTS DES RÉSULTATS ANNUELS EN ÉDUCATION DES AUTORITÉS SCOLAIRES – NOVEMBRE 2004

- ❒ Faits saillants des résultats, y compris les résultats sur les mesures exigées;
- ❒ Sommaire des résultats des projets PARSA.

La communication et l'analyse des mesures de rendement (page 14, Lien n° 6). Faites rapport et commentez sur le rendement et les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs et des résultats pour toutes les mesures dans le plan d'éducation 2003-2004 à 2005-2006, y compris les mesures suivantes qui sont exigées :

Deuxième objectif – *Excellence des résultats des élèves* :

- ❒ Les pourcentages d'élèves qui ont passé les tests de rendement qui ont atteint la norme acceptable ou la norme d'excellence sur chaque test (cinq années de résultats) par rapport aux résultats de la province et par rapport aux cibles de l'autorité scolaire et de la province pour l'année scolaire 2003-2004.
- ❒ Les pourcentages de tous les élèves de 3e, 6e et 9e année (résultats de la cohorte sur cinq ans) qui ont atteint la norme acceptable ou la norme d'excellence par rapport aux résultats de la province et par rapport aux cibles de l'autorité scolaire et de la province pour l'année scolaire 2003-2004.
- ❒ Les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (pour chaque examen, donner les résultats de l'autorité scolaire et de la province au cours des cinq dernières années).
- ❒ Les taux de participation des élèves de 12e année aux cours comportant un examen en vue du diplôme (pour chaque cours, cinq années de résultats de l'autorité scolaire et de la province).
- ❒ Les pourcentages d'élèves qui ont terminé leurs études secondaires dans les trois ans et cinq ans suivant leur entrée en 10e année (inclure cinq années de résultats de l'autorité scolaire et de la province) et les résultats pour l'année scolaire 2004-2005 par rapport aux résultats provinciaux et par rapport aux cibles de l'autorité et de la province pour l'année scolaire 2003-2004.

Autres renseignements par rapport au rendement :

- ❒ Toutes les mesures présentées dans le plan 2003-2004 à 2005-2006 de l'autorité scolaire par rapport à ses objectifs et résultats respectifs.

Remarque. – Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, lorsque le nombre d'enfants d'un groupe d'élèves ou le nombre d'un groupe visé par un sondage est de six ou inférieur à six, les données ne peuvent pas faire l'objet d'un rapport afin de protéger la vie privée.

©Alberta Learning, Canada

Autre

- ❒ Défis à venir (page 19)
- ❒ Faits saillants des projets d'installations scolaires (page 19)
- ❒ Sommaire financier, y compris :
  - un bref aperçu de la situation financière de l'autorité scolaire;
  - des renseignements sur comment on peut obtenir de l'information financière supplémentaire. (page 20)

Moyennes des effectifs de classes [Élement requis]

Nouveau

- ❒ On doit communiquer les moyennes des effectifs de classes pour la maternelle à la 3e année, la 4e à la 6e année, la 7e à la 9e année, puis la 10e à la 12e année, et ce, au 30 septembre 2004. Il faut inclure les données portant sur la taille des classes au sein de l'autorité et de l'école pour chaque année scolaire, et ce, pour plusieurs années.

  Les données d'Alberta Learning concernant les moyennes des effectifs de classe, tant pour les autorités scolaires que pour la province, sont accessibles en ligne à « http://www.learning.gov.ab.ca/news/2004/January/bg-CSResults.asp ». Pour cette nouvelle exigence de communication, la marche à suivre, les définitions et les gabarits seront fournis plus tard, lorsqu'ils seront disponibles.

RAPPORTS DES ÉCOLES – 2004 (page 20)

Faites rapport et commentez sur le rendement relatif aux mesures suivantes :

- ❒ Les pourcentages d'élèves qui ont passé les tests de rendement de 3e, 6e et 9e année et qui ont atteint la norme acceptable ou la norme d'excellence sur chaque test (cinq années de résultats de l'école et de la province) par rapport aux cibles l'école et de la province pour l'année 2004-2005.
- ❒ Les taux de participation des élèves de 3e, 6e et 9e année sur chaque test de rendement (pour chaque test, cinq années de résultats de l'école et de la province).
- ❒ Les pourcentages d'élèves qui ont passé les examens en vue du diplôme qui ont atteint la norme acceptable ou la norme d'excellence (pour chaque examen, cinq années de résultats de l'école et de la province).
- ❒ Les taux de participation des élèves de 12e année aux cours comportant un examen en vue du diplôme (pour chaque cours, cinq années de résultats de l'école et de la province).
- ❒ Les résultats des mesures locales inclus dans le plan 2003-2004 à 2005-2006.

Autre

- ❒ Toute autre information exigée par l'autorité scolaire.

© Alberta Learning, Canada

Moyennes des effectifs de classes [Élement requis]

- ❒ On doit communiquer les moyennes des effectifs de classes pour la maternelle à la 3e année, la 4e à la 6e année, la 7e à la 9e année, puis la 10e à la 12e année (le cas échéant), et ce, au 30 septembre 2004. Il faut également inclure les données portant sur la taille des classes au sein de l'autorité et de l'école pour chaque année scolaire, et ce, pour plusieurs années. La marche à suivre, les définitions et les gabarits de rapports pour cette nouvelle exigence seront fournis plus tard, lorsqu'ils seront disponibles.

Remarque. – Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, lorsque le nombre d'enfants d'un groupe d'élèves ou le nombre d'un groupe visé par un sondage est de six ou inférieur à six, les données ne peuvent pas faire l'objet d'un rapport afin de protéger la vie privée.

©Alberta Learning, Canada

Lien n° 4 – Mesures et cibles de rendement du pilier de la responsabilisation

Objectifs et résultats d'apprentissage – Liens avec le Plan d'activités d'Alberta Learning

Les mesures du pilier de la responsabilisation figurent à la page suivante. Elles sont organisées en fonction des objectifs et des résultats d'apprentissage du système d'enseignement. Ces mesures sont **exigées** dans les plans triennaux des autorités scolaires pour les années 2004-2005 à 2006-2007. Les nouvelles mesures sont ombrées. Lorsque des données seront disponibles pour plusieurs années et pour toutes les mesures, les résultats des autorités scolaires quant à ces mesures feront l'objet d'une évaluation afin de déterminer s'il y a eu des améliorations au fil du temps par rapport aux cibles.

Nouveau

Mesures de rendement améliorées – Pilier de la responsabilisation

Conformément au pilier de la responsabilisation du nouveau cadre du renouvellement du financement, l'ensemble de mesures **requises** de la part des autorités scolaires a été élargi afin de tenir compte de tous les résultats d'apprentissage requis des plans des autorités scolaires. Les mesures du pilier de la responsabilisation qui sont requises dans le cadre des plans des autorités scolaires sont un sous-ensemble des mesures qui ont été déterminées par le comité d'examen des résultats d'apprentissage (*Review Committee on Outcomes*). Alberta Learning fournira les renseignements concernant ces mesures (anciennes et nouvelles) aux autorités scolaires par l'intermédiaire d'Extranet.
Remarque. – Les mesures du pilier de la responsabilisation comprennent une mesure choisie par l'autorité à partir de la série de mesures et de résultats d'apprentissage du comité d'examen, série qu'on peut consulter à l'annexe 5 ou en ligne à « http://www.learning.gov.ab.ca/rco/IndicatorsReport.pdf ».

Nouveau

Mesures de sondage – Pilier de la responsabilisation

Afin que la mise en œuvre des nouvelles mesures de sondage du pilier de la responsabilisation se fasse de manière uniforme, des questionnaires ont été préparés pour toute la province, ce qui permettra de recueillir les réponses des élèves, des enseignants et des membres du conseil scolaire. La méthodologie, le plan d'échantillonnage et les instruments de sondage ont tous été élaborés par Alberta Learning, de concert avec ses parties intéressées. Au fil des ans, la qualité et la comparabilité des données sont meilleures lorsque la méthodologie et les instruments de sondage sont uniformes.

Alberta Learning travaille en collaboration avec les autorités scolaires et d'autres parties intéressées dans le but d'assurer la mise en œuvre des sondages provinciaux. C'est aux autorités scolaires qu'il incombe de faire ce sondage auprès des élèves (des 4e, 7e et 10e années) et de leurs enseignants. Pour sa part, Alberta Learning se charge de l'administration des questionnaires aux parents et aux membres des conseils scolaires.

Alberta Learning compilera les résultats des quatre sondages provinciaux et les fera connaître aux autorités scolaires au moyen d'Extranet. Alberta Learning mettra également à leur disposition les taux de réponse et les données comparables pour la province. Les données qui seront recueillies pendant la première année de sondage serviront à établir les données de référence, tant pour les autorités scolaires que pour la province. De plus amples renseignements ou conseils sur les sondages se trouvent à l'annexe 7.

© Alberta Learning, Canada

Nouveau **Cibles pour les mesures**

Au cours de la première année de mise en œuvre du pilier de la responsabilisation, des cibles ne sont **exigées** que pour les mesures pour lesquelles il existe des données échelonnées sur plusieurs années, soit les tests de rendement provinciaux, les taux d'achèvement des études secondaires et les bourses d'études Rutherford. Les autorités scolaires déterminent les cibles de ces mesures à la lumière de leurs résultats récents, résultats influencés par des circonstances locales, ainsi qu'à la lumière des cibles provinciales et des résultats atteints dans la province.

De plus amples renseignements sur les exigences relatives aux cibles de même que des conseils sur l'établissement des cibles se trouvent aux pages 67 à 74 de l'annexe 6. Par ailleurs, les résultats correspondants et les cibles de la province quant aux mesures requises figurent aux pages 49 à 52 de l'annexe 3. Au cours des prochaines années, il reviendra aux autorités scolaires de fixer les cibles pour les nouvelles mesures de sondage, et ce, quand des données auront été recueillies sur au moins deux ans.

Mesures du pilier de la responsabilisation

Premier objectif : Possibilités d'un apprentissage de grande qualité pour tous	
Résultats	**Mesures et cibles du rendement de l'autorité scolaire**
• Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie.	• Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont satisfaits du choix de cours qui est offert, y compris les beaux-arts, les carrières, la santé, l'éducation physique et la technologie. • Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont satisfaits de la qualité générale de l'éducation en Alberta. • Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont d'accord que l'école offre un milieu sécuritaire aux élèves, que les élèves y apprennent l'importance de faire preuve de bienveillance envers les autres et qu'ils y sont traités de manière juste.
• Tous les Albertains peuvent prendre part à un apprentissage de qualité.	• Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont d'accord sur le fait qu'on a accès, facilement et de façon ponctuelle, aux services et aux mesures de soutien à l'endroit des enfants à risque.*

* Pour cette mesure, les enfants à risque, ce sont les élèves qui sont à risque sur le plan scolaire, soit les élèves qui n'atteignent pas la norme acceptable aux examens d'arts langagiers de 3e, 6e, et 9e année, et les élèves qui sont exemptés de ces tests.

©Alberta Learning, Canada

Deuxième objectif : Excellence des résultats des élèves	
Résultats	**Mesures et cibles du rendement de l'autorité scolaire**
• Les apprenants atteignent des normes élevées.	• Les pourcentages des élèves de 3e, 6e et 9e année **(résultats de la cohorte)** qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux. **(On exige des cibles pour le rendement des élèves pour chaque test de chaque année du plan.)** • Les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme. **(On n'exige pas de cibles pour les examens en vue du diplôme car on ne peut pas encore comparer les résultats d'une année à l'autre.)** • Le pourcentage des élèves de la 12e année admissibles aux bourses Rutherford. (en cours d'élaboration) **(On exige une cible pour chaque année du plan.)**
• Les apprenants terminent leurs programmes de formation.	• Les pourcentages d'élèves qui ont terminé leur secondaire dans les cinq ans suivant leur entrée en 10e année. **(On exige une cible pour chaque année du plan.)**
• Les apprenants sont bien préparés à l'apprentissage continu.	• Les pourcentages d'enseignants et de parents qui estiment que les élèves du secondaire possèdent les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour apprendre pendant toute leur vie.
• Les apprenants sont bien préparés au monde du travail.	• Les pourcentages d'enseignants, de parents et de membres du conseil scolaire qui s'entendent pour dire que les élèves possèdent les attitudes qui seront un gage de succès dans le monde du travail.
• Les apprenants sont bien préparés à assumer leur rôle de citoyen.	• Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui estiment que les élèves possèdent les caractéristiques nécessaires pour bien exercer leur rôle de citoyens.
Troisième objectif : Autorité scolaire hautement réceptive et responsable.	
Résultats	**Mesures et cibles du rendement de l'autorité scolaire**
• Améliorer les résultats grâce à des relations de travail efficaces dans le cadre des initiatives interministérielles et avec les parties intéressées.	• Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont satisfaits du degré de participation des parents aux décisions prises au sujet de l'éducation de leurs enfants.
• L'autorité scolaire fait preuve de leadership et d'amélioration continue.	• Les pourcentages d'enseignants, de parents et de membres du conseil scolaire qui indiquent, dans le cadre d'un sondage, que leur école et les écoles relevant de leur autorité scolaire ont fait preuve d'amélioration, n'ont pas changé ou ont manifesté un recul ces trois dernières années.

© Alberta Learning, Canada

Remarque. — En plus des résultats d'apprentissage et des mesures figurant au tableau ci-dessus, les autorités scolaires **doivent** choisir un résultat d'apprentissage et une mesure connexe à partir de la liste des résultats et des mesures du comité d'examen des résultats d'apprentissage, puis les intégrer à leurs plans triennaux en faisant le lien avec un objectif provincial ou local relevant du pilier de la responsabilisation. Des cibles doivent également être fournies s'il existe des données conjoncturelles pour cette mesure choisie localement. L'annexe 5 présente les résultats d'apprentissage et les mesures du comité d'examen. On peut aussi les consulter à « http://www.learning.gov.ab.ca/rco/IndicatorsReport.pdf ».

©Alberta Learning, Canada

Lien n° 5 – Exigences relatives à la publication et à la notification des plans des autorités scolaires

Les plans d'éducation triennaux de même que les RRAÉ **doivent** être mis à la disposition du grand public. Les autorités scolaires peuvent employer divers moyens pour faire part de leurs plans et de leurs réalisations à la communauté.

Plans d'éducation

Le plan triennal de l'autorité scolaire **doit** être mis à jour avant le **31 mai** de chaque année. Il doit être affiché dans le site Web de l'autorité. Une fois le plan affiché, il incombe à l'autorité scolaire d'en informer Alberta Learning à l'adresse « field.services@learning.gov.ab.ca ». Sinon, l'autorité doit fournir un exemplaire de son plan sous la forme de pièce jointe à un courriel au directeur régional approprié de Field Services.

Remarque. – Dans le cas des plans d'éducation triennaux des autorités scolaires pour 2004-2005 à 2006-2007, la date limite a été repoussée au 30 juin 2004.

Rapports des résultats

Les RRAÉ des autorités scolaires **doivent** être préparés et affichés sur les sites Web des autorités scolaires avant le **30 novembre** de chaque année. L'information sommaire qui est diffusée au grand public doit comprendre les résultats de toutes les mesures de rendement du plan, notamment les mesures du pilier de la responsabilisation, et ce, pour chaque objectif et chaque résultat d'apprentissage par rapport aux résultats de la province et aux cibles de la province et de l'autorité, le cas échéant. Une fois les rapports affichés, il incombe aux autorités scolaires d'en informer Alberta Learning à l'adresse « field.services@learning.gov.ab.ca ». Sinon, les autorités doivent fournir un exemplaire de leur RRAÉ sous la forme de pièce jointe à un courriel au directeur régional approprié de Field Services.

© Alberta Learning, Canada

Lien n° 6 – Liste des mesures de rendement exigées dans les plans des autorités scolaires, 2004-2005 à 2006-2007

Les secteurs prioritaires à améliorer pour l'ensemble de la province sont indiqués. Les mesures qui ne font pas partie du pilier de la responsabilisation sont ombrées.

Premier objectif : Possibilités d'un apprentissage de grande qualité pour tous

- Les pourcentages d'enseignants, de membres du conseil et d'élèves qui sont satisfaits du choix de cours qui est offert, y compris les beaux-arts, les carrières, la technologie, la santé et l'éducation physique. La composante « technologie » de cette mesure représente la mesure de la priorité portant sur l'utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication.
- Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont satisfaits de la qualité générale de l'éducation en Alberta. Cette mesure est également la mesure du secteur prioritaire de la province consistant à améliorer la satisfaction du grand public par rapport à l'éducation.
- Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont d'accord que l'école offre un milieu sécuritaire aux élèves, que les élèves y apprennent l'importance de faire preuve de bienveillance envers les autres et qu'ils y sont traités de manière juste.
- Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont d'accord sur le fait qu'on a accès, facilement et de façon ponctuelle, aux services et aux mesures de soutien offerts à l'endroit des enfants à risque. Cette mesure est également la mesure du secteur prioritaire de la province consistant à améliorer la coordination des services destinés aux enfants ayant des besoins spéciaux.

Deuxième objectif : Excellence des résultats des élèves

- Les pourcentages des élèves de 3e, de 6e et de 9e année (**résultats de la cohorte**) qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux. (**Des cibles sont requises pour chaque test et pour chaque année visée par le plan.**) Les tests de la 3e année en arts langagiers et en mathématiques (résultats de la cohorte) mesurent le secteur prioritaire de la province consistant à améliorer la littératie et la numération précoces. Les résultats de la cohorte de 9e année au test de mathématiques mesurent le secteur prioritaire de la province consistant à améliorer le rendement des élèves du secondaire en mathématiques.
- **Les pourcentages d'élèves passant les examens de 3e, 6e et 9e année qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence à chacun des tests de rendement provinciaux. (Des cibles sont requises pour chaque test et pour chaque année visée par le plan.)**
- Les pourcentages d'élèves qui atteignent la norme de rendement acceptable et les pourcentages d'élèves qui atteignent la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme. **(Des cibles ne sont pas encore requises pour les examens en vue du diplôme parce qu'on ne peut encore pas comparer les résultats d'une année à l'autre.)**
- **Les taux de participation des élèves de 12e année aux cours comportant un examen en vue du diplôme.**
- Les pourcentages des élèves de 12e année admissibles aux bourses d'études Rutherford (en cours d'élaboration). **(Des cibles sont requises pour chaque année visée par le plan.)**
- **Les mesures locales de rendement pour les enfants ou les élèves dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, les enfants ou les élèves autochtones, les enfants ou les élèves ayant des besoins spéciaux, les enfants ou les élèves qui présentent des risques sur le plan scolaire, et les élèves relevant de**

©Alberta Learning, Canada

programmes d'enseignement à domicile, de programmes d'enseignement en ligne ou de programmes d'enseignement hors établissement (le cas échéant). La mesure locale du rendement des élèves autochtones est la mesure du secteur prioritaire de la province consistant à améliorer les programmes et le rendement des élèves autochtones.

- Les pourcentages d'élèves qui ont terminé leurs études secondaires dans les trois ans et les cinq ans après avoir commencé leur 10e année. **(Des cibles sont requises pour chaque année visée par le plan pour le taux de cinq ans.)** Le taux de cinq ans est la mesure du secteur prioritaire de la province consistant à améliorer le taux d'achèvement des études secondaires.
- Les pourcentages d'enseignants et de parents qui estiment que les élèves du secondaire possèdent les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour apprendre pendant toute leur vie.
- Les pourcentages d'enseignants, de parents et de membres du conseil qui s'entendent pour dire que les élèves possèdent des attitudes qui seront un gage de succès dans le monde du travail.
- Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui estiment que les élèves possèdent les caractéristiques nécessaires pour bien exercer leur rôle de citoyens.

Troisième objectif : Autorités scolaires hautement réceptives et responsables

- Les pourcentages d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont satisfaits du degré de participation des parents aux décisions prises au sujet de l'éducation de leur enfant.
- Les pourcentages d'enseignants, de parents et de membres du conseil scolaire qui indiquent, dans le cadre d'un sondage, que leur école et les écoles relevant de leur autorité scolaire ont fait preuve d'amélioration, n'ont pas changé ou ont manifesté un recul ces trois dernières années.

Remarque. — En plus des résultats d'apprentissage et des mesures figurant au tableau ci-dessus, les autorités scolaires **doivent** choisir un résultat d'apprentissage et une mesure connexe à partir de la liste des résultats et des mesures du comité d'examen des résultats d'apprentissage, puis les intégrer à leurs plans triennaux en faisant le lien avec un objectif provincial ou local relevant du pilier de la responsabilisation. Des cibles doivent également être fournies s'il existe des données conjoncturelles pour cette mesure choisie localement. L'annexe 5 présente les résultats d'apprentissage et les mesures du comité d'examen. On peut aussi les consulter à « http://www.learning.gov.ab.ca/rco/IndicatorsReport.pdf ».

© Alberta Learning, Canada

VI. Annexes

Annexe 1 – Autorité législative

Le gouvernement provincial a fait de la responsabilisation un principe global qui renferme l'obligation de rendre compte non seulement des dépenses, mais aussi des résultats atteints. Ce type de responsabilisation comprend les éléments suivants : l'élaboration de plans visant l'utilisation optimale des ressources disponibles, l'évaluation des résultats afin de déterminer la réalisation des attentes, l'identification des secteurs à améliorer et enfin, la communication des résultats au public.

Cette notion élargie de responsabilisation, qui s'applique aux ministères et aux organismes financés par le gouvernement de l'Alberta, a été établie aux termes de la *Government Accountability Act* (GAA) de 1995. La GAA exige que les ministères, les autorités scolaires et les autres organismes publics élaborent des plans et fassent état des résultats.

Le cycle de responsabilisation du système d'enseignement de l'Alberta *(Accountability in Education – Policy Framework* [juin 1995]*)* a été élaboré pour décrire l'application du principe global de responsabilisation du gouvernement au système d'enseignement. Ce cycle est axé sur l'amélioration continue et sur les liens reliant les plans et les rapports des autorités scolaires entre elles. Il est aussi axé sur les directives de la province en matière d'éducation telles qu'on les retrouve à l'article 2.1.1 (School Authority Accountability Policy dans le *Policy, Regulations and Forms Manual).* On peut consulter ce document à l'adresse Internet suivante :
« **http://www.learning.gov.ab.ca/educationguide/pol-plan/polregs/toc.asp** ».

Divers documents essentiels au fonctionnement du système scolaire sont diffusés sur le site Web du Ministère, notamment le Plan d'activités triennal d'Alberta Learning, le Guide de l'éducation, les Normes en matière d'adaptation scolaire, les programmes d'études. On peut également accéder, par le truchement du site Web de l'Imprimeur de la Reine, à la *Government Accountability Act* et à la *School Act* à partir de la table des matières du *Policy, Regulations and Forms Manual* ou à
« **http://www.gov.ab.ca/qp/index.html** ».

©Alberta Learning, Canada

Annexe 2 – L'éducation de base en Alberta – Définition

La définition de l'éducation de base en Alberta est présentée dans l'arrêté ministériel n° 004/98 intitulé *Goals and Standards Applicable to the Provision of Basic Education in Alberta*, article 39(1)(f), *School Act*, le 10 février 1998.

> « L'éducation de base doit fournir aux élèves un programme obligatoire solide qui inclut l'anglais, les études sociales, les mathématiques et les sciences. Elle permet aux élèves de répondre aux exigences de la province en matière d'obtention du diplôme et les prépare à entrer dans le monde du travail ou à poursuivre des études postsecondaires. Les élèves sont amenés à comprendre les valeurs personnelles et communautaires, ainsi que leurs droits et leurs responsabilités de citoyen. Les élèves acquièrent la capacité de parfaire leur éducation pendant leur vie. Les élèves ont également la possibilité d'apprendre des langues autres que l'anglais et d'atteindre des niveaux de compétence et de sensibilisation culturelle qui les préparent à participer à l'économie globale. »

Résultats d'apprentissage pour les élèves

On s'attend à ce que les élèves acquièrent les connaissances, les habiletés et les attitudes qui les prépareront à la vie après les études secondaires. Grâce à l'éducation de base, les élèves doivent pouvoir :

- lire pour s'informer, comprendre ou se divertir;
- écrire et s'exprimer de façon claire, concise et appropriée aux circonstances;
- utiliser les mathématiques pour résoudre des problèmes reliés aux sciences, au monde des affaires et à des situations de la vie quotidienne;
- comprendre le monde physique, l'écologie et les différentes formes de vie;
- comprendre la méthode scientifique, la nature des sciences et de la technologie, et leurs applications dans la vie quotidienne;
- connaître l'histoire et la géographie du Canada, et avoir une compréhension générale de l'histoire et de la géographie du monde;
- comprendre les systèmes politique, social et économique du Canada dans le contexte international;
- respecter la diversité culturelle et les valeurs communes du Canada;
- manifester des caractéristiques personnelles souhaitables – respect, responsabilité, équité, honnêteté, altruisme, loyauté et adhésion aux idéaux démocratiques;
- reconnaître l'importance du bien-être personnel et comprendre en quoi la famille et les autres y contribuent;
- connaître les principes fondamentaux d'une vie active et saine;
- comprendre et apprécier la littérature, les arts et le processus de création;
- entreprendre une recherche à fond sur un sujet quelconque, et évaluer la crédibilité et la fiabilité des sources d'information;

© Alberta Learning, Canada

- manifester des capacités d'analyse critique et de pensée créative dans la résolution de problèmes et la prise de décisions;
- manifester la capacité d'utiliser les technologies de l'information;
- savoir comment apprendre et travailler seuls et en équipe;
- gérer le temps et les autres ressources nécessaires à la réalisation d'une tâche;
- faire preuve d'initiative, de leadership, de souplesse et de persévérance;
- évaluer leurs propres réalisations et s'efforcer continuellement de les améliorer;
- avoir le désir d'apprendre pendant toute leur vie et réaliser cet objectif.

Normes de rendement

Le ministre d'Alberta Learning établit les normes acceptables et les normes d'excellence du rendement scolaire après consultation auprès des Albertains. Les employeurs contribuent à la définition des connaissances, des habiletés et des attitudes requises dans le milieu du travail. Les écoles, les autorités scolaires et le ministre évaluent régulièrement les résultats d'apprentissage et en rendent compte au public.

La responsabilité première de l'école est d'assurer que les élèves atteignent ou dépassent les normes provinciales, conformément aux résultats d'apprentissage (décrits ci-dessus), aux programmes d'études de l'Alberta, aux tests de rendement, aux examens en vue du diplôme et aux exigences en matière d'obtention du diplôme de la province.

Prestation de l'enseignement

Les écoles doivent faire participer les élèves à un vaste éventail d'activités qui les amèneront à atteindre les objectifs d'apprentissage. Les écoles ont l'autorité d'utiliser les ressources nécessaires et toute méthode d'enseignement acceptable aux yeux de la communauté, dans la mesure où cette méthode permet d'atteindre les résultats attendus. Les écoles, les enseignants et les élèves sont encouragés à tirer parti des nouvelles méthodes de prestation de l'enseignement, notamment de la technologie, de l'enseignement à distance et du stage en milieu de travail.

Les écoles jouent un rôle d'appui auprès des familles et de la communauté en aidant les élèves à acquérir des qualités personnelles souhaitables et la capacité de prendre des décisions éthiques. Les écoles amènent aussi les élèves à assumer graduellement la responsabilité de leur apprentissage et de leur comportement, à acquérir un sens d'appartenance à la communauté, ainsi qu'une meilleure compréhension des valeurs communautaires et de leurs liens avec les valeurs personnelles.

À l'école, les élèves acquièrent des connaissances, des habiletés et des attitudes de base transférables. Avec la coopération des employeurs, les écoles offrent aux élèves la possibilité de développer et de pratiquer des compétences qui les préparent à l'emploi. Le ministre d'Alberta Learning attribue des crédits pour l'apprentissage hors campus qui est approuvé et accepté par l'école et l'employeur. Le gouvernement collabore avec les écoles, les employeurs et les établissements postsecondaires pour aider les jeunes à entrer dans le monde du travail et à poursuivre leurs études.

©Alberta Learning, Canada

Annexe 3 – Résultats et cibles de la province pour les mesures de rendement des autorités scolaires et des écoles

On retrouve ci-dessous les mesures du pilier de la responsabilisation et les mesures du rendement scolaire pour lesquelles il existe des cibles et des résultats provinciaux depuis plusieurs années. Certaines sont également des mesures de rendement pour les secteurs prioritaires à améliorer. Ainsi, les résultats de la cohorte de la 3e année aux tests de rendement pour les arts langagiers et les mathématiques servent à mesurer ce secteur prioritaire : améliorer le littératie et la numération précoces. Les résultats de la cohorte de la 9e année au test de rendement de mathématiques servent à mesurer ce secteur prioritaire : améliorer le rendement des élèves du secondaire en mathématiques.

Résultats des tests de rendement provinciaux (cohorte) et cibles (mesures pour les autorités scolaires seulement)

		Réel 1998/99	Réel 1999/00	Réel 2000/01	Réel 2001/02	Réel 2002/03	Cibles 2004/05	Cibles 2005/06	Cibles 2006/07
3e année	Acceptable	83 %	84 %	83 %	81 %	82 %	83 %	83 %	84 %
Anglais	Excellent	15 %	18 %	16 %	15 %	16 %	18 %	18 %	19 %
3e année	Acceptable	80 %	82 %	82 %	81 %	82 %	83 %	84 %	84 %
Mathématiques	Excellent	24 %	26 %	24 %	27 %	30 %	31 %	31 %	32 %
6e année	Acceptable	79 %	80 %	79 %	81 %	81 %	82 %	83 %	83 %
Anglais	Excellent	16 %	19 %	15 %	15 %	17 %	18 %	18 %	19 %
6e année	Acceptable	77 %	79 %	79 %	78 %	78 %	80 %	80 %	81 %
Mathématiques	Excellent	16 %	16 %	18 %	18 %	18 %	19 %	20 %	20 %
6e année	Acceptable	79 %	79 %	82 %	79 %	80 %	81 %	82 %	82 %
Sciences	Excellent	22 %	25 %	25 %	23 %	24 %	25 %	26 %	26 %
6e année	Acceptable	76 %	79 %	79 %	78 %	79 %	80 %	80 %	81 %
Études sociales	Excellent	16 %	20 %	19 %	19 %	20 %	21 %	21 %	22 %
9e année	Acceptable	79 %	80 %	79 %	79 %	78 %	80 %	81 %	82 %
Anglais	Excellent	11 %	14 %	13 %	15 %	14 %	15 %	16 %	16 %
9e année	Acceptable	64 %	67 %	66 %	65 %	63 %	68 %	68 %	69 %
Mathématiques	Excellent	14 %	14 %	16 %	17 %	18 %	19 %	19 %	20 %
9e année	Acceptable	--	--	--	--	69 %	--	À.d.	À.d.
Sciences	Excellent	--	--	--	--	11 %	--	À.d.	À.d.
9e année	Acceptable	73 %	73 %	73 %	74 %	73 %	75 %	75 %	76 %
Études sociales	Excellent	16 %	16 %	16 %	18 %	19 %	20 %	20 %	21 %
En tout (toutes matières et niveaux pris ensemble)	Acceptable	76,1 %	77,6 %	77,3 %	76,8 %	76,8 %	79,1 %	79,6 %	80,2 %
	Excellent	16,3 %	18,1 %	17,4 %	17,8 %	18,8 %	20,7 %	21,0 %	21,7 %

Remarque. – « À d. » signifie « À déterminer ». Ces cibles seront donc déterminées lorsqu'il existera des informations de tendance. **Les mesures des tests de rendement qui se rapportent aux secteurs prioritaires à améliorer de la province sont ombrées.** Les résultats généraux représentent les moyennes non pondérées pour toutes les années scolaires et toutes les matières, tant pour les résultats et les cibles de rendement acceptable que d'excellence.

© Alberta Learning, Canada

Résultats des élèves qui ont passé les tests de rendement et les cibles provinciales (mesures pour les autorités scolaires et les écoles)

Matière	Norme	Réel 1998/99	Réel 1999/00	Réel 2000/01	Réel 2001/02	Réel 2002/03	Cible 2004/05	Cible 2005/06	Cible 2006/07
3e année									
Anglais	**Excellent**	15,8 %	19,3 %	17,4 %	16,4 %	17,2 %	19 %	19 %	20 %
	Acceptable	88,7 %	90,7 %	89,4 %	89,6 %	90,1 %	91 %	92 %	92 %
Maths	**Excellent**	25,2 %	27,5 %	25,4 %	29,2 %	32,4 %	32 %	33 %	33 %
	Acceptable	84,8 %	87,9 %	87,6 %	88,7 %	89,3 %	90 %	90 %	91 %
6e année									
Anglais	**Excellent**	17,4 %	20,9 %	16,2 %	16,5 %	19,0 %	19 %	20 %	20 %
	Acceptable	84,4 %	86,3 %	85,4 %	88,6 %	89,2 %	90 %	91 %	91 %
Maths	**Excellent**	17,2 %	17,6 %	19,3 %	19,7 %	19,3 %	20 %	21 %	21 %
	Acceptable	83,2 %	84,2 %	85,4 %	85,2 %	85,6 %	87 %	87 %	88 %
Sciences	**Excellent**	24,1 %	26,5 %	27,2 %	24,6 %	26,5 %	28 %	28 %	29 %
	Acceptable	84,4 %	84,9 %	88,0 %	86,7 %	87,9 %	89 %	90 %	90 %
Études sociales	**Excellent**	17,3 %	21,2 %	20,2 %	21,3 %	22,3 %	23 %	23 %	24 %
	Acceptable	81,9 %	84,1 %	84,7 %	85,9 %	86,4 %	87 %	88 %	88 %
9e année									
Anglais	**Excellent**	12,1 %	15,1 %	14,9 %	16,7 %	15,4 %	17 %	17 %	18 %
	Acceptable	87,6 %	89,5 %	89,2 %	89,8 %	89,2 %	91 %	92 %	92 %
Maths	**Excellent**	15,5 %	16,1 %	18,4 %	19,1 %	20,1 %	21 %	21 %	22 %
	Acceptable	72,4 %	74,4 %	75,2 %	73,7 %	72,6 %	76 %	76 %	77 %
Sciences	**Excellent**	--	--	--	--	12,6 %	--	À.d.	À.d.
	Acceptable	--	--	--	--	75,7 %	--	À.d.	À.d.
Études sociales	**Excellent**	17,7 %	17,8 %	17,9 %	20,3 %	21,3 %	22 %	22 %	23 %
	Acceptable	80,5 %	80,9 %	81,5 %	83,2 %	82,8 %	84 %	84 %	85 %
En tout (toutes matières et niveaux pris ensemble)*	**Eexcellent**	18,8 %	20,7 %	21,0 %	21,9 %	20,9 %	22,3 %	22,7 %	23,3 %
	Acceptable	76,8 %	79,1 %	79,6 %	80,2 %	85,6 %	87,2 %	87,8 %	88,2 %

Remarque. – « À d. » signifie « À déterminer ». Ces cibles seront donc déterminées lorsqu'il existera des résultats comparables des années précédentes. Les résultats généraux représentent les moyennes non pondérées pour toutes les années scolaires et toutes les matières, tant pour les résultats et les cibles de rendement acceptable que d'excellence.

©Alberta Learning, Canada

Taux de participation provinciaux aux tests de rendement
(mesures pour les écoles seulement)

Matière	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003
			3e année		
Anglais	94,1	93,0	92,6	90,6	91,5
Mathématiques	94,6	93,4	93,4	91,6	92,1
			6e année		
Anglais	93,1	93,0	92,1	91,2	91,0
Mathématiques	93,1	93,7	92,9	91,8	91,4
Sciences	93,3	93,1	93,1	91,6	91,0
Études sociales	93,1	93,6	92,8	91,2	91,4
			9e année		
Anglais	89,7	89,6	88,3	87,5	87,4
Mathématiques	88,9	89,9	88,4	87,5	87,4
Sciences	--	--	--	--	90,5
Études sociales	90,3	90,7	89,3	88,7	87,7

Examens du diplôme — Résultats et cibles
(mesures pour les écoles et les autorités scolaires)

		Réel 1998/99	Réel 1999/00	Réel 2000/01	Réel 2001/02	Réel 2002/03	Cible 2004/05	Cible 2005/06	Cible 2006/07
English 30	Acceptable	86 %	89 %	89 %	88 %	92 %	--	--	--
	Excellent	13 %	16 %	19 %	19 %	24 %	--	--	--
English 33	Acceptable	86 %	88 %	87 %	87 %	85 %	--	--	--
	Excellent	9 %	8 %	8 %	7 %	7 %	--	--	--
French L.A. 30	Acceptable	--	--	--	--	95 %	--	--	--
	Excellent	--	--	--	--	15 %	--	--	--
Études sociales 30	Acceptable	85 %	84 %	85 %	86 %	87 %	--	À.d.	--
	Excellent	18 %	16 %	19 %	21 %	22 %	--	À.d.	--
Études sociales 33	Acceptable	83 %	81 %	81 %	81 %	82 %	--	À.d.	--
	Excellent	11 %	13 %	13 %	12 %	13 %	--	À.d.	--
Maths Pures 30	Acceptable	--	--	77 %	82 %	85 %	--	--	À.d.
	Excellent	--	--	20 %	28 %	27 %	--	--	À.d.
Maths App. 30	Acceptable	--	--	--	--	85 %	--	--	À.d.
	Excellent	--	--	--	--	14 %	--	--	À.d.
Biologie 30	Acceptable	83 %	81 %	81 %	84 %	81 %	--	--	--
	Excellent	26 %	23 %	27 %	26 %	22 %	--	--	--
Chimie 30	Acceptable	82 %	84 %	79 %	82 %	85 %	--	--	--
	Excellent	19 %	24 %	22 %	24 %	25 %	--	--	--
Physique 30	Acceptable	87 %	83 %	79 %	84 %	82 %	--	--	--
	Excellent	32 %	28 %	24 %	33 %	25 %	--	--	--
Sciences 30	Acceptable	88 %	78 %	83 %	82 %	88 %	--	--	--
	Excellent	17 %	11 %	14 %	12 %	20 %	--	--	--

Remarque. – « À d. » signifie « À déterminer ». Ces cibles seront donc déterminées lorsqu'il existera des résultats comparables des années précédentes.

© Alberta Learning, Canada

Examens du diplôme — Taux de participation (mesures pour les écoles et les autorités scolaires)

Taux de participation	Réel 1998/99	Réel 1999/00	Réel 2000/01	Réel 2001/02	Réel 2002/03	Cibles 2004/05	Cibles 2005/06	Cibles 2006/07
English 30	53 %	55 %	55 %	57 %	58 %	--	--	--
English 33	28 %	29 %	28 %	27 %	26 %	--	--	--
French L.A. 30	--	--	--	--	3 %	--	--	--
Études sociales 30	47 %	49 %	49 %	51 %	53 %	--	--	--
Études sociales 33	33 %	35 %	34 %	33 %	33 %	--	--	--
Maths Pures 30	--	--	33 %	42 %	44 %	--	--	--
Maths App. 30	--	--	--	--	22 %	--	--	--
Biologie 30	32 %	38 %	39 %	41 %	43 %	--	--	--
Chimie 30	33 %	36 %	35 %	36 %	38 %	--	--	--
Physique 30	21 %	22 %	22 %	23 %	24 %	--	--	--
Sciences 30	5 %	6 %	7 %	7 %	7 %	--	--	--

Remarque. – Le taux de participation représente le pourcentage d'élèves qui complètent les cours comportant un examen du diplôme dans la troisième année suivant leur entrée au secondaire deuxième cycle.

Taux d'achèvement des études secondaires – Alberta

Le taux sur cinq ans, présenté dans la section en gris, est la mesure de la priorité provinciale par rapport au taux d'achèvement.

10e année	Taux d'achèvement	
	Dans 3 ans	Dans 5 ans
1995/96	62 % (1997/98)	72 % (1999/00)
1996/97	63 % (1998/99)	73 % (2000/01)
1997/98	65 % (1999/00)	74 % (2001/02)
1998/99	65 % (2000/01)	74 %* (2002/03)
1999/2000	65 % (2001/02)	75 %* (2003/04)
Cible	2004/05	75 %
	2005/06	76%

*Projection (ces résultats devraient être obtenus vu le taux d'achèvement dans les années précédentes)

©Alberta Learning, Canada

Renseignements concernant les autres mesures du pilier de la responsabilisation

- Des résultats portant sur plusieurs années pour la mesure des bourses d'études Rutherford sont en cours de préparation. Ils seront fournis aux autorités scolaires au moyen d'Extranet lorsqu'ils seront prêts.
- Des renseignements de base ont été recueillis vers la fin février et le début mars 2004 quant aux mesures de sondage du pilier de la responsabilisation. La date de diffusion des résultats du sondage aux autorités scolaires a été fixée au 31 mai.

© Alberta Learning, Canada

Annexe 4 – Mesures de rendement

Les mesures de rendement contenues dans les plans des autorités scolaires et des écoles fournissent des renseignements sur la réalisation des résultats qui reflètent des aspects clés du système d'éducation. Ces renseignements représentent un élément essentiel du cycle de responsabilisation assurant que l'autorité scolaire peut :

- évaluer les résultats et faire état des progrès, des points forts et des faiblesses;
- déterminer les secteurs à améliorer et établir les cibles de l'amélioration;
- prendre des décisions en matière de budget et de programme visant à maintenir un rendement satisfaisant et à l'améliorer dans les secteurs plus faibles.

En général, les mesures fournissent des données quantifiables sur des aspects clés de l'éducation. Ces données sont obtenues par le biais de tests et d'analyses de données ou par des moyens qualitatifs (observation, entrevues, dossiers de présentation). Quantitatives ou qualitatives, les mesures font état de changements observables.

Pour être utiles, les données ci-dessus doivent être recueillies régulièrement (ex. : annuellement) et sont normalement exprimées en pourcentages, ratios ou en chiffres par rapport à un total.

Types de mesures de rendement

- **Mesures de rendement :** renseignements sur le degré de réalisation des résultats visés dans des secteurs clés – efficacité des programmes, impacts sur les clients.

  Les mesures contenues dans les plans des autorités scolaires et des écoles dans les rapports sont axées sur les résultats et constituent l'ensemble permettant d'évaluer les progrès et les réalisations et d'en faire état.

D'autres types de mesures (voir ci-dessous) sont essentielles à la gestion des ressources, à la prestation des programmes et des services, et à la communication de l'information contextuelle :

- **Mesures de rendement intermédiaires :** renseignements utiles sur des étapes intermédiaires – des repères ou jalons – conduisant à un résultat visé, qu'il est impossible de connaître avant plusieurs années.
- **Mesures de production :** renseignements sur le nombre de personnes desservies et sur le type de services fournis.
- **Mesures de processus :** renseignements sur des activités; mesures d'efficacité. Ces mesures indiquent la demande pour certains services et le coût par unité de prestation des services.
- **Mesures d'entrée :** renseignements sur les ressources affectées à un programme (financement, personnel, équipement). Ces mesures renseignent sur le coût de prestation de programmes et de services.

©Alberta Learning, Canada

Caractéristiques de bonnes mesures de rendement

De bonnes mesures de rendement fournissent des renseignements :

- Compréhensibles – clairs et suffisants, qui permettent au personnel, à la communauté et au gouvernement de mieux comprendre l'organisation ou le système;
- Valides – utiles et crédibles (solides, faciles à défendre);
- Pertinents et appropriés – d'actualité, liés à des aspects importants;
- Fiables – non biaisés, sans erreurs, vérifiables;
- Comparables – montrant des changements au fil du temps et (ou) parmi des organismes ou établissements semblables;
- Distincts – fournissant des données appartenant à des catégories distinctes et qui ne se chevauchent pas;
- Habilitants – utiles à la prise de décisions et propices à l'amélioration;
- Pratiques – pouvant être évalués de façon fiable et sans efforts démesurés.

Références

Alberta Auditor General, *Government Accountability*, February, 1997. Dans Internet à « **http://www.oag.ab.ca/** ». Cliquez sur « The Reading Room ».

Alberta Treasury, *Measuring Performance: A Reference Guide*, September 1996. Dans Internet à « **http://www.treas.gov.ab.ca/publications/measuring/** ».
Cliquez sur « Other Alberta performance measurement documents ».

© Alberta Learning, Canada

Nouveau

Annexe 5 – Ensemble de résultats et de mesures – Comité d'examen des résultats d'apprentissage

Remarque. – Le comité d'examen du cadre de financement a retenu un sous-ensemble de mesures dont il est question ci-dessous pour le pilier de la responsabilisation. Les mesures du pilier de la responsabilisation figurant dans la liste suivante sont ombrées. Certaines de ces mesures sont des mesures de sondage. Les résultats des mesures de sondage sont recueillis à partir des sondages administrés aux parents, aux membres du conseil scolaire ainsi qu'aux élèves et aux enseignants des 4e, 7e et 10e années. En outre, pour ce qui est du pilier de la responsabilisation, les conseils scolaires doivent choisir un résultat d'apprentissage supplémentaire de même qu'une mesure connexe à partir de la liste ci-dessous et l'intégrer à leur plan, en faisant le lien avec un objectif connexe. Ils doivent également en communiquer les résultats dans leur RRAÉ.

Section A : Apprentissage de l'élève

Résultats	Mesures
A. 1a. Les élèves ont accès à un vaste programme d'études, notamment une base solide en arts langagiers, en mathématiques, en sciences et en études sociales.	Le pourcentage d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du grand public et du conseil scolaire qui estiment que les élèves reçoivent une base solide en arts langagiers, en mathématiques, en sciences et en études sociales.
	L'achèvement des cours par rapport au pourcentage d'élèves du secondaire deuxième cycle inscrits en arts langagiers, en mathématiques, en sciences et en études sociales.
	La satisfaction d'un échantillon d'enseignants, de spécialistes, de parents et de membres du grand public qui estiment que les programmes d'études suffisent à fournir une base solide en arts langagiers, en mathématiques, en sciences et en études sociales.
A. 1b. Les élèves ont accès à un vaste programme d'études, en ce qui a trait notamment aux beaux-arts, aux carrières, à la technologie, à la santé, à l'éducation physique et, s'il y a lieu, à l'éducation religieuse. *	Le pourcentage d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont satisfaits de la possibilité qu'ont les élèves d'avoir accès à un vaste programme d'études, en ce qui a trait notamment aux beaux-arts, aux carrières, à la technologie, à la santé, à l'éducation physique et, s'il y a lieu, à l'éducation religieuse.*
	Le nombre de crédits attribués chaque année dans certaines matières de la 10e à la 12e année (beaux-arts, EPT, éducation physique, Carrière et vie, éducation religieuse) par rapport au pourcentage de l'ensemble des crédits attribués.
	La satisfaction d'un échantillon annuel d'enseignants, de spécialistes, de parents et de membres du grand public qui estiment que des exemples d'horaires d'élèves du secondaire reflètent un vaste programme d'études.

* L'éducation religieuse n'est pas visée par les sondages concernant le pilier de la responsabilisation.

©Alberta Learning, Canada

Section A : Apprentissage de l'élève (suite)

Résultats	Mesures
A. 1c. Les élèves ont accès à un vaste programme d'études, en ce qui a trait notamment aux notions élémentaires d'une langue seconde.	Le pourcentage annuel d'élèves du secondaire deuxième cycle qui achèvent un cours en langue seconde à la fin de la 12e année.
MESURES EN SUSPENS JUSQU'À CE QUE LES PROGRAMMES SOIENT EN VIGUEUR	
A. 1c. Les élèves ont accès à un vaste programme d'études, en ce qui a trait notamment aux notions élémentaires d'une langue seconde.	Le nombre de parents qui indiquent que leur enfant fait de bons progrès dans l'acquisition d'une langue seconde.
	Le pourcentage annuel d'élèves de l'élémentaire et du secondaire 1er cycle qui achèvent un programme de langue seconde.
A. 2. Les élèves atteignent des normes élevées par rapport aux résultats d'apprentissage des programmes d'études prescrits, et ce, grâce à des programmes exigeants et de qualité.	Le pourcentage d'élèves du secondaire qui reçoivent une bourse d'études Rutherford.
	Le pourcentage d'élèves qui atteignent les normes (acceptable, d'excellence) aux tests de rendement (3e, 6e et 9e année) et aux examens en vue du diplôme.
	Le rang qu'occupe l'Alberta par rapport aux évaluations nationales et internationales du rendement des élèves.
A. 3. Les élèves respectent les exigences nécessaires pour terminer leurs études secondaires.	Le pourcentage d'élèves qui, dans les cinq ans suivant leur entrée en 10e année, reçoivent un diplôme d'études secondaires, un certificat ou un niveau d'études et le pourcentage d'élèves qui s'inscrivent à un programme d'apprentis ou à un établissement d'enseignement postsecondaire immédiatement après leurs études secondaires, et ce, sans détenir un diplôme ou un certificat.
A. 4. Le système d'apprentissage favorise le développement intellectuel, social, physique, affectif et spirituel de l'élève.	Le pourcentage d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont satisfaits de la possibilité qu'ont les élèves de développer les aspects intellectuel, social, physique, affectif et spirituel au sein de leur école.
	Le pourcentage d'élèves, d'enseignants, de parents et de membres du grand public et du conseil scolaire qui estiment que le système d'apprentissage favorise le développement intellectuel, social, physique, affectif et spirituel de l'élève.
	Le pourcentage d'élèves, d'enseignants, de parents et de membres du grand public et du conseil scolaire qui sont satisfaits de la qualité générale de l'éducation en Alberta.

© Alberta Learning, Canada

Section A : Apprentissage de l'élève (suite)

Résultats	Mesures
A. 5. Les élèves apprennent à exploiter leurs possibilités personnelles au maximum.	Le pourcentage d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui estiment que les élèves ont la possibilité d'exploiter leurs possibilités personnelles au maximum.
	Le pourcentage d'élèves qui décrochent de l'école chaque année, par niveau scolaire.
A. 6. Les élèves exercent bien leur rôle de citoyen.	Le pourcentage d'élèves, d'enseignants, de parents et de membres du grand public et du conseil scolaire qui estiment que les élèves exercent bien leur rôle de citoyen.
	Le pourcentage d'élèves qui participent aux activités scolaires et communautaires de leadership, de citoyenneté et (ou) aux activités culturelles.
A. 7. Les élèves possèdent les habiletés et les attitudes nécessaires pour apprendre pendant toute la vie.	Le pourcentage d'enseignants, de parents, de membres du grand public, d'employeurs et de professeurs du postsecondaire qui estiment que les diplômés du secondaire possèdent les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour apprendre pendant toute la vie.
	Le pourcentage de diplômés du secondaire qui estiment que leur scolarité les a préparés à apprendre pendant toute la vie, et ce, deux ans, quatre ans et dix ans après avoir terminé leurs études secondaires.
A. 8. Les élèves sont prêts à intégrer le marché du travail.	Le pourcentage d'employeurs qui affirment que les diplômés du secondaire de l'Alberta ayant intégré le marché du travail ces deux dernières années possèdent des compétences relatives à l'employabilité telles qu'identifiées par le Conference Board du Canada.
	Le pourcentage d'enseignants, de parents et de membres du conseil scolaire qui s'entendent pour dire que les élèves possèdent des attitudes qui seront un gage de succès dans le monde du travail.
	Le pourcentage d'élèves qui s'entendent pour dire qu'ils étaient prêts à faire face aux possibilités et aux attentes du monde du travail, et ce, deux ans et quatre ans après avoir terminé leurs études secondaires.
	Le rapport annuel provincial du nombre total d'élèves inscrits au secondaire et de crédits attribués pour des cours d'enseignement professionnel (expérience de travail, Programme enregistré d'apprentissage, PIFP, EPT) comparativement au nombre total d'élèves inscrits au secondaire et de crédits attribués pour tous les cours.

©Alberta Learning, Canada

Section A : Apprentissage de l'élève (suite)

Résultats	Mesures
A. 9. Les élèves réussissent leur transition au postsecondaire.	Le pourcentage d'élèves qui terminent leur première année d'études postsecondaires par rapport au nombre d'élèves inscrits en première année.
	Le pourcentage d'élèves du secondaire qui estiment que leur transition au postsecondaire était satisfaisante, et ce, après leur première année d'études postsecondaires.
	Un échantillon d'élèves qui évaluent la réussite de leur transition au postsecondaire.
A. 10. Les élèves accordent de l'importance à leur éducation.	Le pourcentage d'élèves du secondaire qui accordent de l'importance à l'éducation qu'ils ont reçue, et ce, deux ans et quatre ans après avoir terminé leurs études.

© Alberta Learning, Canada

Section B : Possibilités d'apprendre

Résultats	Mesures
B. 1. Chaque élève se présente à l'école prêt à apprendre.	Le pourcentage d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui s'entendent pour dire que les élèves se présentent à l'école prêts à apprendre.
B. 2. Les élèves reçoivent de l'aide et du soutien, ce qui leur donne les mêmes possibilités d'apprendre.	Le pourcentage d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont satisfaits de l'accessibilité et de l'efficacité des programmes et des services offerts aux élèves de leur communauté.
	Le degré de satisfaction d'un échantillon d'enseignants, de spécialistes, de parents et de membres du grand public par rapport aux possibilités qu'ont les élèves d'apprendre.
B. 3. Les besoins des enfants à risque sont satisfaits grâce à des programmes et à des services de soutien coordonnés.	Le pourcentage d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui affirment que les enfants à risque ont accès, facilement et de façon ponctuelle, aux programmes qui leur sont destinés.
	Les études de cas tiennent compte de l'identification des enfants qui présentent des risques, des recommandations ou des renvois à des services spécialisés ainsi que des services réellement rendus.
B. 4. L'apprentissage est facilité grâce à un milieu scolaire sécuritaire et bienveillant où règnent la confiance, le respect et l'inclusion.	Le pourcentage d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui affirment que les élèves sont en sécurité à l'école, qu'ils y apprennent l'importance de respecter les autres et d'être bienveillants envers eux et qu'ils y sont traités de manière juste et équitable.
B. 5. Les enseignants sont en mesure de répondre aux besoins d'apprentissage variés et personnels des élèves grâce à des groupes de taille convenable et à des milieux appropriés.	Le pourcentage d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui estiment que chaque élève reçoit l'attention dont il a besoin, en fonction de ses besoins d'apprentissage à l'école.
B. 6. Les élèves se servent de ressources d'apprentissage appropriées.	Le pourcentage d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui estiment que les ressources d'apprentissage des élèves sont :a) accessibles, b) à jour, pertinentes et conformes aux résultats d'apprentissage des élèves et c) qu'elles répondent aux besoins d'apprentissage des élèves.

©Alberta Learning, Canada

Section C : Participation

Résultats	Mesures
C. 1. Les parents jouent un rôle important dans l'éducation de leurs enfants.	Le pourcentage d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont satisfaits du rôle que jouent les parents dans les décisions concernant l'éducation de leur enfant.
	Le pourcentage de parents qui affirment jouer un rôle dans l'éducation de leur enfant.
	Le pourcentage d'élèves qui affirment que leurs parents jouent un rôle dans leur éducation.
	Les écoles signalent que les parents prennent part à diverses activités ayant lieu à l'école de leur enfant (en assistant à l'assemblée générale, en participant aux réunions prévues avec les enseignants, en prenant part à une activité à l'école, en faisant du bénévolat ou en faisant partie d'un comité).
C. 2. Les opinions des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté sont respectées et sont valorisées.	Le pourcentage de parents, de membres du grand public, d'élèves et de membres du personnel qui estiment que le conseil scolaire considère, respecte et valorise leur rétroaction.
	Le pourcentage de parents, de membres du grand public, d'élèves et de membres du personnel et du conseil scolaire qui estiment que la province considère, respecte et valorise leur rétroaction.
	Le pourcentage de parents, de membres du grand public, d'élèves et de membres du personnel et du conseil scolaire qui estiment que l'école considère, respecte et valorise leur rétroaction.
C. 3. La formation de partenariats systématiques et durables est favorisée entre l'école, la famille et la communauté.	Le pourcentage de satisfaction des parents à l'égard de : a) l'aide reçue dans leur rôle de parent; b) l'efficacité des communications entre l'école et la maison, ainsi qu'entre la maison et l'école; c) la possibilité de faire des activités de bénévolat significatives à l'école; d) l'information que reçoivent les familles au sujet du soutien accordé à l'apprentissage qui se fait à la maison; e) les possibilités de collaboration entre les entreprises et la communauté.
	Le pourcentage d'écoles et d'autorités scolaires qui font partie de partenariats entre le monde de l'éducation et le monde des affaires.
C. 4. Les conseils d'école s'acquittent de leur rôle consultatif.	Le pourcentage d'enseignants, de parents (en général) et de membres du conseil scolaire et de conseils d'écoles qui s'entendent pour dire que les conseils d'école s'acquittent de leur rôle consultatif.
	La perception des parents selon laquelle les conseils d'école influencent les décisions prises à l'école de leur enfant. (groupes de consultation)

© Alberta Learning, Canada

Section D : Enseignement et profession de l'enseignement

Résultats	Mesures
D. 1. Un enseignement de haute qualité est donné à tous les élèves par des enseignants certifiés.	Le pourcentage de directeurs d'école, de directeurs généraux et de personnel de supervision qui estiment que l'enseignement donné à tous les élèves par des enseignants certifiés est de haute qualité.
D. 2. Les relations entre les enseignants et les élèves sont bonnes.	Le pourcentage de parents, d'élèves et d'enseignants qui s'entendent pour dire qu'il règne une confiance et un respect mutuels entre les enseignants et les élèves.
D. 3. Des méthodes d'enseignement et d'apprentissage efficaces sont privilégiées et valorisées.	Le pourcentage de parents, d'enseignants, de directeurs d'école et de membres du conseil scolaire qui s'entendent pour dire qu'au sein de leur autorité scolaire, des méthodes d'enseignement exemplaires existent et sont préconisées.
	Le pourcentage d'élèves, d'enseignants, de directeurs d'école, de parents (du préscolaire à la 12e année), et de membres du conseil scolaire qui estiment que les enseignants aident les élèves à atteindre des normes élevées et les attentes en matière d'apprentissage.
D. 4. Il existe des programmes de haute qualité qui sont accessibles aux enseignants et des exigences rigoureuses de certification des enseignants.	Le pourcentage d'enseignants, de directeurs d'école et de membres du conseil scolaire qui s'entendent pour dire que les nouveaux titulaires d'un baccalauréat en éducation de l'Alberta sont bien préparés à assumer leurs responsabilités d'enseignement.
	Le pourcentage de diplômés titulaires d'un baccalauréat en éducation de l'Alberta qui s'entendent pour dire que leur formation pédagogique les a bien préparés à satisfaire aux normes de qualité en enseignement pour ce qui est de leur certification initiale, et ce, deux ans après avoir reçu leur diplôme.
	La satisfaction d'un groupe d'enseignants, de spécialistes, de parents et de membres du grand public qui estiment que les programmes de formation pédagogique sont accessibles et que les exigences de certification des enseignants sont rigoureuses.
D. 5. L'enseignement est reconnu à titre de profession et les enseignants exercent leur jugement et leur autorité conformément à leurs responsabilités et à leurs droits professionnels.	Le pourcentage d'élèves, d'enseignants, de parents et de membres du grand public et du conseil scolaire qui s'entendent pour dire que l'enseignement est une profession dont les membres a) possèdent des connaissances et des habiletés spécialisées; b) mettent leurs connaissances et leurs habiletés spécialisées en pratique en faisant preuve de bon jugement; et c) offrent un service à la société.

©Alberta Learning, Canada

Section D : Enseignement et profession de l'enseignement (suite)

Résultats	Mesures
D. 6. Des activités de perfectionnement professionnel systématiques permettent un développement professionnel continu.	Le pourcentage d'enseignants et de membres du conseil scolaire qui indiquent qu'au cours des trois à cinq dernières années, les occasions de perfectionnement professionnel et la formation en cours d'emploi offerts par l'autorité scolaire ont été bien ciblées, ont été systématiques et ont contribué grandement à leur développement professionnel continu.

© Alberta Learning, Canada

Section E : Leadership et gestion

Résultats	Mesures
E. 1. La réussite de chaque élève constitue la plus grande priorité du système d'apprentissage.	Le pourcentage d'élèves, d'enseignants, de parents et de membres du grand public et du conseil scolaire qui s'entendent pour dire que la réussite de l'élève constitue la plus grande priorité du système d'apprentissage.
	L'amélioration, au fil du temps, des élèves (qui ne sont pas visés par un PIP) qui donnent un rendement inférieur, égal ou supérieur à leur année scolaire.
	L'amélioration, au fil du temps, des élèves (qui sont visés par un PIP) qui atteignent ou n'atteignent pas les objectifs fixés dans leur PIP.
E. 2. L'amélioration continue de l'enseignement et de l'apprentissage caractérise le système éducatif.	Le pourcentage d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui disent que leur école et les écoles de leur autorité scolaire se sont améliorées, n'ont pas changé ou se sont détériorées ces trois dernières années.
	Le pourcentage d'enseignants, de parents et de membres du conseil scolaire qui indiquent que le système d'apprentissage de l'Alberta s'est amélioré, n'a pas changé ou s'est détérioré ces trois dernières années.
E. 3. Au sein du système d'apprentissage, les décisions qui sont prises en matière de politiques le sont à la lumière de consultations, de recherches et d'un engagement à respecter certains principes.	Le pourcentage d'élèves, d'enseignants, de parents et de membres du grand public et du conseil scolaire qui s'entendent pour dire que le système d'apprentissage s'engage à travailler en consultation avec les divers intervenants, à faire des recherches et à adhérer aux principes énoncés dans la *School Act*. (Le système d'apprentissage comprend les écoles, la province, les conseils scolaires, etc.).
E. 4. L'apprentissage de l'élève est soutenu grâce à des méthodes d'évaluation qui permettent d'obtenir des renseignements à propos des résultats d'apprentissage importants.	Le pourcentage d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du grand public et du conseil scolaire qui s'entendent pour dire qu'Alberta Learning, les autorités scolaires et les écoles recourent aux résultats de l'évaluation des élèves, des enseignants, des programmes, des écoles et du système scolaire pour améliorer l'apprentissage des élèves.
E. 5. Les conseils scolaires élus localement rendent compte à leur électorat et sont responsables vis-à-vis des communautés de leur région.	Le pourcentage d'enseignants, de parents et de membres du grand public et du conseil scolaire qui s'entendent pour dire que leur autorité scolaire est très responsable et qu'elle communique bien avec le grand public (voir E.7.).
	Le pourcentage d'enseignants, de parents et de membres du grand public et du conseil scolaire qui s'entendent pour dire que leur autorité scolaire est responsable vis-à-vis des communautés de leur région.

©Alberta Learning, Canada

Section E : Leadership et gestion (suite)

Résultats	Mesures
E. 6. Les programmes d'études offerts dans les écoles publiques sont gratuits, universels et accessibles.	La satisfaction des élèves du secondaire deuxième cycle, des enseignants, des parents et des membres du conseil scolaire qui s'entendent pour dire que les élèves ont accès à des cours obligatoires et facultatifs pour terminer leurs études en temps opportun.
	Le pourcentage d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui s'entendent pour dire que les frais exigés pour les articles consommables (fournitures d'enseignement, matériel et locations) sont raisonnables.
	La satisfaction des membres d'un groupe d'enseignants, de parents, de spécialistes et de membres du grand public qui estiment que les programmes offerts par les autorités scolaires ou la province sont gratuits, universels et accessibles.
E. 7. Tous les intervenants du système d'apprentissage sont hautement responsables et communiquent bien avec le grand public.	Le pourcentage d'enseignants, de parents et de membres du grand public et du conseil scolaire qui estiment que le système d'apprentissage (gouvernement, autorités scolaires, écoles) est hautement responsable et qu'il communique bien avec le grand public.
E. 8. Le gouvernement de l'Alberta est responsable quant à son rôle dans la réussite du système d'apprentissage.	La satisfaction des parties intéressées (ASBA, CASS, ATA, AHSCA, etc.) quant au rôle que joue Alberta Learning en ce qui a trait à certaines activités essentielles, et ce, en vue de la réussite du système d'apprentissage.
	La satisfaction des parties intéressées quant au rôle du gouvernement de l'Alberta en ce qui a trait à certaines activités essentielles, et ce, en vue de la réussite du système d'apprentissage.
E. 9. Un leadership efficace et facilitant soutient l'enseignement et l'apprentissage.	Le pourcentage d'élèves, de parents et de membres du personnel, du grand public et du conseil scolaire qui estiment que le leadership au niveau des écoles, des conseils scolaires et de la province donne lieu au soutien et à la facilitation efficaces de l'enseignement et de l'apprentissage.

© Alberta Learning, Canada

Section F : Installations

Résultats	Mesures
F. 1. Les installations répondent aux besoins en apprentissage des élèves et aux besoins pédagogiques des enseignants.	Le pourcentage de parents, d'élèves et de membres du personnel et du conseil scolaire qui estiment que les installations, la taille des locaux et l'équipement répondent aux besoins en apprentissage des élèves.
	Le pourcentage de parents, d'élèves et de membres du personnel et du conseil scolaire qui estiment que les installations, la taille des locaux et l'équipement répondent aux besoins pédagogiques du personnel enseignant.
F. 2. Les installations répondent aux besoins physiques des élèves, du personnel et de la communauté.	Le pourcentage de bâtiments cotés comme bons, passables et médiocres, conformément à l'initiative de planification des immobilisations. (*Capital Planning Initiative*)
	Le pourcentage d'élèves et de membres du personnel et de la communauté qui estiment que les installations répondent aux besoins physiques des élèves, du personnel et de la communauté.
	Le laps de temps qui s'écoule entre la demande du conseil scolaire et l'approbation de la province quant à l'achèvement de nouvelles constructions ou d'importantes améliorations apportées aux immobilisations.

©Alberta Learning, Canada

Annexe 6 – Établissement des cibles pour les mesures de rendement

Révisé

Il est important d'avoir des cibles pour mesurer le rendement à tous les niveaux du système d'apprentissage de l'Alberta, que ce soit pour le rendement des écoles, des autorités scolaires ou de la province. Les renseignements présentés ci-dessous se rapportent plus précisément à l'établissement des cibles des écoles et des autorités scolaires.

Définition

Une cible, c'est un niveau de rendement souhaité ou un rendement observable devant être atteint dans un délai prescrit. Les cibles visent une amélioration.

Raison d'être

Les cibles visent une amélioration continue. Elles servent aussi à évaluer le rendement puis à produire le rapport des résultats en ce qui a trait au niveau de rendement souhaité. Les cibles indiquent le degré d'amélioration qu'un organisme s'efforce de réaliser à un certain moment donné (une année particulière, par exemple). Elles servent également à orienter les efforts donnant lieu à l'amélioration, ce qui comprend la répartition des ressources, la dotation en personnel ainsi que la mise au point et la mise en œuvre des stratégies.

Nouveau

Il faut également établir des cibles pour les mesures du pilier de la responsabilisation. Dans le cas des mesures pour lesquelles il n'existe pas de données, les exigences en matière de cibles seront mises en œuvre seulement quand les données seront connues. Par ailleurs, le rendement des autorités scolaires par rapport aux mesures requises sera partiellement évalué à la lumière des cibles d'amélioration fixées par les autorités scolaires pour les mesures en question.

Nouveau

Principes

1. Les cibles des mesures de rendement représentent un aspect important de la planification, de l'évaluation et des rapports.
2. Les cibles doivent avoir du sens, être réalistes et suffisamment exigeantes.
3. Les cibles doivent bénéficier aux élèves et viser à améliorer leur apprentissage.
4. L'établissement des cibles est un processus interactif qui tient compte de divers renseignements qualitatifs et quantitatifs.

   Les cibles établies pour les mesures des autorités scolaires et de la province servent de cadre de référence pour chaque école de l'autorité scolaire quand vient le temps d'établir les cibles de l'école. Les cibles varient d'une école à l'autre, car elles tiennent compte des caractéristiques de l'école et de la communauté, des résultats antérieurs et d'autres renseignements. De même, les cibles des autorités scolaires prennent en considération le contexte et les résultats de l'autorité en question, de même que les cibles de la province et des écoles.
5. Les cibles doivent être communiquées aux parents et aux membres du grand public pour que les Albertains soient conscients des efforts déployés à l'échelle du système dans le but d'améliorer l'éducation des élèves.

© Alberta Learning, Canada

Nouveau ***Exigences en matière de cibles des mesures du pilier de la responsabilisation***

1. Les cibles doivent être exprimées de manière quantitative par rapport à un ensemble (sous la forme de pourcentages ou de ratios, par exemple).
2. Les cibles des autorités scolaires doivent être établies à la lumière des cibles et des résultats des écoles et de la province, de même que des résultats des autorités scolaires respectives.
3. Les autorités scolaires doivent fixer des cibles pour les mesures pour lesquelles il existe des données antérieures échelonnées sur plusieurs années. Plus précisément :
   - des cibles d'un an lorsqu'il existe des données échelonnées sur deux ans;
   - des cibles de deux ans lorsqu'il existe des données échelonnées sur trois ans; et
   - des cibles de trois ans lorsqu'il existe des données échelonnées sur quatre ans ou plus.
4. L'établissement des cibles doit cadrer avec les méthodes de collecte des données. Il y a lieu de tenir compte de la fiabilité et de la variabilité des données dans le cadre de l'établissement des cibles. Par exemple, puisque les résultats de sondages obtenus à partir d'un échantillonnage aléatoire ont des intervalles de confiance (c'est-à-dire plus ou moins 2,5 % 19 fois sur 20) reflétant la variabilité d'échantillonnage, les cibles des mesures de sondage devraient dépasser le résultat réel le plus récent par plus que l'intervalle de confiance afin de pouvoir être considérées comme des cibles d'amélioration. Un exemple illustré figure à la page 72, *Satisfaction du grand public selon laquelle les élèves du secondaire sont préparés à bien exercer leur rôle de citoyen.* Les cibles de 60 % qui ont été fixées pour les années 2003-2004 et 2004-2005 sont des cibles de **maintien** (c'est-à-dire qu'elles entrent dans l'intervalle de confiance du dernier résultat réel de 59 % en 2002-2003). La valeur de la cible devrait être d'au moins 62 % pour qu'elle soit considérée comme une cible d'**amélioration** (c'est-à-dire pour dépasser l'intervalle de confiance du dernier résultat réel : 59 % en 2002-2003).

   Remarque. – La mise en œuvre progressive des cibles concernant les résultats des élèves aux examens en vue du diplôme. – Les examens en vue du diplôme sont en voie de devenir comparables d'une année à l'autre grâce à l'élaboration d'une série de questions en commun (les questions clés) pour la partie des questions en notation mécanographique et de la notation en concordance (*equating cut scores*). Ce changement découle de la révision du programme d'études de chaque cours ayant un examen en vue du diplôme. Une fois que l'examen sera comparable d'une année à l'autre pour un cours donné, les autorités scolaires devront établir des cibles pour les résultats des examens en vue du diplôme. Le tableau de la page 74 présente de l'information sur la mise en œuvre d'examens et de cibles comparables pour les cours ayant un examen en vue du diplôme au cours des prochaines années. Des renseignements concernant le programme d'examens en vue du diplôme sont accessibles en ligne à l'adresse « http://www.learning.gov.ab.ca/k_12/testing/diploma/dip_gib/ ». Ces renseignements seront mis à jour au fur et à mesure que d'autres détails seront connus sur la comparabilité, au fil du temps, des examens en vue du diplôme.

Nouveau ***Lignes directrices***

1. Il faut tenir compte d'une grande variété de renseignements lors de l'établissement des cibles : le rendement antérieur, ce qui comprend les tendances au fil du temps par rapport à la mesure considérée ainsi qu'aux mesures connexes (par exemple, recourir aux résultats obtenus aux tests de rendement de 3e année des années antérieures pour fixer les cibles des tests de rendement de 6e année), les caractéristiques des élèves ou des écoles, les ressources, tant financières qu'humaines, pouvant permettre d'améliorer le rendement, etc.

©Alberta Learning, Canada

2. Il y a lieu de faire appel aux parties intéressées pour aider à établir les cibles à chaque niveau. Ainsi, les conseils d'école et le personnel des écoles devraient participer à l'établissement des cibles de l'école; les représentants de la communauté devraient participer à l'établissement des cibles de l'autorité scolaire.
3. Dans l'établissement des cibles, il faut accorder la priorité aux secteurs à améliorer, puis faire en sorte que les fonctions et les ressources soient en place pour y arriver, ce qui comprend le budget, le personnel ainsi que des gestes concrets pour favoriser l'apprentissage des élèves afin de pouvoir améliorer les résultats et de réaliser les cibles.
4. Bien que les cibles indiquent, en général, le degré d'amélioration souhaité par rapport au rendement actuel, il est parfois raisonnable de fixer des cibles de maintien afin de conserver les niveaux de rendement actuels dans certains secteurs pour un certain temps, d'accorder plus d'importance à certains secteurs pour lesquels les résultats ont davantage besoin d'amélioration, ou de maintenir des résultats déjà élevés (au-dessus de 90 % par exemple).
5. Il faut établir les cibles en fonction des autres cibles, car certaines mesures ont des incidences sur d'autres mesures. Par exemple, le rendement obtenu aux tests de rendement de 3e année a des incidences sur le rendement des tests de 6e année, trois ans plus tard.
6. Les représentations visuelles, comme les diagrammes de courbes de tendance et les projections, aident à illustrer les résultats et à établir les cibles. Les courbes de tendance, qui peuvent tenir compte de données échelonnées sur cinq ans, ou les moyennes mobiles (*rolling averages*) qui visent à lisser la variabilité d'une année à l'autre (ce qui est particulièrement évident au sein des plus petites autorités scolaires), ont pour effet de faire passer des changements moins significatifs échelonnés d'une année à l'autre pour se concentrer sur les données à plus long terme, ce qui comprend l'estimation des résultats futurs. Des exemples de projections sont présentés ci-dessous.
7. Dans l'établissement des cibles, il faut faire preuve d'un jugement solide afin de tenir compte du contexte local, ainsi que des résultats locaux et provinciaux. Autrement dit, les données conjoncturelles, les diagrammes et les projections ne font qu'aider à établir les cibles; en soi, ils ne permettent pas de déterminer le cibles.

© Alberta Learning, Canada

Nouveau ***Exemples de représentation visuelle des résultats et des projections***

Pourcentages d'élèves terminant leurs études secondaires dans les trois ans et les cinq ans après avoir commencé la 10e année

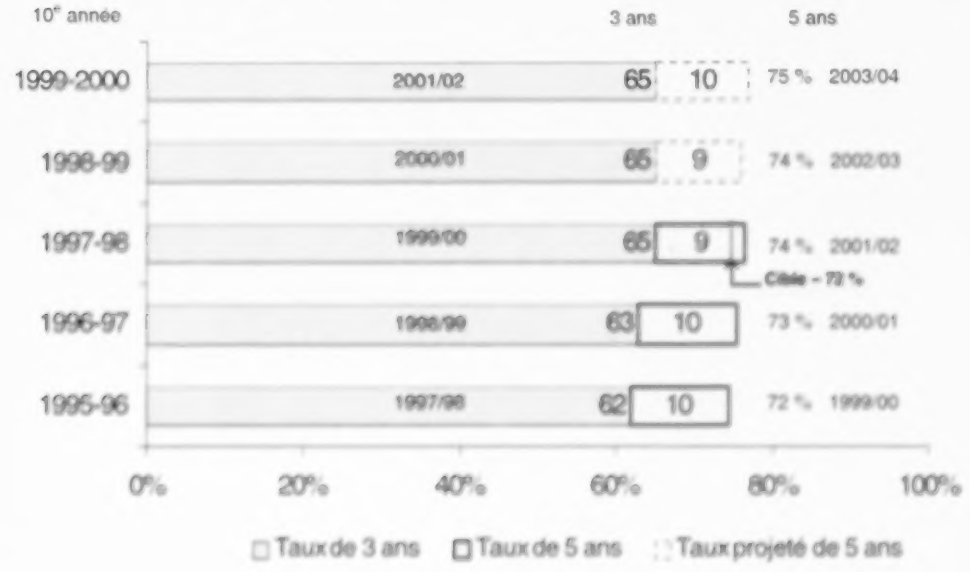

Remarques. –

- Les projections indiquent les résultats probables, et ce, à lumière du taux d'achèvement de trois ans pour ces groupes d'élèves de 10e année et des taux d'achèvement des années précédentes. La projection de 2003-2004 tient également compte du taux projeté de cinq ans pour l'année 2002-2003.
- Le Ministère a préparé un diagramme semblable pour chaque autorité scolaire. Ces diagrammes sont affichés dans Intranet.

Résultats aux tests de rendement provinciaux
Norme de rendement acceptable — sciences, 6e année (résultats de la cohorte)

Les diagrammes qui suivent illustrent la différence en ce qui a trait à l'analyse des tendances à l'aide des données annuelles (premier diagramme) et des moyennes mobiles (*rolling averages*) de trois ans (deuxième diagramme) lorsque la variabilité est considérable d'une année à l'autre. La moyenne mobile lisse la variabilité et présente la courbe de tendance de manière claire. La variabilité des résultats des autorités desquelles relève un plus petit nombre d'élèves passant le test (c'est-à-dire moins de 100 élèves) est plus susceptible d'être plus grande d'une année à l'autre. Dans de tels cas, il peut être souhaitable de recourir à une technique de lissage avec les données longitudinales afin d'aider à établir les cibles.

©Alberta Learning, Canada

Résultats et projections pour la norme de rendement acceptable aux tests de rendement provinciaux en sciences, 6e année (exemple d'une autorité scolaire)

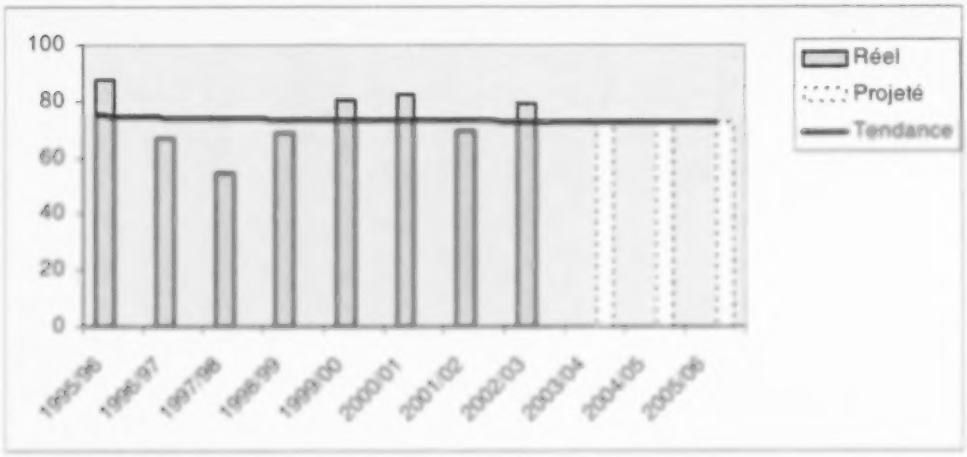

Moyennes mobiles de trois ans et projections des résultats pour la norme de rendement acceptable aux tests de rendement provinciaux en sciences, 6e année (exemple d'une autorité scolaire)

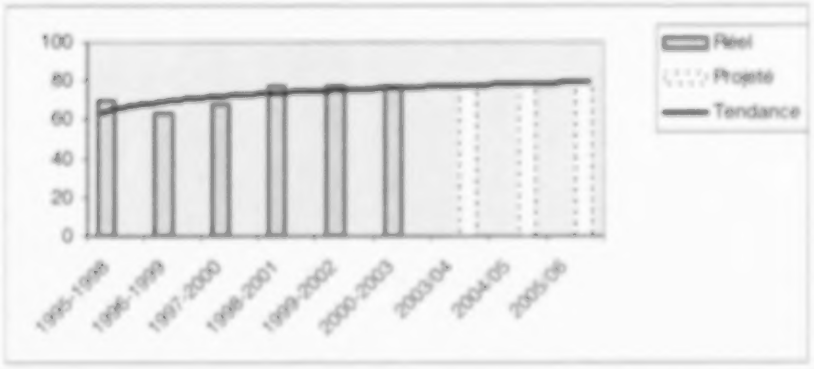

Remarques. –

- Pour ce qui est de la courbe de tendance relative aux tests de rendement (ci-dessus) et de la courbe de tendance relative au rôle de citoyen (page suivante), des courbes de tendance logarithmiques ont servi à illustrer les résultats échelonnés sur plusieurs années et à projeter les résultats éventuels probables. Les courbes de tendance logarithmiques sont appropriées dans le cas des données proportionnelles (c'est-à-dire les données exprimées sous la forme de pourcentages d'un tout et, par conséquent, qui se répartissent entre 0 % et 100 %).
- Même si le rapport doit porter sur les résultats échelonnés sur cinq ans, il est bon de présenter des données longitudinales comparables portant sur un plus grand nombre d'années pour permettre de déceler les tendances au fil des ans et d'être mieux en mesure d'aider à établir les cibles.

© Alberta Learning, Canada

- Quand il y a beaucoup de séries de données, une autre technique de lissage (qui n'est pas illustrée ici) consisterait à retrancher les résultats les plus élevés et les résultats les moins élevés des séries, puis de préparer la courbe de tendance et la projection en fonction des résultats qui restent. Si cette méthode était employée dans le cas de l'exemple du test de sciences de 6e année (diagramme du haut), les résultats de 1995-1996 et de 1997-1998 seraient exclus de la courbe de tendance.

Satisfaction du grand public selon laquelle les élèves du secondaire sont préparés à bien exercer leur rôle de citoyen

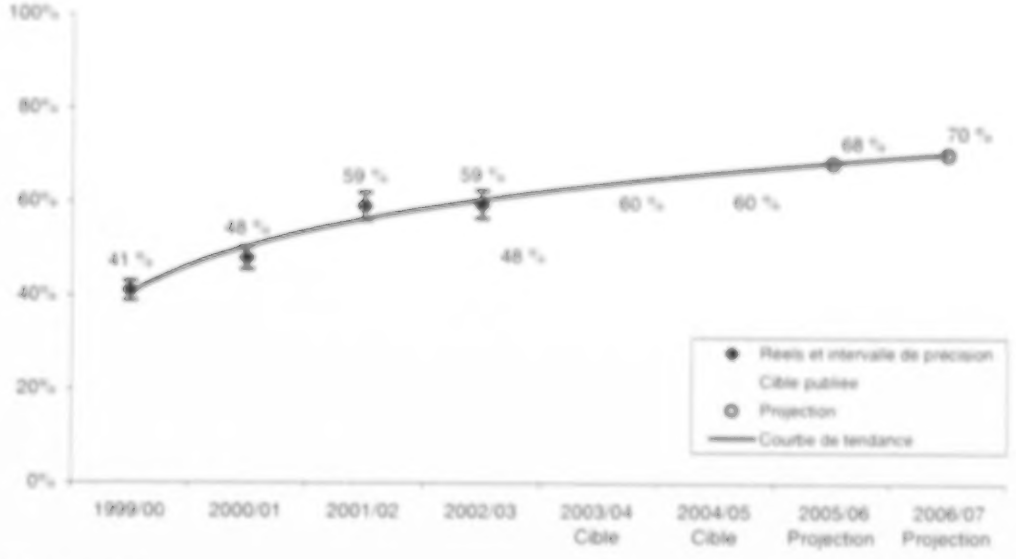

Remarques. –

- Les résultats obtenus au moyen du sondage d'un échantillon aléatoire d'une population-cible (les élèves, les enseignants par exemple) ont un intervalle de confiance, qui est exprimé sous la forme de pourcentage au-dessus et en dessous du résultat obtenu. L'intervalle de confiance indique la dispersion attendue à partir du résultat obtenu au sondage, en tant que conséquence de l'échantillonnage et de la diversité chez les répondants, si des échantillons donnés faisaient l'objet de plus d'un sondage. Dans l'exemple ci-dessus, les intervalles de confiance varient entre +/- 2,2 % et 2,9 %, selon l'année. Les différences caractérisant les résultats du sondage au fil du temps ou entre les groupes de répondants à la même question du sondage ont un intervalle de confiance de l'ordre de ,05 (cela signifie que les mêmes résultats seraient obtenus 19 fois sur 20 si le même sondage était administré). Les traits figurant au-dessus et en dessous des résultats présentés en ce qui a trait à la satisfaction du grand public selon laquelle les élèves du secondaire sont préparés à bien exercer leur rôle de citoyen représentent les intervalles de confiance concernant les résultats de sondage obtenus.
- La cible de maintien de 48 % pour 2002-2003 avait été établie en 2000, avant que le résultat de 59 % enregistré en 2001-2002 ne soit connu. De même, les cibles de 2003-2004 et de 2004-2005 ont été établies avant que le résultat de 59 % ne soit enregistré de nouveau en 2002-2003. Par conséquent, les cibles de 2003-2004 et de 2004-2005 ont été établies à partir d'un certain

©Alberta Learning, Canada

jugement. Il n'était pas réaliste de s'attendre à ce que les résultats continuent d'augmenter au rythme enregistré de 1999-2000 à 2001-2002, comme l'aurait laissé croire la courbe de tendance projetée. Par ailleurs, la question figurant au sondage de 2001-2002 était plus claire, ce qui peut avoir exercé une influence sur les résultats de cette année là et des années ultérieures.

Nouveau

Échéancier relatif à la concordance des normes et à l'établissement des cibles relatives aux examens en vue du diplôme

Grâce à l'intégration de questions en commun (questions clés) aux examens en vue du diplôme et à l'ajustage des notes des élèves de sorte que les normes de rendement acceptable et d'excellence soient constantes (concordance), il sera possible d'établir des comparaisons d'une année à l'autre. Le processus variera selon les défis propres à chaque matière.

La comparabilité des examens en vue du diplôme au fil du temps est mise en œuvre au fur et à mesure que les cours ayant un examen en vue du diplôme sont révisés. Une fois que l'examen d'un cours sera comparable, les autorités scolaires devront commencer à établir des cibles pour les résultats d'examen lorsqu'il existera une année de résultats pouvant être comparés aux résultats de l'année de référence. L'échéancier de concordance des examens en vue du diplôme et l'échéancier d'établissement des cibles des années à venir figurent ci-dessous. De plus amples renseignements seront fournis en ligne au fur et à mesure qu'ils seront connus à l'adresse « http://www.learning.gov.ab.ca/k_12/testing/diploma/dip_gib/ »

© Alberta Learning, Canada

Année scolaire	Études sociales 30 Études sociales 33	Mathématiques Pures 30 Mathématiques Appliquées 30	Biologie 30 Physique 30 Chimie 30	English Language Arts 30-1 English Language Arts 30-2
2003/04	Données de départ pour établir l'équivalence.			
2004/05	• Une année de résultats comparables disponibles. • Établir cible d'un an pour 2006/07.	Données de départ pour établir l'équivalence.	Données de départ pour établir l'équivalence.	
2005/06	• Deux années de résultats comparables disponibles. • Établir cibles pour 2007/08.	• Une année de résultats comparables disponibles. • Établir cible d'un an pour 2007/08.	• Une année de résultats comparables disponibles.	Données de départ pour établir l'équivalence.
2006/07	• Trois années de résultats comparables disponibles. • Évaluer le rendement des résultats 2006/07 par rapport à la cible.	• Deux années de résultats comparables disponibles. • Établir cibles pour 2008/09 et 2009/10.	• Deux années de résultats comparables disponibles.	• Une année de résultats comparables disponibles. • Établir cible d'un an pour 2008/09.
2007/08	• Quatre années de résultats comparables disponibles. • Évaluer le rendement des résultats 2007/08 par rapport à la cible.	• Trois années de résultats comparables disponibles. • Établir cibles pour 2010/11. • Évaluer le rendement des résultats 2007/08 par rapport à la cible.	Mise en œuvre du nouveau programme.	• Deux années de résultats comparables disponibles. • Établir cibles pour 2009/10 et 2010/11.
2008/09	Mise en œuvre du nouveau programme.	• Quatre années de résultats comparables disponibles. • Établir cibles pour 2011/12. • Évaluer le rendement des résultats 2008/09 par rapport à la cible.	Données de départ pour établir l'équivalence.	• Trois années de résultats comparables disponibles. • Établir cibles pour 2011/12. • Évaluer le rendement des résultats 2006/07 par rapport à la cible.
2009/10	Données de départ pour établir l'équivalence.	Le cycle continue; l'établissement des cibles avance d'une année.	• Deux années de résultats comparables disponibles. • Établir cible d'un an pour 2011/12.	• Quatre années de résultats comparables disponibles. • Établir cibles pour 2012/13. • Évaluer le rendement des résultats 2009/10 par rapport à la cible.

Remarque. – On établira les données de départ pour la composante choix multiple de la version anglaise des tests (pas pour Français 30 ou les versions françaises vu la petite population). De même, il n'y aura pas d'établissement d'équivalences pour Sciences 30 vu le nombre d'élèves inscrits à ce cours. On surveillera de près le calendrier de révision des programmes et on modifiera les échéanciers si on change le moment de réviser un cours ayant un examen en vue du diplôme. On avisera les autorités scolaires de tout changement au calendrier.

©Alberta Learning, Canada

Annexe 7 – Sondages servant à mesurer le rendement

Révisé

Introduction

La collecte des commentaires et des points de vue des intervenants et des bénéficiaires du système d'apprentissage permet de faire la lumière sur les attitudes et les opinions des Albertains quant au rendement de ce système. Les sondages constituent d'importants outils permettant de déterminer ce qui fonctionne bien, les secteurs où il y a place à amélioration, et comment assurer l'amélioration.

Révisé

Sondages provinciaux requis dans le cadre des mesures du pilier de la responsabilisation

Le pilier de la responsabilisation consiste en une série de mesures choisies par le comité d'examen du cadre de financement à partir du travail du comité d'examen des résultats d'apprentissage. Certaines de ces mesures sont des mesures de sondage. Afin d'assurer l'uniformité des résultats des mesures du pilier de la responsabilisation à l'échelle de la province, et afin d'aider les autorités scolaires à recueillir ces résultats et à en faire des rapports dans leurs RRAÉ, Alberta Learning a décidé de faire des sondages annuels à compter de 2003-2004 auprès des élèves, des parents, des enseignants et des membres des conseils scolaires. Les sondages destinés aux élèves et aux enseignants sont administrés aux écoles mêmes, en recourant à la même formule que pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme. Par ailleurs, Alberta Learning fait un sondage par la poste auprès des parents et un sondage téléphonique des membres des conseils scolaires. Les instruments de sondage sont présentés à partir de la page 78 de ce document.

Révisé

Sondages des autorités scolaires

Il arrive que des autorités scolaires fassent des sondages régulièrement auprès de divers groupes de clients. Puisque les nouveaux sondages provinciaux se limitent aux mesures de sondage du pilier de la responsabilisation, les sondages des autorités scolaires continueront d'être administrés, car ils permettent d'obtenir une foule de renseignements qui informent les cadres et les aident à prendre des décisions. Le fait que ces sondages continuent d'être administrés permet aux écoles et aux autorités scolaires d'enrichir les données longitudinales et d'obtenir des renseignements plus complets sur les parents, les élèves et les enseignants, car Alberta Learning ne fait des sondages qu'auprès des élèves de la 4^{e}, de la 7^{e} et de la 10^{e} année, de même qu'auprès de leurs parents et de leurs enseignants.

Les autorités scolaires peuvent décider d'inclure des mesures de sondage locales dans leurs plans triennaux afin de mesurer les objectifs provinciaux ou locaux, puis de faire le rapport des résultats de ces mesures dans leur RRAÉ.

Remarque. – Les résultats émanant des sondages des autorités scolaires ne peuvent pas servir dans le cadre du rapport des mesures du pilier de la responsabilisation, car les méthodologies employées diffèrent d'une autorité scolaire à l'autre ou entre les autorités et la province. Seuls les résultats des sondages provinciaux peuvent servir dans le cadre du rapport des mesures du pilier de la responsabilisation.

© Alberta Learning, Canada

Révisé **Ressources relatives aux sondages**

La réalisation de sondages a fait l'objet de nombreuses publications. La société Hargroup Management Consultants, Inc. (en vertu d'un contrat conclu avec Alberta Learning) a préparé un guide pour aider les autorités scolaires à planifier, concevoir et mettre en œuvre des sondages. Ce guide est fait sur mesure, en fonction du genre de sondage que les autorités scolaires devront effectuer. Intitulé *How to Conduct Satisfaction Surveys: A Practical Guide to Conducting Surveys within Alberta's Learning System*, ce document est accessible en ligne à l'adresse « http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/Satisfaction/ ». Il décrit en détail (des pages 4 à 33) les principales étapes de la liste de contrôle figurant à la page suivante, étapes nécessaires à la réalisation des sondages de satisfaction au sein du système d'enseignement de base de l'Alberta.

Étapes du sondage

Planification du sondage

- Décrire le projet de sondage de satisfaction.
- Définir la population visée par le sondage (élèves, parents, enseignants ou citoyens).
- Déterminer les principales questions ou les principaux objectifs de la recherche.
- Établir le budget et l'échéancier du projet; entre autres, déterminer si le sondage sera effectué à l'interne ou donné à contrat à une entreprise de recherche-sondage.

Conception du sondage

- Déterminer les techniques de collecte des données.
- Concevoir les outils et les instruments de sondage (c'est-à-dire le questionnaire).
- Mettre à l'essai les outils et les instruments de sondage.

Réalisation du sondage

- Préparer les instruments, le personnel et le matériel nécessaires à l'administration du sondage, ce qui comprend la sélection d'une entreprise de recherche-sondage, s'il y a lieu.
- Recueillir les données des répondants.
- Préparer les données afin de les analyser.
- Analyser les données.

Communication des résultats du sondage

- Déterminer les groupes d'intervenants auxquels les résultats du sondage devront être communiqués.
- Déterminer les méthodes de rapport des résultats du sondage.
- Préparer le rapport des résultats du sondage.
- Communiquer les résultats aux personnes ou aux groupes intéressés.

Mise en œuvre des résultats du sondage

- Élaborer et mettre en œuvre les initiatives nécessaires pour réagir aux résultats du sondage.
- Obtenir une rétroaction supplémentaire de la part des intervenants.
- Évaluer les réussites et les défis du projet de sondage.
- Planifier les enjeux susceptibles de survenir en matière de mesure de la satisfaction.

©Alberta Learning, Canada

L'Alberta Auditor General's Office a également préparé un document utile sur la réalisation de sondages au sein du secteur public (*Client Satisfaction Surveys*, octobre 1998). Ce document est accessible à l'adresse « http://www.oag.ab.ca », en cliquant sur l'onglet « Reading Room ».

Les sondages destinés aux élèves, aux parents, aux enseignants et aux conseils scolaires des 4e, 7e et 10e année figurent aux pages suivantes.

© Alberta Learning, Canada

Sondage sur les principes de base de la responsabilité des conseils scolaires

Questionnaire des élèves de 4e année

Bonjour!

Nous te demandons de bien vouloir aider Alberta Learning en répondant aux questions suivantes.

- N'écris pas ton nom sur ce questionnaire.
- Lis attentivement chaque question et réfléchis bien avant de répondre.
- Sers-toi d'un crayon à mine de plomb pour noircir le cercle qui décrit le mieux ta réponse à chaque question. (p. ex. : OO●O).
- Si tu ne sais pas comment répondre à certaines questions, noircis le cercle dans la colonne « Ne sais pas » ou laisse-le vide.
- Ce questionnaire n'est pas un test. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.
- Quand tu auras fini de répondre aux questions du sondage, mets le questionnaire dans l'enveloppe réservée à ta classe.

Personne ne verra tes réponses aux questions.

Sers-toi d'un crayon à mine de plomb pour noircir le cercle qui décrit le mieux ta réponse à chaque question. (p. ex. : OO●O). Les cercles doivent être complètement noircis.

S'il te plaît, réponds aux questions suivantes :	**Très bonne**	**Bonne**	**Mauvaise**	**Très mauvaise**	**Ne sais pas**
1. Mon école est	O1	O2	O3	O4	O5
	Très bons	**Bons**	**Mauvais**	**Très mauvais**	**Ne sais pas**
2. Les enseignants de mon école sont	O1	O2	O3	O4	O5
			Oui	**Non**	**Ne sais pas**
3. À l'école, est-ce que la plupart des élèves s'entraident?			O1	O2	O3
4. À l'école, est-ce que la plupart des élèves se respectent?			O1	O2	O3
5. À l'école, est-ce que la plupart des élèves obéissent aux règlements?			O1	O2	O3
6. Es-tu fier ou fière de ton école?			O1	O2	O3
7. À l'école, est-ce qu'on t'encourage à faire de ton mieux?			O1	O2	O3
8. Si tu as besoin d'aide dans ton travail scolaire, est-ce que c'est facile de te faire aider à l'école?			O1	O2	O3
9. À ton école, peux-tu avoir de l'aide si tu as des problèmes qui ne concernent pas ton travail scolaire?			O1	O2	O3
10. Si tu as besoin d'aide, est-ce que les enseignants de ton école sont disponibles pour t'aider?			O1	O2	O3
11. Te sens-tu en sécurité à l'école?			O1	O2	O3
12. Te sens-tu en sécurité quand tu vas à l'école et quand tu reviens de l'école?			O1	O2	O3
13. Est-ce que les autres élèves te traitent bien?			O1	O2	O3
14. Est-ce que les enseignants se soucient de ton bien-être?			O1	O2	O3
15. Est-ce que les adultes à ton école te traitent de façon juste?			O1	O2	O3

16. Es-tu un garçon ou une fille?

O1 Fille O2 Garçon

Merci d'avoir pris le temps de nous aider en répondant aux questions du sondage.

©Alberta Learning, Canada

Sondage sur les principes de base de la responsabilité des conseils scolaires

Questionnaire des élèves de 7e année

Bonjour!

Nous te demandons de bien vouloir aider Alberta Learning en répondant aux questions suivantes.

- N'écris pas ton nom sur ce questionnaire.
- Lis attentivement chaque question et réfléchis bien avant de répondre.
- Sers-toi d'un crayon à mine de plomb pour noircir le cercle qui décrit le mieux ta réponse à chaque question. (p. ex. : O O● O).
- Si tu ne sais pas comment répondre à certaines questions, noircis le cercle dans la colonne « Ne sais pas » ou laisse-le vide.
- Ce questionnaire n'est pas un test. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.
- Quand tu auras fini de répondre aux questions du sondage, mets le questionnaire dans l'enveloppe réservée à ta classe.

Personne ne verra tes réponses aux questions.

Sers-toi d'un crayon à mine de plomb pour noircir le cercle qui décrit le mieux ta réponse à chaque question. (p. ex. : O O● O). Les cercles doivent être complètement noircis.

S'il te plaît, réponds aux questions suivantes :	**Très bonne**	**Bonne**	**Mauvaise**	**Très mauvaise**	**Ne sais pas**
1. En général, l'éducation offerte à mon école est.....	O1	O2	O3	O4	O5
2. La qualité de l'enseignement à mon école est.....	O1	O2	O3	O4	O5
	Très bons	**Bons**	**Mauvais**	**Très mauvais**	**Ne sais pas**
3. Les choix de cours offerts à mon école sont.....	O1	O2	O3	O4	O5
	Très bonnes	**Bonnes**	**Mauvaises**	**Très mauvaises**	**Ne sais pas**
4. Les chances d'apprendre la **musique** à l'école sont...	O1	O2	O3	O4	O5
5. Les chances d'apprendre l'**art dramatique** à l'école sont.....	O1	O2	O3	O4	O5
6. Les chances d'apprendre les **arts visuels** à l'école sont.....	O1	O2	O3	O4	O5
7. Les chances d'apprendre l'**informatique** à l'école sont.....	O1	O2	O3	O4	O5
8. Les chances d'apprendre des choses sur la **santé** à l'école sont.....	O1	O2	O3	O4	O5
9. Les chances d'apprendre une **autre langue** à l'école sont.....	O1	O2	O3	O4	O5
10. Les chances de faire de l'**éducation physique** à l'école sont.....	O1	O2	O3	O4	O5

© Alberta Learning, Canada

Sondage sur les principes de base de la responsabilité des conseils scolaires

Questionnaire des élèves de 7e année (suite)

Sers-toi d'un crayon à mine de plomb pour noircir le cercle qui décrit le mieux ta réponse à chaque question. (p. ex. : ○○●○). Les cercles doivent être complètement noircis.

Es-tu d'accord ou non avec les énoncés suivants :	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sais pas
11. Les matières obligatoires (maths, langues, études sociales, sciences) que j'apprends à l'école me sont utiles	○1	○2	○3	○4	○5
12. Mon travail scolaire est intéressant	○1	○2	○3	○4	○5
13. Mon travail scolaire est exigeant	○1	○2	○3	○4	○5
14. Je comprends clairement ce que je suis censé apprendre à l'école	○1	○2	○3	○4	○5
15. À l'école, les élèves s'entraident	○1	○2	○3	○4	○5
16. À l'école, les élèves se respectent	○1	○2	○3	○4	○5
17. À l'école, on m'encourage à faire des activités qui aident les gens de ma communauté	○1	○2	○3	○4	○5
18. À l'école, on m'encourage à faire de mon mieux	○1	○2	○3	○4	○5
19. À l'école, les élèves obéissent aux règlements	○1	○2	○3	○4	○5
20. Je suis fier ou fière de mon école	○1	○2	○3	○4	○5
21. Je recommanderais mon école à mes amis	○1	○2	○3	○4	○5
22. Si j'ai besoin d'aide dans mon travail scolaire, c'est facile d'avoir de l'aide à l'école	○1	○2	○3	○4	○5
23. Je peux avoir de l'aide à l'école si j'ai des problèmes qui ne concernent pas le travail scolaire	○1	○2	○3	○4	○5
24. Quand j'ai besoin d'aide, les enseignants de mon école sont disponibles pour m'aider	○1	○2	○3	○4	○5
25. Je me sens en sécurité à l'école	○1	○2	○3	○4	○5
26. Je me sens en sécurité quand je vais à l'école et quand je reviens de l'école	○1	○2	○3	○4	○5
27. Les autres élèves me traitent bien	○1	○2	○3	○4	○5
28. Mes enseignants se soucient de mon bien-être	○1	○2	○3	○4	○5
29. Les adultes qui sont à l'école me traitent de façon juste	○1	○2	○3	○4	○5

30. Es-tu un garçon ou une fille

○1 Fille ○2 Garçon

Merci d'avoir pris le temps de nous aider en répondant aux questions du sondage.

©Alberta Learning, Canada

Sondage sur les principes de base de la responsabilité des conseils scolaires

Questionnaire des élèves de 10e année

Bonjour!

Nous te demandons de bien vouloir aider Alberta Learning en répondant aux questions suivantes.

- Pour assurer que tes réponses demeurent anonymes, n'écris pas ton nom sur ce questionnaire.
- Lis attentivement chaque question et réfléchis bien avant de répondre.
- Sers-toi d'un crayon à mine de plomb pour noircir le cercle qui décrit le mieux ta réponse à chaque question. (p. ex. : OO●O).
- Si tu ne sais pas comment répondre à certaines questions, noircis le cercle dans la colonne « Ne sais pas » ou laisse-le vide.
- Ce questionnaire n'est pas un test. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.
- Quand tu auras fini de répondre aux questions du sondage, mets ton questionnaire dans l'enveloppe réservée à ta classe.

Personne ne verra tes réponses aux questions.

Sers-toi d'un crayon à mine de plomb pour noircir le cercle qui décrit le mieux ta réponse à chaque question. (p. ex. : OO●O). Les cercles doivent être complètement noircis.

S'il te plaît, réponds aux questions suivantes :	**Très bonne**	**Bonne**	**Mauvaise**	**Très mauvaise**	**Ne sais pas**
1. En général, l'éducation offerte à mon école est.....	O_1	O_2	O_3	O_4	O_5
2. La qualité de l'enseignement à mon école est.....	O_1	O_2	O_3	O_4	O_5
	Très bons	**Bons**	**Mauvais**	**Très mauvais**	**Ne sais pas**
3. Les choix de cours offerts à mon école sont.....	O_1	O_2	O_3	O_4	O_5
	Très bonnes	**Bonnes**	**Mauvaises**	**Très mauvaises**	**Ne sais pas**
4. Les chances d'apprendre la **musique** à l'école sont ...	O_1	O_2	O_3	O_4	O_5
5. Les chances d'apprendre l'**art dramatique** à l'école sont.....	O_1	O_2	O_3	O_4	O_5
6. Les chances d'apprendre les **arts visuels** à l'école sont.....	O_1	O_2	O_3	O_4	O_5
7. Les chances d'apprendre l'**informatique** à l'école sont.....	O_1	O_2	O_3	O_4	O_5
8. Les chances d'apprendre des choses sur la **santé** à l'école sont.....	O_1	O_2	O_3	O_4	O_5
9. Les chances d'apprendre une **autre langue** à l'école sont.....	O_1	O_2	O_3	O_4	O_5
10. Les chances de faire de l'**éducation physique** à l'école sont.....	O_1	O_2	O_3	O_4	O_5

© Alberta Learning, Canada

Sondage sur les principes de base de la responsabilité des conseils scolaires

Questionnaire des élèves de 10e année (suite)

Sers-toi d'un crayon à mine de plomb pour noircir le cercle qui décrit le mieux ta réponse à chaque question. (p. ex. : ○○●○). Les cercles doivent être complètement noircis.

Es-tu d'accord ou non avec les énoncés suivants :	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sais pas
11. Les matières obligatoires (maths, langues, études sociales, sciences) que j'apprends à l'école me sont utiles	O1	O2	O3	O4	O5
12. Mon travail scolaire est intéressant	O1	O2	O3	O4	O5
13. Mon travail scolaire est exigeant	O1	O2	O3	O4	O5
14. Je comprends clairement ce que je suis censé apprendre à l'école	O1	O2	O3	O4	O5
15. À l'école, les élèves s'entraident	O1	O2	O3	O4	O5
16. À l'école, les élèves se respectent	O1	O2	O3	O4	O5
17. À l'école, on m'encourage à faire des activités qui aident les gens de ma communauté	O1	O2	O3	O4	O5
18. À l'école, on m'encourage à faire de mon mieux	O1	O2	O3	O4	O5
19. À l'école, les élèves obéissent aux règlements	O1	O2	O3	O4	O5
20. Je suis fier ou fière de mon école	O1	O2	O3	O4	O5
21. Je recommanderais mon école à mes amis	O1	O2	O3	O4	O5
22. Si j'ai besoin d'aide dans mon travail scolaire, c'est facile d'avoir de l'aide à l'école	O1	O2	O3	O4	O5
23. Je peux avoir de l'aide à l'école si j'ai des problèmes qui ne concernent pas le travail scolaire	O1	O2	O3	O4	O5
24. Quand j'ai besoin d'aide, les enseignants de mon école sont disponibles pour m'aider	O1	O2	O3	O4	O5
25. Je me sens en sécurité à l'école	O1	O2	O3	O4	O5
26. Je me sens en sécurité quand je vais à l'école et quand je reviens de l'école	O1	O2	O3	O4	O5
27. Les autres élèves me traitent bien	O1	O2	O3	O4	O5
28. Mes enseignants se soucient de mon bien-être	O1	O2	O3	O4	O5
29. Les adultes qui sont à l'école me traitent de façon juste	O1	O2	O3	O4	O5

30. Es-tu un garçon ou une fille

O1 Fille O2 Garçon

Merci d'avoir pris le temps de nous aider en répondant aux questions du sondage.

©Alberta Learning, Canada

Alberta Learning – Questionnaire des parents (2004)

- Pour assurer que vos réponses demeurent anonymes, n'écrivez pas votre nom sur ce questionnaire.
- Servez-vous d'un crayon à mine de plomb pour noircir le cercle qui décrit le mieux votre réponse à chaque question. (p. ex. : ○○●○).
- Si vous ne savez pas comment répondre à certaines questions, noircissez le cercle dans la colonne « Ne sais pas » ou laissez-le vide.
- Seules les données compilées seront diffusées.
- Toutes les données seront traitées conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.
- Ne retournez pas la lettre qui accompagnait le questionnaire.
- Quand vous aurez fini de répondre aux questions du sondage, retournez votre questionnaire dans l'enveloppe pré-affranchie ci-jointe avant le _____.

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) ...	Servez-vous d'un crayon à mine de plomb pour noircir le cercle qui décrit le mieux votre réponse à chaque question. (p. ex. : ○○●○). Les cercles doivent être complètement noircis.				
	Très satisfait(e)	**Satisfait(e)**	**Insatisfait(e)**	**Très insatisfait(e)**	**Ne sais pas**
1. De la qualité de l'éducation offerte à votre enfant à l'école?	○1	○2	○3	○4	○5
2. De la qualité de l'enseignement à l'école de votre enfant?	○1	○2	○3	○4	○5
3. Des différentes matières enseignées à votre enfant à l'école?	○1	○2	○3	○4	○5
4. Des chances que votre enfant a de suivre des cours dans les domaines suivants à l'école :					
a. Musique	○1	○2	○3	○4	○5
b. Art dramatique	○1	○2	○3	○4	○5
c. Arts plastiques ou visuels	○1	○2	○3	○4	○5
d. Informatique	○1	○2	○3	○4	○5
e. Santé	○1	○2	○3	○4	○5
f. Une autre langue	○1	○2	○3	○4	○5
5. Des chances que votre enfant a de faire de l'éducation physique à l'école?	○1	○2	○3	○4	○5

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec les énoncés suivants :	**Tout à fait d'accord**	**D'accord**	**Pas d'accord**	**Pas du tout d'accord**	**Ne sais pas**
6. Mon enfant apprend ce qu'il a besoin d'apprendre	○1	○2	○3	○4	○5
7. Mon enfant trouve le travail scolaire intéressant	○1	○2	○3	○4	○5
8. Mon enfant trouve le travail scolaire exigeant	○1	○2	○3	○4	○5
9. Mon enfant comprend bien ce qu'il est censé apprendre à l'école	○1	○2	○3	○4	○5
10. À l'école de mon enfant, les élèves s'entraident quand ils le peuvent	○1	○2	○3	○4	○5

© Alberta Learning, Canada

Questionnaire des parents (suite)

11. À l'école de mon enfant, les élèves se respectent	O1	O2	O3	O4	O5
12. À l'école, on encourage mon enfant à faire des activités qui aident les gens de sa communauté	O1	O2	O3	O4	O5
13. À l'école, on encourage mon enfant à faire de son mieux	O1	O2	O3	O4	O5
14. À l'école de mon enfant, les élèves obéissent aux règlements	O1	O2	O3	O4	O5

Veuillez également répondre aux questions suivantes.

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants :	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sais pas
15. Mon enfant est en sécurité à l'école	O1	O2	O3	O4	O5
16. Mon enfant est en sécurité quand il va à l'école et quand il revient de l'école	O1	O2	O3	O4	O5
17. À l'école de mon enfant, les élèves se traitent bien entre eux	O1	O2	O3	O4	O5
18. Les enseignants se soucient du bien-être de mon enfant	O1	O2	O3	O4	O5
19. Les adultes qui sont à l'école traitent mon enfant de façon juste	O1	O2	O3	O4	O5
20. Mon enfant a facilement accès à des programmes ou à des services à l'école pour obtenir de l'aide dans son travail scolaire	O1	O2	O3	O4	O5
21. Mon enfant peut obtenir de l'aide à l'école s'il a des problèmes qui ne concernent pas le travail scolaire	O1	O2	O3	O4	O5
22. Quand mon enfant a besoin d'aide, les enseignants sont disponibles pour l'aider	O1	O2	O3	O4	O5

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) que...	Tout à fait satisfait(e)	Satisfait(e)	Insatisfait(e)	Très insatisfait(e)	Ne sais pas
23. Les élèves du secondaire ont les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour continuer d'apprendre tout au long de leur vie	O1	O2	O3	O4	O5
24. On enseigne les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à mon enfant pour qu'il continue à apprendre tout au long de sa vie	O1	O2	O3	O4	O5
25. On enseigne les attitudes et les comportements nécessaires pour que mon enfant réussisse quand il quittera l'école	O1	O2	O3	O4	O5

©Alberta Learning, Canada

Questionnaire des parents (suite)

	Beaucoup	Un peu	Très peu	Pas du tout	Ne sais pas
26. Dans quelle mesure participez-vous à la prise des décisions qui concernent l'éducation de votre enfant?	O1	O2	O3	O4	O5

Satisfait(e) ou insatisfait(e)?	Tout à fait satisfait(e)	Satisfait(e)	Insatisfait(e)	Très insatisfait(e)	Ne sais pas
27. De la possibilité de participer à la prise des décisions qui concernent l'éducation de votre enfant	O1	O2	O3	O4	O5

	Beaucoup	Un peu	Très peu	Pas du tout	Ne sais pas
28. Dans quelle mesure participez-vous aux décisions qui sont prises à l'école de votre enfant?	O1	O2	O3	O4	O5

Satisfait(e) ou insatisfait(e)?	Très satisfait(e)	Satisfait(e)	Insatisfait(e)	Très insatisfait(e)	Ne sais pas
29. De la possibilité de participer aux décisions qui sont prises à l'école de votre enfant	O1	O2	O3	O4	O5
30. Du fait que l'on tient compte de vos idées dans les décisions qui sont prises à l'école de votre enfant	O1	O2	O3	O4	O5

	S'est améliorée	S'est maintenue	A diminué	Ne sais pas
31. A votre avis, la qualité de l'enseignement à l'école de votre enfant s'est-elle améliorée, maintenue ou a-t-elle diminué au cours des trois dernières années?	O1	O2	O3	O4

La question suivante est posée pour nous permettre de classer votre réponse en fonction des autres réponses obtenues dans le cadre du sondage. Toutes les réponses sont strictement confidentielles.

32. Est-ce que votre enfant est un garçon ou une fille?

O1 Fille O2 Garçon

Merci d'avoir pris le temps de nous aider en répondant aux questions du sondage.

© Alberta Learning, Canada

Sondage sur les principes de base de la responsabilité des conseils scolaires

Questionnaire des enseignants

- Servez-vous d'un crayon à mine de plomb pour noircir le cercle qui décrit le mieux votre réponse à chaque question. (p. ex. : ○○●○).
- Si vous ne savez pas comment répondre à certaines questions, noircissez le cercle dans la colonne « Ne sais pas » ou laissez-le vide.
- Pour assurer que vos réponses demeurent anonymes, n'écrivez pas votre nom sur ce questionnaire.
- Quand vous aurez fini de répondre aux questions du sondage, mettez votre questionnaire dans l'enveloppe réservée aux enseignants de votre école.
- Seules les données compilées seront diffusées.
- Toutes les données seront traitées conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) ...	Servez-vous d'un crayon à mine de plomb pour noircir le cercle qui décrit le mieux votre réponse à chaque question. (p. ex. : ○○●○). Les cercles doivent être complètement noircis.				
	Très satisfait(e)	**Satisfait(e)**	**Insatisfait(e)**	**Très insatisfait(e)**	**Ne sais pas**
1. De la qualité de l'éducation offerte aux élèves à votre école?	○1	○2	○3	○4	○5
2. De la qualité de l'enseignement à votre école?	○1	○2	○3	○4	○5
3. Des différentes matières enseignées aux élèves de votre école?	○1	○2	○3	○4	○5
4. Des chances que les élèves de votre école ont de suivre des cours dans les domaines suivants:					
a. Musique	○1	○2	○3	○4	○5
b. Art dramatique	○1	○2	○3	○4	○5
c. Arts plastiques ou visuels	○1	○2	○3	○4	○5
d. Informatique	○1	○2	○3	○4	○5
e. Santé	○1	○2	○3	○4	○5
f. Une autre langue	○1	○2	○3	○4	○5
5. Des chances que les élèves de votre école ont de faire de l'éducation physique à l'école?	○1	○2	○3	○4	○5

©Alberta Learning, Canada

Questionnaire des enseignants (suite)

Veuillez également répondre aux questions suivantes. **Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec les énoncés suivants :**	**Tout à fait d'accord**	**D'accord**	**Pas d'accord**	**Pas du tout d'accord**	**Ne sais pas**
6. Les élèves de mon école apprennent ce qu'ils ont besoin d'apprendre	O1	O2	O3	O4	O5
7. Les élèves de mon école trouvent le travail scolaire intéressant	O1	O2	O3	O4	O5
8. Les élèves de mon école trouvent le travail scolaire exigeant	O1	O2	O3	O4	O5
9. Les élèves de mon école comprennent bien ce qu'ils sont censés apprendre	O1	O2	O3	O4	O5
10. Les élèves de mon école s'entraident quand ils le peuvent	O1	O2	O3	O4	O5
11. Les élèves de mon école se respectent	O1	O2	O3	O4	O5
12. On encourage les élèves de mon école à faire des activités qui peuvent aider les gens de leur communauté	O1	O2	O3	O4	O5
13. On encourage les élèves de mon école à faire de leur mieux	O1	O2	O3	O4	O5
14. Les élèves de mon école obéissent aux règlements	O1	O2	O3	O4	O5
15. Les élèves sont en sécurité à l'école	O1	O2	O3	O4	O5
16. Les élèves sont en sécurité quand ils vont à l'école et quand ils reviennent de l'école	O1	O2	O3	O4	O5
17. Les élèves se traitent bien à mon école	O1	O2	O3	O4	O5
18. Les enseignants de mon école se soucient du bien-être de leurs élèves	O1	O2	O3	O4	O5
19. Les adultes qui sont à mon école traitent les élèves de façon juste	O1	O2	O3	O4	O5
20. Les élèves ont facilement accès à des programmes ou à des services à l'école pour se faire aider dans leur travail scolaire	O1	O2	O3	O4	O5
21. Les élèves peuvent obtenir de l'aide s'ils ont des problèmes qui ne concernent pas le travail scolaire	O1	O2	O3	O4	O5
22. Quand les élèves ont besoin d'aide, les enseignants de mon école sont disponibles pour les aider	O1	O2	O3	O4	O5

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) que ...	**Tout à fait satisfait(e)**	**Satisfait(e)**	**Insatisfait(e)**	**Très insatisfait(e)**	**Ne sais pas**
23. Les élèves du secondaire ont les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour continuer d'apprendre tout au long de leur vie	O1	O2	O3	O4	O5
24. On enseigne les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires aux élèves de votre école pour qu'ils continuent à apprendre tout au long de leur vie	O1	O2	O3	O4	O5
25. On enseigne les attitudes et les comportements nécessaires pour que les élèves de votre école réussissent quand ils ou elles quitteront l'école	O1	O2	O3	O4	O5

© Alberta Learning, Canada

Sondage sur les principes de base de la responsabilité des conseils scolaires

Questionnaire des enseignants (suite)

	Beaucoup	Un peu	Très peu	Pas du tout	Ne sais pas
26. Dans quelle mesure les parents ou les tuteurs participent-ils à la prise des décisions qui concernent l'éducation de leur enfant?	O1	O2	O3	O4	O5

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e)...	**Tout à fait satisfait(e)**	**Satisfait(e)**	**Insatisfait(e)**	**Très insatisfait(e)**	**Ne sais pas**
27. De la possibilité pour les parents ou les tuteurs de participer à la prise des décisions qui concernent l'éducation de leur enfant	O1	O2	O3	O4	O5

	Beaucoup	Un peu	Très peu	Pas du tout	Ne sais pas
28. Dans quelle mesure les parents ou les tuteurs participent-ils aux décisions qui sont prises à votre école?	O1	O2	O3	O4	O5

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) ...	**Très satisfait(e)**	**Satisfait(e)**	**Insatisfait(e)**	**Très insatisfait(e)**	**Ne sais pas**
29. De la possibilité pour les parents ou les tuteurs de participer aux décisions qui sont prises à votre école	O1	O2	O3	O4	O5
30. Du fait que l'on tient compte des idées des parents ou des tuteurs dans les décisions qui sont prises à votre école	O1	O2	O3	O4	O5

	S'est améliorée	S'est maintenue	A diminué	Ne sais pas
31. À votre avis, la qualité de l'enseignement à votre école s'est-elle améliorée, maintenue ou a-t-elle diminué au cours des trois dernières années?	O1	O2	O3	O4

La question suivante est posée pour nous permettre de classer vos réponses en fonction des autres réponses obtenues dans le cadre du sondage. Toutes les réponses sont strictement confidentielles.

32. À quel niveau enseignez-vous? O1 4e année O2 7e année O3 10e année

33. Depuis combien d'années enseignez-vous?

O1 Moins de 3 ans
O2 De 3 à 5 ans
O3 Plus de 5 à 10 ans
O4 Plus de 10 à 15 ans
O5 Plus de 15 à 20 ans
O6 Plus de 20 ans

Merci d'avoir pris le temps de nous aider en répondant aux questions du sondage.

©Alberta Learning, Canada

Sondage sur les principes de base de la responsabilité des conseils scolaires

Questionnaire des membres des conseils scolaires

Bonjour. Pourrais-je parler avec (nom du membre du conseil scolaire)?

Bonjour. Je suis _____ de _____. J'appelle au nom d'Alberta Learning qui fait un sondage au sujet des écoles dans votre autorité scolaire et du système d'apprentissage en Alberta. Le Ministère estime ce sondage important pour améliorer l'éducation en Alberta. Votre participation à ce sondage serait très appréciée. Avez-vous quelques minutes pour y participer?

Toutes vos réponses seront traitées conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Si vous jugez qu'une question n'est pas pertinente à votre situation ou si vous préférez ne pas répondre à une question donnée, vous n'avez qu'à me le dire.

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) ...	Très satisfait(e)	Satisfait(e)	Insatisfait(e)	Très insatis-fait(e)	Ne sais pas	Pas de réponse S/O
1. De la qualité de l'éducation offerte aux élèves de votre autorité scolaire?	O1	O2	O3	O4	O5	O6
2. De la qualité de l'enseignement dans votre autorité scolaire?	O1	O2	O3	O4	O5	O6
3. Qu'on enseigne les attitudes et les comportements nécessaires pour que les élèves de votre autorité scolaire réussissent dans le monde du travail quand ils quitteront l'école?	O1	O2	O3	O4	O5	O6

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec les énoncés suivants :	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sais pas	Pas de réponse S/O
4. Les élèves de votre autorité scolaire apprennent ce qu'ils ont besoin d'apprendre	O1	O2	O3	O4	O5	O6
5. Les élèves de votre autorité scolaire trouvent le travail scolaire intéressant	O1	O2	O3	O4	O5	O6
6. Les élèves de votre autorité scolaire trouvent le travail scolaire exigeant	O1	O2	O3	O4	O5	O6
7 Les élèves de votre autorité scolaire comprennent bien ce qu'ils sont censés apprendre	O1	O2	O3	O4	O5	O6
8. Les élèves de votre autorité scolaire s'entraident quand ils le peuvent	O1	O2	O3	O4	O5	O6
9. Les élèves de votre autorité scolaire se respectent	O1	O2	O3	O4	O5	O6
10. On encourage les élèves de votre autorité scolaire à faire des activités qui peuvent aider les gens de leur communauté	O1	O2	O3	O4	O5	O6
11. On encourage les élèves de votre autorité scolaire à faire de leur mieux	O1	O2	O3	O4	O5	O6
12. Les élèves de votre autorité scolaire obéissent aux règlements	O1	O2	O3	O4	O5	O6

© Alberta Learning, Canada

Sondage sur les principes de base de la responsabilité des conseils scolaires

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sais pas	Pas de réponse S/O
13. Les élèves de votre autorité scolaire sont en sécurité à l'école	O1	O2	O3	O4	O5	O6
14. Les élèves de votre autorité scolaire sont en sécurité quand ils vont à l'école et quand ils reviennent de l'école	O1	O2	O3	O4	O5	O6
15. Les élèves de votre autorité scolaire se traitent bien à l'école	O1	O2	O3	O4	O5	O6
16. Les enseignants de votre autorité scolaire se soucient du bien-être de leurs élèves	O1	O2	O3	O4	O5	O6
17. Les adultes qui travaillent pour votre autorité scolaire traitent les elèves de façon juste	O1	O2	O3	O4	O5	O6
18. Les élèves ont facilement accès à des programmes ou à des services à l'école pour se faire aider dans leur travail scolaire	O1	O2	O3	O4	O5	O6
19. Les élèves peuvent obtenir de l'aide s'ils ont des problèmes qui ne concernent pas le travail scolaire	O1	O2	O3	O4	O5	O6
20. Quand les élèves ont besoin d'aide, les enseignants de votre autorité scolaire sont disponibles pour les aider	O1	O2	O3	O4	O5	O6

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) ...	Tout à fait satisfait(e)	Satisfait(e)	Insatisfait(e)	Très insatisfait(e)	Ne sais pas	Pas de réponse S/O
21. De la possibilité pour les parents ou les tuteurs de participer à la prise des décisions qui concernent l'éducation de leur enfant	O1	O2	O3	O4	O5	O6
22. De la possibilité pour les parents ou les tuteurs de participer aux décisions qui sont prises au niveau des écoles de votre autorité scolaire	O1	O2	O3	O4	O5	O6
23. Du fait que l'on tient compte des idées des parents ou des tuteurs dans les décisions qui sont prises au niveau des écoles de votre autorité scolaire	O1	O2	O3	O4	O5	O6

	Beaucoup	Un peu	Très peu	Pas du tout	Ne sais pas	Pas de réponse S/O
24. Dans quelle mesure les parents ou les tuteurs participent-ils à la prise des décisions qui concernent l'éducation de leur enfant?	O1	O2	O3	O4	O5	O6
25. Dans quelle mesure les parents ou les tuteurs participent-ils aux décisions prises dans les écoles de votre autorité scolaire?	O1	O2	O3	O4	O5	O6

©Alberta Learning, Canada

Questionnaire des membres des conseils scolaires (suite)

	S'est améliorée	S'est maintenue	A diminué	Ne sais pas	Pas de réponse S/O
26. À votre avis, la qualité de l'enseignement dans les écoles de votre autorité scolaire s'est-elle améliorée, maintenue ou a-t-elle diminué au cours des trois dernières années?	O_1	O_2	O_3	O_4	O_5

La question suivante est posée pour nous permettre de classer vos réponses en fonction des autres réponses obtenues dans le cadre du sondage. Toutes les réponses sont strictement confidentielles.

Depuis combien d'années êtes-vous un membre du conseil scolaire?

O_1 Moins de 3 ans
O_2 De 3 à 6 ans
O_3 De 7 à 9 ans
O_4 De 10 à 12 ans
O_5 De 13 à 15 ans
O_6 Plus de 15 ans

Merci **d'avoir pris le temps de nous aider en répondant aux questions de ce sondage.**

© Alberta Learning, Canada

Planification et responsabilisation

Amélioration continue *(continuous improvement)* : L'utilisation des résultats pour modifier les stratégies et les pratiques et ainsi assurer l'amélioration du rendement au fil du temps.

Cibles *(targets)* : Les cibles indiquent les niveaux de rendement à atteindre avant qu'une certaine période se soit écoulée. Les cibles sont exprimées en termes quantitatifs.

Données de départ *(baseline data)* : Un ensemble de données qui servent de point de départ pour mesurer, en utilisant la même méthodologie, le degré de changement au fil du temps.

Enjeu *(issue)* : Un état qui peut empêcher un organisme de réaliser son mandat ou d'atteindre ses objectifs.

Mesures de rendement *(performance measures)* : Les mesures de rendement fournissent des renseignements sur des aspects importants et quantifiables du système éducatif. Elles permettent aux autorités scolaires de déterminer où elles en sont dans l'atteinte de leurs objectifs et de leurs résultats.

Mission *(mission)* : Une description claire et concise de la raison d'être et du rôle de l'autorité scolaire dans son ensemble. Cet énoncé donne l'orientation aux programmes et aux services que fournit une autorité scolaire à ses élèves.

Objectifs *(goals)* : Les objectifs sont des énoncés généraux qui sont axés sur le long terme et qui orientent les organismes de manière à ce qu'ils puissent réaliser leur vision. Souvent, ils sont exprimés sous la forme de conditions ou de buts souhaitables.

Principes et croyances *(principles and beliefs)* : Les énoncés de principes ou de croyances guident la prise de décisions et servent de fondement à la formulation des énoncés de mission et de vision de même qu'à l'élaboration des objectifs.

Profil *(profile)* : Le profil, c'est une brève description de l'autorité scolaire et de l'école, description qui donne le contexte du plan. Il inclut les caractéristiques des communautés, des élèves, des programmes et des emplacements.

Responsabilisation *(accountability)* : L'obligation de répondre, à une autorité supérieure, de l'exercice d'une responsabilité qui a été conférée, p.ex. : répondre à un organisme de financement en ce qui a trait à l'utilisation de fonds, aux résultats atteints et aux actions entreprises pour assurer une amélioration continue.

Résultats *(outcomes)* : Les résultats sont des énoncés mesurables de ce que les autorités scolaires et les écoles cherchent à réaliser. De façon générale, ils répondent à la question : « À quoi ressemblera la situation quand nous aurons atteint le but visé? »

Stratégies *(strategies)* : Les stratégies sont des mesures que prennent les autorités scolaires pour atteindre les objectifs et les résultats prévus et ainsi tenir compte des besoins de tous leurs élèves. Elles doivent tenir compte des circonstances, des tendances, des possibilités et des enjeux présents au niveau local.

Tendance *(trends)* : Une tendance indique l'orientation que prennent les résultats au cours d'une certaine période, par exemple, l'augmentation du nombre d'élèves.

Vision *(vision)* : Une vision est axée sur l'avenir. Elle décrit une série de caractéristiques et de circonstances idéales qu'un organisme cherche à atteindre.

©Alberta Learning, Canada

Évaluation

Équation de tests *(test equating)* **:** Cette procédure permet d'établir un rapport entre les scores de deux tests ou plus et de placer ces scores sur une échelle commune afin de pouvoir comparer les résultats des élèves. On utilise cette procédure quand on fait passer à différentes dates plusieurs versions d'un test, semblables en ce qui a trait au contenu mais pouvant différer quant au niveau de difficulté. Une variété de méthodes statistiques peuvent servir à établir un rapport d'égalité entre des scores.

Questions-clés *(anchor items)* **:** La Learner Assessment Branch utilise des questions-clés dans l'établissement d'un rapport d'égalité entre différentes versions d'un test. Vu que tous les élèves répondent au même ensemble de questions-clés, il est possible de mesurer le niveau de difficulté de différentes versions d'un test et d'ajuster les scores des élèves de façon appropriée. Cet ensemble de questions-clés reflète le curriculum et renferme, dans la mesure du possible, toute une gamme de difficulté. Afin de préserver la validité de ces questions-clés, elles ne sont pas dévoilées.

Statistiques et sondages

Écart type *(standard deviation)* **:** Une mesure de la dispersion des données au sein d'une population ou d'un échantillon. Plus grande est la mesure de dispersion des données, plus grand est l'écart type.

Échantillon *(sample)* **:** Un sous-ensemble d'éléments représentatif d'un plus grand groupe (la population). On étudie les échantillons par souci d'efficacité afin de tirer des conclusions valides au sujet de la population.

Échantillon aléatoire *(random sample)* **:** Un sous-ensemble d'une population où tous les individus ont la même probabilité de faire partie de l'échantillon. Le premier objectif de toute recherche-sondage est d'utiliser l'information obtenue d'un échantillon afin de décrire une population donnée.

Échantillon de commodité *(convenience sample)* **:** Un échantillon choisi en fonction de l'accessibilité, des coûts, de l'efficacité ou de tout autre motif sans rapport direct avec les paramètres d'échantillonnage, p.ex. choisir un échantillon d'élèves dans une école en se plaçant dans un couloir afin d'interviewer les élèves qui y passent.

Échantillon de recensement *(census sample)* **:** Un échantillon obtenu d'une population finie qui inclut tous les membres de la population.

Échantillon dirigé *(judgement sample)* **:** Une méthode de prélèvement d'un échantillon d'une population qui consiste à choisir les éléments de manière plus ou moins arbitraire, en se fondant essentiellement sur le jugement du sondeur, par opposition à des méthodes d'échantillonnage aléatoire, par lesquelles on s'assure que tous les éléments de la population ont une chance égale d'être prélevés.

Échantillon stratifié *(stratified sample)* **:** Un échantillon choisi pour s'assurer que les caractéristiques clés de la population sont suffisamment représentées. Cet échantillon est plus représentatif que celui qui pourrait être obtenu par un échantillonnage au hasard.

© Alberta Learning, Canada

Échelles *(scales)* : Un moyen de regrouper ou de classifier les données pour faciliter des comparaisons signifiantes avec les données globales. On utilise les **échelles nominales** pour regrouper les données qui ont un nombre limité de possibilités de regroupement compte tenu de leur nature intrinsèque (p.ex. homme/femme). On utilise les **échelles ordinales** quand les valeurs relatives des données sont définies selon « moins que », « égale à » et « plus que » (p.ex. tout à fait d'accord, d'accord, en désaccord, pas du tout d'accord). On utilise les **échelles d'intervalle** quand on peut exprimer en termes quantitatifs la grandeur de différence entre les données (p.ex. le montant d'argent exprimé en dollars, le poids en grammes, l'âge en années).

Inférence statistique *(statistical inference)* : Un raisonnement par lequel on tire, à partir des observations faites sur un échantillon prélevé dans une population préalablement définie, des conclusions concernant certaines caractéristiques quantitatives ou qualitatives de la population en question.

Intervalle de confiance *(confidence interval)* : L'intervalle de confiance à 95 % est un intervalle de valeurs qui a 95 % de chances de contenir la vraie valeur recherchée. Il donne une expression formelle de l'incertitude rattachée à une estimation ponctuelle des fluctuations d'échantillonnages.

Moyenne *(moyenne)* : La moyenne représente la somme des observations divisée par le nombre total d'observations.

Moyenne pondérée *(weighted average)* : Une procédure pour compiler les moyennes de deux groupes ou plus qui ont des tailles différentes et qui tient compte de la taille de ces groupes pour trouver la moyenne globale.

Population *(population)* : Un ensemble entier de personnes ou d'objets dont on veut déterminer certaines caractéristiques. C'est cet ensemble qu'on veut décrire ou dont on veut tirer des conclusions.

Questionnaire de sondage *(survey instrument)* : Un ensemble de questions conçues pour obtenir des informations précises auprès des personnes enquêtées.

©Alberta Learning, Canada

Annexe 9 – Plan d'éducation triennal des autorités scolaires régionales 2004-2005 à 2006-2007

Le format qui est présenté renferme tous les éléments exigés. Toutefois, son utilisation est optionnelle. Les autorités scolaires peuvent utiliser le format qu'elles préfèrent pour présenter leur plan triennal.

©Alberta Learning, Canada

©Alberta Learning, Canada

Plan d'éducation triennal des autorités régionales 2004-2005 à 2006-2007

Message de la présidente/du président de l'autorité régionale francophone

Énoncé des responsabilités

Le plan d'éducation de (nom de l'autorité régionale) pour les trois années à compter du 1er septembre (année) a été élaboré sous la direction du conseil scolaire conformément aux responsabilités énoncées dans les politiques du gouvernement provincial en matière de comptabilité et conformément aux dispositions contenues dans les documents suivants : *School Act*, *Government Accountability Act* et *Policy on School Authority Education Plans*.

Les priorités dans ce plan d'éducation ont été élaborées dans le cadre des plans opérationnels et financiers du gouvernement provincial. Le conseil scolaire s'engage à atteindre les résultats visés dans ce plan.

Vision :

Mission :

Objectifs et résultats

Premier objectif : Possibilités d'un apprentissage de grande qualité pour tous

1.1 Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie.
1.2 Tous les Albertains peuvent prendre part à un apprentissage de qualité.

Deuxième objectif : Excellence des résultats des élèves

2.1 Les apprenants atteignent des normes élevées.
2.2 Les apprenants terminent leurs programmes de formation.
2.3 Les apprenants sont bien préparés à l'apprentissage continu.
2.4 Les apprenants sont bien préparés au monde du travail.
2.5 Les apprenants sont bien préparés à assumer leur rôle de citoyen.

Troisième objectif : Autorité régionale hautement réceptive et responsable

3.1 Améliorer les résultats grâce à des relations de travail efficaces dans le cadre des initiatives interministérielles et avec les parties intéressées.
3.2 L'autorité régionale fait preuve de leadership et d'amélioration continue.

Premier objectif : Possibilités d'un apprentissage de grande qualité pour tous

---

Ce que cet objectif signifie pour notre autorité régionale :

Résultat 1.1: Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie.

Priorité provinciale en matière d'amélioration : Améliorer l'apprentissage grâce à une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Stratégies pour cette priorité :

-
-
-

Priorité provinciale en matière d'amélioration : Améliorer la satisfaction du grand public par rapport à l'éducation.

Stratégies pour cette priorité :

-
-
-

D'autres stratégies pour ce résultat :

-
-
-

Résultat 1.2 - Tous les Albertains peuvent prendre part à un apprentissage de qualité.

Priorité provinciale en matière d'amélioration : Améliorer la coordination des services destinés aux enfants.

Stratégies pour cette priorité :

-
-
-

D'autres stratégies pour ce résultat :

-
-
-

Résultat(s) au niveau local pour le premier objectif (optionnel)

Stratégies visant le(s) résultat(s) au niveau local

-
-
-

Attentes par rapport au rendement

Résultat 1.1: Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie.

Mesures de rendement :

- Les pourcentages d'enseignantes et d'enseignants, de parents, de membres du conseil scolaire et d'élèves qui sont satisfaits du choix de cours qui est offert, y compris les beaux-arts, les carrières, **la technologie**, la santé, l'éducation physique et, s'il y a lieu, l'enseignement religieux. (La mesure pour la priorité provinciale par rapport à la technologie est en caractère gras.)

- Les pourcentages d'enseignantes et d'enseignants, de parents, de membres du conseil scolaire et d'élèves qui sont satisfaits de la qualité générale de l'éducation dans les écoles. (mesure pour la priorité provinciale par rapport à la satisfaction du grand public)

- Les pourcentages d'enseignantes et d'enseignants, de parents, de membres du conseil scolaire et d'élèves qui sont d'accord que l'école offre un milieu sécuritaire aux élèves, que les élèves y apprennent l'importance de faire preuve de bienveillance envers les autres et qu'ils y sont traités de manière juste.

Mesure locale pour le résultat 1.1 (optionnel)

Résultat 1.2 : Tous les Albertains peuvent prendre part à un apprentissage de qualité.

Mesure de rendement :

- Les pourcentages d'enseignantes et d'enseignants, de parents, de membres du conseil scolaire et d'élèves qui sont d'accord sur le fait que les enfants à risque ont accès, facilement et de façon ponctuelle, aux services et aux mesures de soutien (mesure pour la priorité provinciale ayant trait à la coordination des services destinés aux enfants).

Mesure locale pour le résultat 1.2 (optionnel)

Résultat(s) au niveau local pour le premier objectif – optionnel

Mesure(s) de rendement pour le résultat au niveau local

Deuxième objectif : Excellence des résultats des élèves

Ce que cet objectif signifie pour notre autorité régionale :

Résultat 2.1: Les apprenants atteignent des normes élevées.

Priorité provinciale en matière d'amélioration : Améliorer la littératie et la numération précoces.

Stratégies pour cette priorité :

-
-
-

Priorité provinciale en matière d'amélioration : Améliorer le rendement des élèves du secondaire en mathématiques.

Stratégies pour cette priorité :

-
-
-

D'autres stratégies pour ce résultat :

-
-
-

Priorité provinciale en matière d'amélioration : Améliorer les programmes et les résultats des élèves inuits, métis et des Premières nations.

Stratégies pour cette priorité :

-
-
-

Résultat 2.2: Les apprenants terminent leurs programmes de formation.

Priorité provinciale en matière d'amélioration : Accroître le taux d'achèvement des études secondaires.

Stratégies pour cette priorité :

-
-
-

D'autres stratégies pour ce résultat :

-
-
-

Résultat 2.3: Les apprenants sont bien préparés à l'apprentissage continu.

Stratégies:

-
-
-

Résultat 2.4: Les apprenants sont bien préparés au monde du travail.

Stratégies:

-
-
-

Résultat 2.5: Les apprenants sont bien préparés à assumer leur rôle de citoyen.

Stratégies:

-
-
-

Résultat(s) au niveau local pour le deuxième objectif (optionnel)

Stratégies visant le(s) résultat(s) au niveau local

-
-
-

Attentes par rapport au rendement

Résultat 2.1 : Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie.

Mesure de rendement :

– Les pourcentages d'élèves de la 3e, 6e et 9e année **(résultats de la cohorte)** qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence à chaque test de rendement provincial et les résultats globaux (matières et objectifs combinés). Les mesures pour les priorités provinciales d'améliorer la littératie et la numération précoces et le rendement des élèves du secondaire en mathématiques sont en gris.

		Réel 2002/03		Objectif 2004/05		Objectif 2005/06		Objectif 2006/07	
		Aut.	Prov.	Aut.	Prov.	Aut.	Prov.	Aut.	Prov.
3e année Anglais	Acceptable		82 %		83 %		83 %		84 %
	Excellence		16 %		18 %		18 %		19 %
3e année Mathématiques	Acceptable		82 %		83 %		84 %		84 %
	Excellence		30 %		31 %		31 %		32 %
6e année Anglais:	Acceptable		81 %		82 %		83 %		83 %
	Excellence		17 %		18 %		18 %		19 %
6e année Mathématiques	Acceptable		78 %		80 %		80 %		81 %
	Excellence		18 %		19 %		20 %		20 %
6e année Sciences	Acceptable		80 %		81 %		82 %		82 %
	Excellence		24 %		25 %		26 %		26 %
6e année Études sociales	Acceptable		79 %		80 %		80 %		81 %
	Excellence		20 %		21 %		21 %		22 %
9e année Anglais:	Acceptable		78 %		80 %		81 %		82 %
	Excellence		14 %		15 %		16 %		16 %
9e année Mathématiques	Acceptable		63 %		68 %		68 %		69 %
	Excellence		18 %		19 %		19 %		20 %
9e année Sciences	Acceptable		69 %	--	--		--		--
	Excellence		11 %	--	--		--		--
9e année Études sociales	Acceptable		73 %		75 %		75 %		76 %
	Excellence		19 %		20 %		20 %		21 %
Combiné (toutes matières et niveaux)	Acceptable		77 %		79 %		80 %		80 %
	Excellence		19 %		21 %		21 %		22 %

Remarque.

- Les cibles et les résultats combinés pour la norme acceptable et la norme d'excellence pour toutes les matières et niveaux combinés sont les moyennes non pondérées des résultats et des cibles pour chaque année.
- On établira des cibles pour le cours de sciences de 9e année quand on aura deux années de résultats aux tests reflétant le nouveau programme.

Mesure de rendement :

– Les pourcentages d'élèves de la 3e, 6e et 9e année qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux.

		Réel 2002/03		Objectif 2004/05		Objectif 2005/06		Objectif 2006/07	
		Aut.	**Prov.**	**Aut.**	**Prov.**	**Aut.**	**Prov.**	**Aut.**	**Prov.**
3e année Anglais:	Acceptable		17,2 %		19 %		19 %		20 %
	Excellence		90,1 %		91 %		92 %		92 %
3e année Mathématiques	Acceptable		32,4 %		32 %		33 %		33 %
	Excellence		89,3 %		90 %		90 %		91 %
6e année Anglais:	Acceptable		19,0 %		19 %		20 %		20 %
	Excellence		89,2 %		90 %		91 %		91 %
6e année Mathématiques	Acceptable		19,3 %		20 %		21 %		21 %
	Excellence		85,6 %		87 %		87 %		88 %
6e année Sciences	Acceptable		26,5 %		28 %		28 %		29 %
	Excellence		87,9 %		89 %		90 %		90 %
6e année Études sociales	Acceptable		22,3 %		23 %		23 %		24 %
	Excellence		86,4 %		87 %		88 %		88 %
9e année Anglais:	Acceptable		15,4 %		17 %		17 %		18 %
	Excellence		89,2 %		91 %		92 %		92 %
9e année Mathématiques	Acceptable		20,1 %		21 %		21 %		22 %
	Excellence		72,6 %		76 %		76 %		77 %
9e année Sciences	Acceptable		12,6 %		--		--		--
	Excellence		75,7 %		--		--		--
9e année Études sociales	Acceptable		21,3 %		22 %		22 %		23 %
	Excellence		82,8 %		84 %		84 %		85 %
Combiné (toutes matières et niveaux)	Acceptable		20,9 %		22,3 %		22,7 %		23,3 %
	Excellence		85,6 %		87, %2		87,8 %		88,2 %

Remarque.

- Les cibles et les résultats combinés pour la norme acceptable et la norme d'excellence pour toutes les matières et niveaux combinés sont les moyennes non pondérées des résultats et des cibles pour chaque année.
- On établira des cibles pour le cours de sciences de 9e année quand on aura deux années de résultats aux tests reflétant le nouveau programme.

Mesure de rendement :

- Les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme.

Examens du diplôme		***Réel 2002/03***		**Objectif 2004/05**		**Objectif 2005/06**		**Objectif 2006/07**	
		Aut.	**Prov.**	**Aut.**	**Prov.**	**Aut.**	**Prov.**	**Aut.**	**Prov.**
English 30	Acceptable		92 %	--	--	--	--	--	--
	Excellence		24 %	--	--	--	--	--	--
English 33	Acceptable		85 %	--	--	--	--	--	--
	Excellence		7 %	--	--	--	--	--	--
French L.A.	Acceptable		95 %	--	--	--	--	--	--
	Excellence		15 %	--	--	--	--	--	--
Études sociales 30	Acceptable		87 %	--	--	--	--	--	--
	Excellence		22 %	--	--	--	--	--	--
Études sociales 33	Acceptable		82 %	--	--	--	--	--	--
	Excellence		13 %	--	--	--	--	--	--
Maths Pures 30	Acceptable		85 %	--	--	--	--	--	--
	Excellence		27 %	--	--	--	--	--	--
Maths Appliquées 30	Acceptable		85 %	--	--	--	--	--	--
	Excellence		14 %	--	--	--	--	--	--
Biologie 30	Acceptable		81 %	--	--	--	--	--	--
	Excellence		22 %	--	--	--	--	--	--
Chimie 30	Acceptable		85 %	--	--	--	--	--	--
	Excellence		25 %	--	--	--	--	--	--
Physique 30	Acceptable		82 %	--	--	--	--	--	--
	Excellence		25 %	--	--	--	--	--	--
Science 30	Acceptable		88 %	--	--	--	--	--	--
	Excellence		20 %	--	--	--	--	--	--

Remarque. — On établira des cibles pour les examens en vue du diplôme (dans les prochains plans triennaux) une fois que les examens qu'on aura établi un rapport d'égalité entre les examens d'une matière donnée.

Mesure de rendement :

- Le taux de participation des élèves de la 12e année aux cours comportant un examen en vue du diplôme.

Taux de participation	*Réel 2002/03*		Cibles					
			2004-2005		2005-2006		2006-2007	
	Aut.	*Prov.*	*Aut.*	*Prov.*	*Aut.*	*Prov.*	*Aut.*	*Prov.*
English 30	--	58 %	--	--	--	--	--	--
English 33	--	26 %	--	--	--	--	--	--
French L.A. 30	--	3 %	--	--	--	--	--	--
Études sociales 30	--	53 %	--	--	--	--	--	--
Études sociales 33	--	33 %	--	--	--	--	--	--
Maths Pures 30	--	44 %	--	--	--	--	--	--
Maths Appliquées 30	--	22 %	--	--	--	--	--	--
Biologie 30	--	43 %	--	--	--	--	--	--
Chimie 30	--	38 %	--	--	--	--	--	--
Physique 30	--	24 %	--	--	--	--	--	--
Science 30	--	7 %	--	--	--	--	--	--

Mesure de rendement :

- Les pourcentages des élèves de la 12e année admissibles aux bourses Rutherford.

	Réel 2002/03		Cibles					
			2004-2005		2005-2006		2006-2007	
	Aut.	*Prov.*	*Aut.*	*Prov.*	*Aut.*	*Prov.*	*Aut.*	*Prov.*
Élèves admissibles				--		--		--

Remarque. — Alberta Learning fournira à chaque autorité régionale l'information en matière des bourses Rutherford aux niveaux de la province et de l'autorité dès que cette information sera disponible.

Mesures au niveau local pour le résultat 2.1 :

- Mesure au niveau local pour évaluer le rendement chez les élèves autochtones (mesure la priorité provinciale d'améliorer les programmes et les résultats des élèves inuits, métis et des Premières nations)
- Mesures au niveau local du rendement des enfants/élèves :
  - dont la langue première n'est pas l'anglais;
  - ayant des besoins spéciaux;
  - qui sont à risque sur le plan scolaire;
  - qui sont inscrits dans des programmes d'enseignement à domicile, d'enseignement en ligne ou d'enseignement hors école.

Résultat 2.2 : Les apprenants terminent leurs programmes de formation.

Mesure de rendement :

- Les pourcentages d'élèves qui ont terminé leurs études secondaires dans les cinq ans suivant leur entrée en 10e année (mesure de la priorité provinciale par rapport au taux d'achèvement des études secondaires). La mesure pour cette priorité est en gris.

Taux d'achèvement Études secondaires	***Réel 2001/02***		**Cibles**					
			2004-2005		**2005-2006**		**2006-2007**	
	Aut.	***Prov.***	***Aut.***	***Prov.***	***Aut.***	***Prov.***	***Aut.***	***Prov.***
Taux sur cinq ans (élèves de 10e - 1997/98)		*74 %*		75 %		76 %		*
Taux sur trois ans (élèves de 10e -1999/2000)		*65 %*		--	--	--	--	--

* À être établie.

Résultat 2.3 : Les apprenants sont bien préparés à l'apprentissage continu.

Mesure de rendement :

- Les pourcentages d'enseignantes, d'enseignants et de parents qui sont satisfaits que les élèves du secondaire deuxième cycle possèdent les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour apprendre pendant toute leur vie.

Mesure au niveau local pour le résultat 2.3 (optionnel)

Résultat 2.4 : Les apprenants sont bien préparés au monde du travail.

Mesure de rendement :

- Les pourcentages d'enseignantes, d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont d'accord que les élèves possèdent les attitudes qui seront un gage de succès dans le monde du travail.

Mesure au niveau local pour le résultat 2.4 (optionnel)

Résultat 2.5 : Les apprenants sont bien préparés à assumer leur rôle de citoyen.

Mesure de rendement :

- Les pourcentages d'enseignantes, d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui estiment que les élèves possèdent les caractéristiques nécessaires pour bien exercer leur rôle de citoyens.

Mesure au niveau local pour le résultat 2.5 (optionnel)

Résultat(s) au niveau local pour le deuxième objectif (optionnel)

Mesure au niveau local pour le(s) résultat(s) au niveau local

Troisième objectif : Autorité scolaire hautement réceptive et responsable

Ce que cet objectif signifie pour notre autorité régionale :

Résultat 3.1 : Améliorer les résultats grâce à des relations de travail efficaces dans le cadre des initiatives interministérielles et avec les parties intéressées.

Stratégies :

-
-
-

Résultat 3.2 : L'autorité scolaire fait preuve de leadership et d'amélioration continue.

Stratégies :

-
-
-

Résultat(s) au niveau local pour le troisième objectif (optionnel)

Stratégies pour le(s) résultat(s) au niveau local

-
-
-

Attentes de rendement

Résultat 3.1 : Amélioration des résultats grâce à des relations de travail efficaces dans le cadre des initiatives interministérielles et avec les partires intéressées.

Mesure de rendement :

- Les pourcentages d'enseignantes, d'enseignants, de parents, d'élèves et de membres du conseil scolaire qui sont satisfaits du degré de participation des parents aux décisions prises au sujet de l'éducation de leur(s) enfant(s).

Mesure au niveau local pour le résultat 3.1 (optionnel)

Résultat 3.2 : L'autorité scolaire fait preuve de leadership et d'amélioration continue.

Mesure de rendement :

- Les pourcentages d'enseignantes, d'enseignants, de parents et de membres du conseil scolaire qui indiquent, dans le cadre d'un sondage, que leur école et les écoles relevant de leur autorité scolaire ont fait preuve d'amélioration, n'ont pas changé ou ont manifesté un recul ces trois dernières années.

Mesure au niveau local pour le résultat 3.2 (optionnel)

Résultat(s) au niveau local pour le troisième objectif (optionnel)

Mesure(s) pour le résultat au niveau local

Objectifs et priorités au niveau local par rapport à l'amélioration (optionnel)

Si des objectifs au niveau local sont inclus, on doit présenter des résultats, stratégies et mesures pour chaque objectif.

Si des priorités au niveau local sont incluses, on doit présenter des stratégies et des mesures pour chaque priorité.

Remarque.

- Le résultat et la mesure que les conseils scolaires adoptent à partir de la série de résultats et de mesures du *Review Committee on Outcomes* devront être inclus dans le plan en tant que résultat et mesure d'un objectif provincial ou local approprié.
- Toutes les mesures de sondage dans ce plan sont nouvelles. Il n'y a donc pas assez de données pour établir des cibles. Les données de base pour les mesures de sondage pour la composante « responsabilisation » ont été obtenues à partir des sondages de février et de mars 2004 auprès des conseillers scolaires et des élèves, des parents, des enseignantes et des enseignants (4e, 7e et 10e années). Dans les années à venir, on fera état de ces résultats dans les plans des autorités. Ils seront aussi communiqués dans les RRAÉ et utilisés pour établir des cibles.

Faits saillants des projets d'installations scolaires

Faits saillants du budget